



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE
DES VALLÉES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE
RUE DE L'EAU ET DES ENFANTS – 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE**

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 30 MARS 2016

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille seize, le trente mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 24 mars 2016, sachant que faute de quorum le 23 mars 2016, la séance du Comité Syndical n'a pu se tenir ; s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Secrétaire de séance : Gérard SAINTE-BEUVE

Présents : 40

Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (CA Plaine Vallée), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Jérôme DROUILLOT (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), Alain BOURGEOIS, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérard VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Xavier BELAIR (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

Jean-Noël BELLIER, délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,
Cédric MORVAN, délégué titulaire de la commune de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à Henri GUY, délégué titulaire de la commune de Mareil-en-France,
Maurice MAQUIN, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel, donne pouvoir à Léon ÉDART, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel.

Présents sans droit de vote : 2

Guy MESSENGER tient à saluer la présence, pour la dernière fois, de Monsieur Daniel DIDELOT, trésorier principal, qui quitte le SIAH pour une retraite bien méritée.

Il souhaite, au nom de tous ses collègues et du personnel, le remercier chaleureusement pour la qualité du travail réalisé pour le compte du SIAH.

Au-delà de la qualité du travail c'est aussi et peut-être surtout d'ailleurs, l'état d'esprit que Daniel DIDELOT a adopté à l'égard du SIAH, empreint de rigueur et de modernité, et de respect des hommes et des valeurs.

Ces valeurs-là, que partageait avec lui son prédécesseur M. Philippe LEJEUNE, et qu'il a su faire perdurer depuis, sont particulièrement appréciées.

Le SIAH l'en remercie car la collaboration appelée de ses vœux avec les services de l'État, ne peut fonctionner que si l'on est deux à le vouloir, et le Syndicat a la chance de bénéficier, au fil des années et des remplacements, d'interlocuteurs de qualité.

Guy MESSENGER sait, sans trahir de secret, que Daniel DIDELOT va rester en Ile de France, profiter des charmes multiples de cette belle région. Il tient à ce que le receveur sache que le SIAH aura plaisir à le revoir dans ses locaux si d'aventure il se perdait dans le nord de Paris.

En attendant, il lui adresse une nouvelle fois, au nom de l'assemblée, ses sincères remerciements et lui souhaite les meilleurs choses pour cette nouvelle vie qui s'annonce.

Daniel DIDELOT remercie à son tour Guy MESSENGER pour les propos tenus. Il précise que le poste n'est pas facile, des opérations – comme l'hôpital – l'ont empêché d'être à cent pourcent disponible pour le secteur local. Il remercie les services du SIAH car le travail avec eux a été agréable, avec un état d'esprit qui permet de travailler avec efficacité, il a apprécié de travailler aux côtés du SIAH pendant 3 ans et demi, et a l'impression que c'était hier. Il complète en expliquant qu'un partenariat se vit à deux, et qu'on ne peut pas rechercher la même efficacité si on ne va pas dans le même sens.

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Guy MESSENGER

1. Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiqué également au sein de l'article 13 du règlement intérieur du comité du syndicat : « Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme (...) un membre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, nomme un secrétaire de séance.

Il s'agit de Gérard SAINTE BEUVE, délégué de la commune de LE THILLAY.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical n° 223 du mercredi 10 février 2016

En application de l'article 23 du règlement intérieur du comité du syndicat, les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le comité du SIAH.

Une fois établi, ce procès-verbal est rendu accessible aux membres du Comité Syndical qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. La rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du 10 février 2016 a été validé par Maurice MAQUIN, secrétaire de séance, délégué de la commune de VILLIERS-LE-BEL.

Il est demandé au Comité Syndical :

- **D'approuver** le procès-verbal n° 223 du Comité du Syndicat du 10 février 2016,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le procès-verbal n° 223 du Comité du Syndicat du 10 février 2016, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

3. Signature du procès-verbal de la séance n° 224 du mercredi 23 mars 2016

Il est demandé aux membres présents de signer la dernière page du procès-verbal de la séance du jour (article 25 du règlement intérieur du comité du syndicat).

4. Rendu compte des décisions prises suivant délégations données par le Comité à Monsieur le Président

En application de l'article 16 du règlement intérieur du Comité Syndical, le Président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du Comité Syndical, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit des décisions, selon les rubriques suivantes :

- Marchés Publics :

1. Décision du Président n°16/005 - Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux relatif à la réalisation d'aménagement hydraulique de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel bassin versant amont de la commune de VÉMARS passé avec COSSON, concernant des modifications rendues nécessaires principalement en raison de la présence d'un concessionnaire Télécom qui a obligé le CABINET MERLIN à revoir son étude initiale et à modifier l'emplacement du fossé qui se trouvait sur le trajet du câble Télécom pour un montant de 7 726,54 € HT, représentant une augmentation de 4,99 % du marché initial ;
Transmise au contrôle de légalité le 16 mars 2016 et affichée le 16 mars 2016 ;

2. Décision du Président n° 16/007 – Signature du marché public de prestation de services pour l'assistance à maître d'ouvrage avec le cabinet RISQUASSUR relatif à la passation des marchés d'assurance, concernant les polices de la flotte automobile, des dommages aux biens et de la protection juridique pour un montant de 3 750 € HT ;
Transmise au contrôle de légalité le 15 mars 2016 et affichée le 15 mars 2016 ;
3. Décision du Président n° 16/008 - Signature de la convention de partenariat au programme national « l'Abeille, sentinelle de l'environnement » avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) pour l'adhésion, l'implantation et le suivi de quatre ruches, afin de protéger la biodiversité du territoire, pour un montant de 11 500 € HT pour l'adhésion au programme Abeille, sentinelle de l'environnement et pour un montant de 11 000 € HT par an pour 2017 et 2018, permettant l'implantation et le suivi de quatre ruches ;
Transmise au contrôle de légalité le 16 mars 2016 et affichée le 16 mars 2016.

- Mutations foncières :

4. Décision du Président n° 16/001 - Signature de 3 actes d'acquisition amiable au profit du SIAH (opération n° 484 - Le Vignois), avec :
Monsieur et Madame BAHl, portant sur les parcelles cadastrées section ZS n° 1630 et ZS n° 1631 à GONESSE, sur une emprise totale de 108 m², au prix de 20 767,00 €, comprenant un montant d'acquisition estimé par le service France Domaine (Préfecture) à 165€/m² (zone U du PLU) soit 17 820,00 €, ainsi qu'une indemnité de remploi de 2 947,00 € ;
Monsieur LOBERT, portant sur les parcelles cadastrées section ZS n° 51 et ZS n° 1583 à GONESSE, sur une emprise totale de 1 236 m², au prix de 5 932,80 €, comprenant un montant d'acquisition estimé par le service France Domaine (Préfecture) à 4€/m² (zone N du PLU) soit 4 944,00 €, ainsi qu'une indemnité de remploi de 988,80 € ;
Indivision LOBERT/PILLOT/HENNEBOIS, portant sur les parcelles cadastrées section ZS n° 49 et ZS n° 1585 à GONESSE, sur une emprise totale de 6 314 m², au prix de 28 865,20 €, comprenant un montant d'acquisition estimé par le service France Domaine (Préfecture) à 4€/m² (zone N du PLU) soit 25 256,00 €, ainsi qu'une indemnité de remploi de 3 609,20 € ;
Transmise au contrôle de légalité le 21 janvier 2016 et affichée le 22 janvier 2016 ;
5. Décision du Président n° 16/002 - Assignation devant le Tribunal de Grande Instance de Pontoise relative à un référé préventif de la SCI BOUFFÉMONT DOMAINES avant et après travaux sur la commune de BOUFFÉMONT, Rue François Mitterrand, et mandatement de Monsieur Didier GUÉVEL avec délégation de pouvoir à Monsieur Alain BOURGEOIS en cas d'absence de Monsieur Didier GUÉVEL, pour représenter le Syndicat en matière d'actions en justice et pour le suivi des travaux sur le bassin versant du Croult et du Petit Rosne ;
Transmise au contrôle de légalité le 22 janvier 2016 et affichée le 22 janvier 2016 ;
6. Décision du Président n° 16/003 - Signature de 3 actes d'acquisition amiable au profit du SIAH (opération n° 484 – Le Vignois), avec :
Monsieur et Madame TOUPE portant sur les parcelles cadastrées section ZS n° 1612 et ZS n° 1610 à GONESSE, sur une emprise totale de 44 m², au prix de 8 640,25 €, comprenant un montant d'acquisition estimé par le service France Domaine (Préfecture) à 165€/m² (zone U du PLU) soit 7 260,00 €, ainsi qu'une indemnité de remploi de 1 380,25 € ;
Mesdames DENEUX portant sur les parcelles cadastrées section ZS n° 1579 et ZS n° 1599 à GONESSE, sur une emprise totale de 10 453 m², au prix de 47 111,20 €, comprenant un montant d'acquisition estimé par le service France Domaine (Préfecture) à 4€/m² (zone N du PLU) soit 41 812,00 €, ainsi qu'une indemnité de remploi de 5 299,20 € ;
Consorts PIETON portant sur la parcelle cadastrée section ZS n° 52 à GONESSE, sur une emprise totale de 905 m², au prix de 4 344,00 €, comprenant un montant d'acquisition estimé par le service France Domaine (Préfecture) à 4€/m² (zone N du PLU) soit 3 620,00 €, ainsi qu'une indemnité de remploi de 724,00 € ;

Transmise au contrôle de légalité le 4 février 2016 et affichée le 4 février 2016 ;

7. Décision du Président n° 16/004 - Signature d'un acte d'acquisition amiable au profit du SIAH (opération n° 484 – Le Vignois), avec :

Consorts SÉNÉCHAL/BRANDALAC portant sur les parcelles cadastrées section ZN n° 50 et ZS n° 1633 à GONESSE, sur une emprise totale de 6 535 m², au prix de 29 826,00 €, comprenant un montant d'acquisition estimé par le service France Domaine (Préfecture) à 4€/m² (zone N du PLU) soit 26 140,00 €, ainsi qu'une indemnité de remploi de 3 686,00 € ;

Transmise au contrôle de légalité le 29 février 2016 et affichée le 29 février 2016 ;

8. Décision du Président n° 16/006 - Signature de 3 actes d'acquisition amiable au profit du SIAH (opération n° 484 – Le Vignois), avec :

Monsieur RAMBERT portant sur les parcelles cadastrées section ZS n° 1587 et ZS n° 1588 à GONESSE, sur une emprise totale de 130 m², au prix de 24 842,50 €, comprenant un montant d'acquisition estimé par le service France Domaine (Préfecture) à 165€/m² (zone U du PLU) soit 21 450,00 €, ainsi qu'une indemnité de remploi de 3 392,50 € ;

Madame CARAUX portant sur les parcelles cadastrées section ZS n° 1590 et ZS n° 1591 à GONESSE, sur une emprise totale de 35 m², au prix de 6 924,25 €, comprenant un montant d'acquisition estimé par le service France Domaine (Préfecture) à 165€/m² (zone U du PLU) soit 5 775,00 €, ainsi qu'une indemnité de remploi de 1 149,25 € ;

Monsieur FAUCON et Madame LABACHI portant sur les parcelles cadastrées section ZS n° 1627 et ZS n° 1628 à GONESSE, sur une emprise totale de 258 m², au prix de 4 909,20 €, comprenant un montant d'acquisition estimé par le service France Domaine (Préfecture) à 165€/m² (zone U du PLU) soit 4 091,00 €, ainsi qu'une indemnité de remploi de 818,20 € ;

Transmise au contrôle de légalité le 14 mars 2016 et affichée le 14 mars 2016 ;

B. FINANCES

Rapporteur : Anita MANDIGOU

5. Élection d'un Président pour voter le compte administratif eaux pluviales relatif à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI), eaux usées relatif à la compétence Assainissement et SAGE Croult Enghien Vieille Mer

L'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable au SIAH, dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Cet article est complété par l'article L 2121-14 du même code qui prévoit que « le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut (...) assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Il ressort donc expressément de l'article précité que le Maire « doit se retirer au moment du vote », sous peine de nullité de la délibération en cause (CE, 1er août 1928, Donadey : Rec Lebon, P. 982 ; CE, 18 novembre 1931, Leclerf et Lepage : Rec Lebon, p 992).

Il n'est pas obligatoire d'organiser une élection au scrutin secret.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **De Prendre acte que** le Comité Syndical doit désigner son Président de séance avant le vote,
- **De prendre acte que** le Président est tenu de se retirer au moment de l'approbation du compte administratif,
- **D'élire** comme Président de séance Anita MANDIGOU pour le vote des questions suivantes :
 - Compte Administratif du budget eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI - exercice 2015 ;
 - Compte Administratif du budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement - exercice 2015 ;
 - Compte Administratif du budget SAGE Croult Enghien Vieille Mer - exercice 2015.



095103
TRES. GONESSE

23100 -SYNDM SIAH

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	18 102 419,00	15 751 800,00	33 854 219,00
Titres de recettes émis (b)	5 666 022,72	7 852 739,14	13 518 761,86
Réductions de titres (c)	194 379,15	85 002,03	279 381,18
Recettes nettes (d = b - c)	5 471 643,57	7 767 737,11	13 239 380,68
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	18 102 419,00	15 751 800,00	33 854 219,00
Mandats émis (f)	3 077 415,17	3 683 590,64	6 761 005,81
Annulations de mandats (g)	40 684,33	11 075,76	51 760,09
Dépenses nettes (h = f - g)	3 036 730,84	3 672 514,88	6 709 245,72
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 434 912,73	4 095 222,23	6 530 134,96
(h - d) Déficit			

23100 -SYNDM SIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	0,00	0,00	2 434 912,73	-3 777 925,70	-1 343 012,97
Fonctionnement	0,00	3 777 925,70	4 095 222,23	11 453 644,98	11 770 941,51
TOTAL I	0,00	3 777 925,70	6 530 134,96	7 675 719,28	10 427 928,54
II - Budgets des services à caractère administratif					
SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH					
Investissement	0,00	0,00	-40 584,41	-25 451,45	-66 035,86
Fonctionnement	0,00	25 451,45	-7 828,61	55 504,76	22 224,70
Sous-Total	0,00	25 451,45	-48 413,02	30 053,31	-43 811,16
TOTAL II	0,00	25 451,45	-48 413,02	30 053,31	-43 811,16
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAUX USEES-SYNDM SIAH					
Investissement	0,00	0,00	1 960 747,25	5 036 851,48	6 997 598,73

L'article D.2343-5 du code général des collectivités territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget M14 – eaux pluviales est conforme au compte administratif.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** le compte de gestion M14 - de l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif M14 – eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI du même exercice,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le compte de gestion M14 - de l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif M14 – eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI du même exercice, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ce compte de gestion.

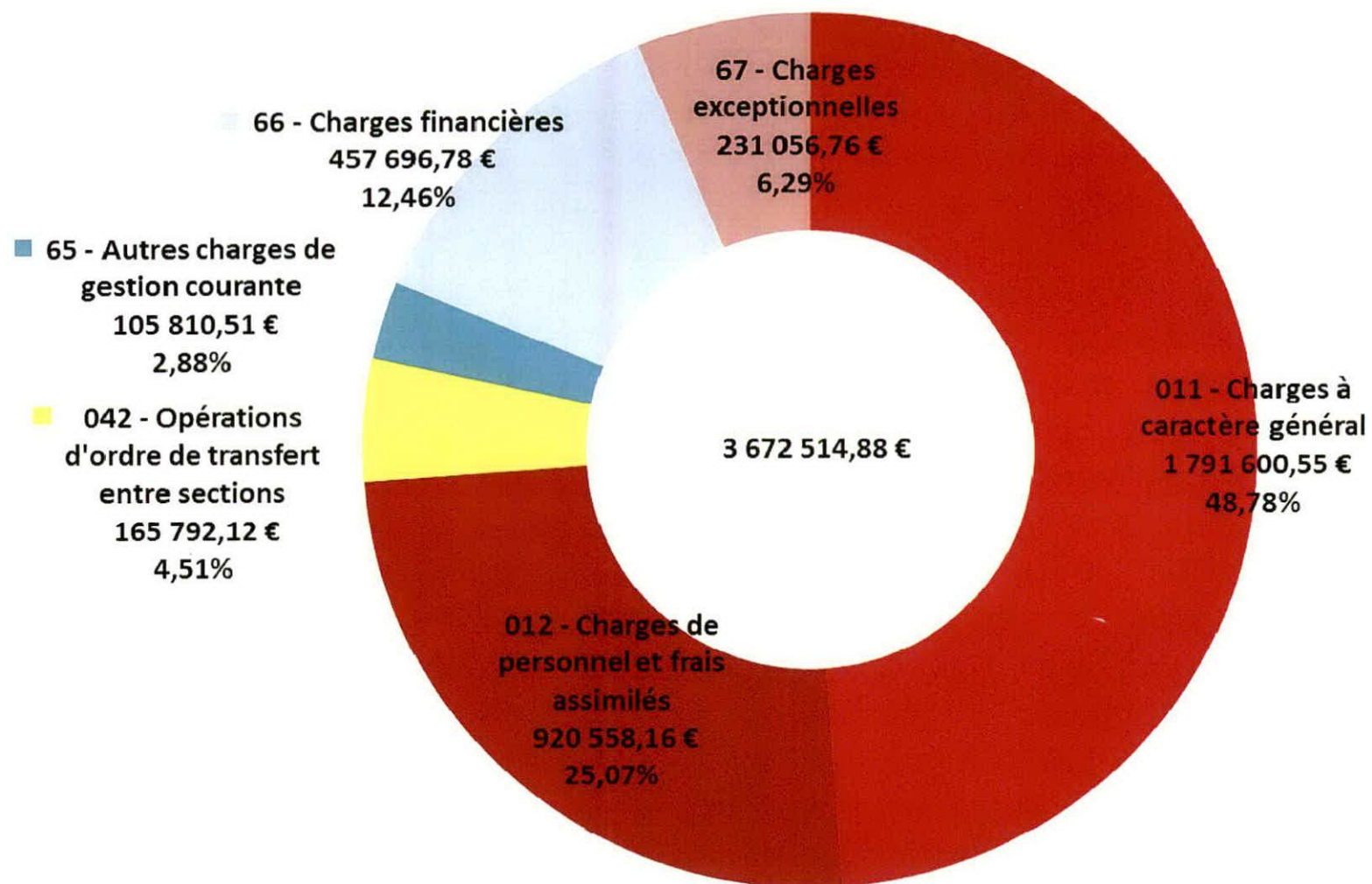
7. Approbation du compte administratif de l'année 2015 – eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI

La section de fonctionnement

	BUDGET 2015	REALISE 2015	% de Réalisé
[-] Fonctionnement			
[-] Dépenses	15 751 800,00 €	3 672 514,88 €	23,31%
011 - Charges à caractère général	2 263 800,00 €	1 791 600,55 €	79,14%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	924 041,00 €	920 558,16 €	99,62%
023 - Virement à la section d'investissement	11 425 347,00 €	0,00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	171 012,00 €	165 792,12 €	96,95%
65 - Autres charges de gestion courante	144 700,00 €	105 810,51 €	73,12%
66 - Charges financières	465 600,00 €	457 696,78 €	98,30%
67 - Charges exceptionnelles	357 300,00 €	231 056,76 €	64,67%
[-] Recettes	15 751 800,00 €	15 443 456,39 €	98,04%
002 - Résultat de fonctionnement reporté excédent	7 675 719,28 €	7 675 719,28 €	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 500,00 €	44 894,45 €	94,51%
73 - Impôts et taxes	6 782 957,00 €	7 314 446,00 €	107,84%
74 - Dotations, subventions et participations	1 023 778,00 €	181 776,00 €	17,76%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	846,06 €	
77 - Produits exceptionnels	45,72 €	3 974,60 €	8693,35%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	221 800,00 €	221 800,00 €	100,00%

Résultat Cumulé de Fonctionnement = 11 770 941,51€

CA 2015 Eaux Pluviales - GEMAPI - Dépenses de Fonctionnement



Les dépenses (détail par article budgétaire)

	BUDGET 2015	REALISE 2015
⊖ Fonctionnement		
⊖ Dépenses	15 751 800,00 €	3 672 514,88 €
⊖ 011 - Charges à caractère général	2 263 800,00 €	1 791 600,55 €
60611 - Eau et assainissement	300,00 €	- €
60612 - Énergie - Électricité	20 000,00 €	17 001,89 €
60632 - Fournitures de petit équipement	2 900,00 €	2 833,37 €
61521 - Terrains	310 000,00 €	419 099,72 €
61523 - Voies et réseaux	1 632 000,00 €	1 005 158,34 €
615232 - Entretien et réparations réseaux	- €	- €
6156 - Maintenance	10 100,00 €	5 183,64 €
617 - Etudes et recherches	161 000,00 €	89 807,30 €
6226 - Honoraires	20 000,00 €	149 160,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	10 000,00 €	- €
6228 - Divers	53 000,00 €	41 282,84 €
623 - libellé non renseigné	- €	- €
6231 - Annonces et insertions	2 000,00 €	4 104,00 €
6262 - Frais de télécommunications	40 000,00 €	24 514,45 €
63512 - Taxes foncières	2 500,00 €	33 455,00 €
⊖ 012 - Charges de personnel et frais assimilés	924 041,00 €	920 558,16 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	924 041,00 €	920 558,16 €
⊖ 023 - Virement à la section d'investissement	11 425 347,00 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	11 425 347,00 €	- €
⊖ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	171 012,00 €	165 792,12 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	171 012,00 €	165 792,12 €
⊖ 65 - Autres charges de gestion courante	144 700,00 €	105 810,51 €
6531 - Indemnités	90 112,00 €	85 474,17 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	4 888,00 €	4 314,73 €
6541 - Créances admises en non-valeur	27 700,00 €	- €
657363 - SPA	22 000,00 €	16 021,61 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	- €	- €
⊖ 66 - Charges financières	465 600,00 €	457 696,78 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	365 000,00 €	360 097,11 €
66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	2 975,79 €	77 024,21 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	77 024,21 €	- €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	- €	- €
6688 - Autres	20 600,00 €	20 575,46 €
⊖ 67 - Charges exceptionnelles	357 300,00 €	231 056,76 €
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	221 800,00 €	221 800,00 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- €	6 756,76 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	133 000,00 €	- €
6745 - Subventions aux personnes de droit privé	2 500,00 €	2 500,00 €

L'article 61521, pour un montant de 419 099,72 € concerne l'entretien des ouvrages présents sur les bassins de retenue ainsi que les frais de télégestion nécessaires au maintien du caractère opérationnel de ces ouvrages.

L'article 61523, pour un montant de 1 005 158,34 € regroupe les marchés d'entretien des réseaux, et notamment les prestations de curage (253 712,05 €), d'inspections télévisées (55 123,18 €), de bennes-déchets verts (70 032,72 €) et de surveillance des réseaux et d'entretien des rivières et rus (614 568,88 €)

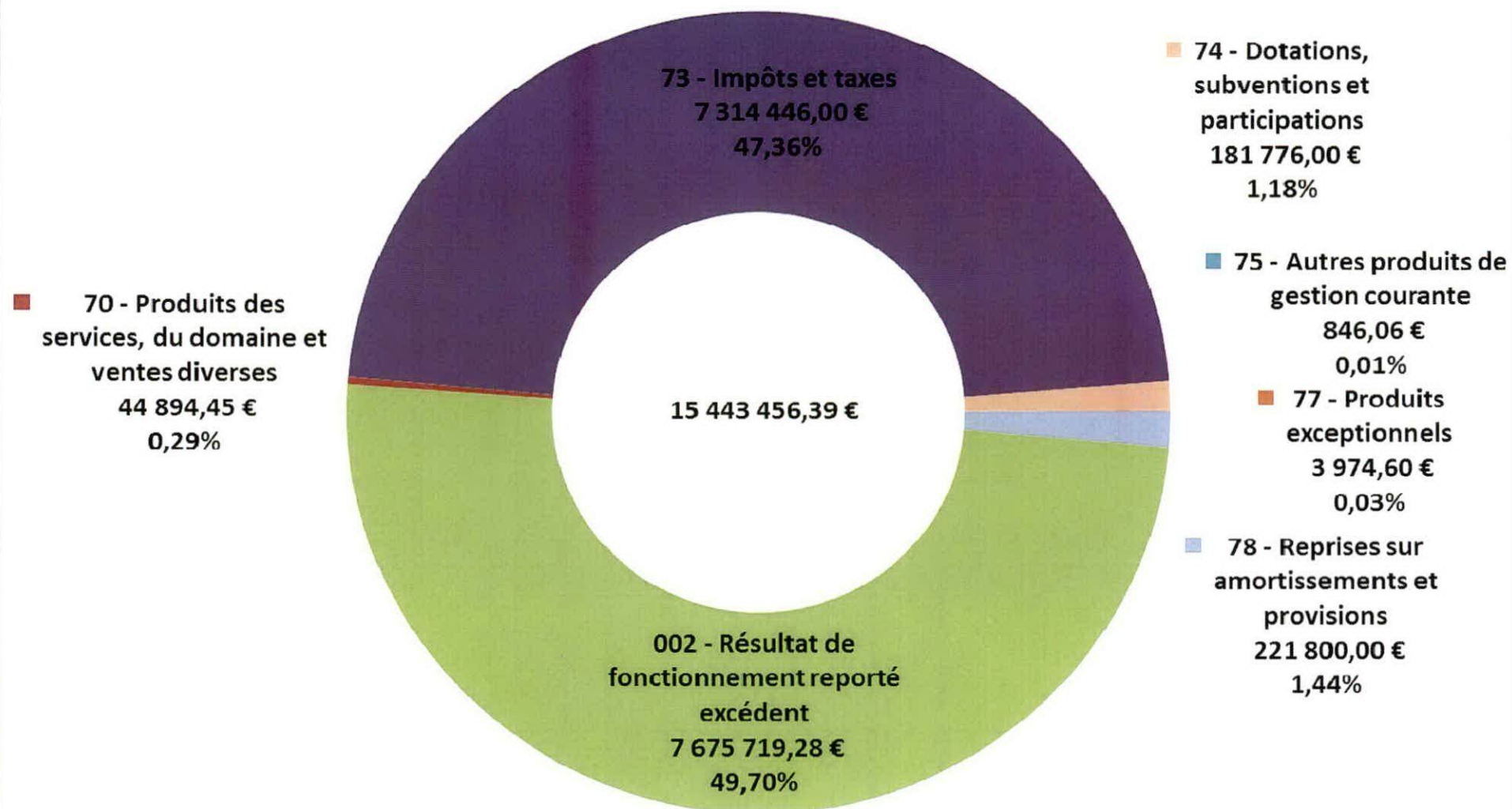
Les frais d'avocat dans le contentieux SADIM ont coûté 144 000 € en 2015 (article 6226).

Les indemnités des élus ont été réalisées à hauteur de près de 95 % de la prévision budgétaire.

La somme de 16 021,61 € indiqué dans l'article 657363 reflète la participation du SIAH au budget du SAGE.

La somme réalisée sur le compte 6711 de 221 800 € correspond aux indemnités d'astreinte dues dans l'affaire SADIM.

CA 2015 Eaux Pluviales - GEMAPI - Recettes de Fonctionnement



Les recettes (détail par article budgétaire)

	BUDGET 2015	REALISE 2015
Fonctionnement		
Recettes	15 751 800,00 €	15 443 456,39 €
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté excédent	7 675 719,28 €	7 675 719,28 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté excédent	7 675 719,28 €	7 675 719,28 €
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 500,00 €	44 894,45 €
70841 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	47 500,00 €	44 894,45 €
- 73 - Impôts et taxes	6 782 957,00 €	7 314 446,00 €
73111 - Taxes foncières et d'habitation	6 781 457,00 €	7 245 943,00 €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	1 500,00 €	68 503,00 €
- 74 - Dotations, subventions et participations	1 023 778,00 €	181 776,00 €
74748 - Autres communes	950 000,00 €	108 827,00 €
74758 - Autres groupements	73 778,00 €	72 949,00 €
- 75 - Autres produits de gestion courante	- €	846,06 €
758 - Produits divers de gestion courante	- €	846,06 €
- 77 - Produits exceptionnels	45,72 €	3 974,60 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	- €	3 974,60 €
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	45,72 €	- €
7788 - Produits exceptionnels divers	- €	- €
- 78 - Reprises sur amortissements et provisions	221 800,00 €	221 800,00 €
7815 - Reprises sur prov. pour risques et charges	221 800,00 €	221 800,00 €

Les centimes syndicaux (l'article 73111 + l'article 74748 pour les participations budgétisées + l'article 74758 CAVAM) s'élèvent à 7 427 719 €, auquel s'ajoute également la somme de 68 503 € (article 7318) correspondant aux rôles supplémentaires, donnant une fiscalité totale de 7 496 222 €.

La reprise sur provision de 221 800 € a permis de financer les astreintes dans l'affaire SADIM.

La section d'investissement

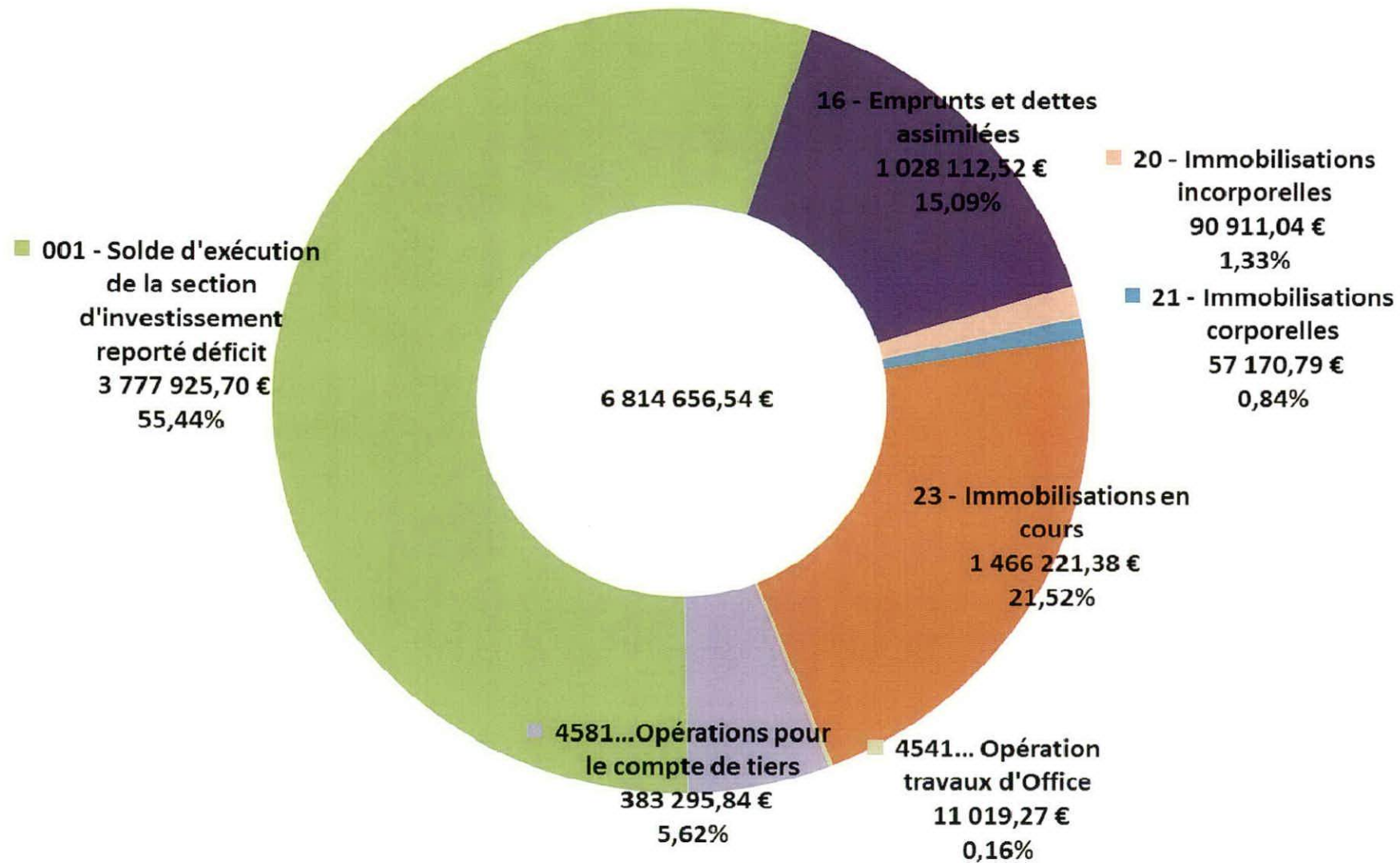
Vue d'ensemble de la section d'investissement

	BUDGET 2015	REALISE 2015	% de Réalisé	RAR
Investissement				
- Dépenses	18 102 419,00 €	6 814 656,54 €	37,65%	5 486 693,22 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté déficit	3 777 925,70 €	3 777 925,70 €	100,00%	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	0,00 €	0,00%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 050 000,00 €	1 028 112,52 €	97,92%	
20 - Immobilisations incorporelles	208 103,00 €	90 911,04 €	43,69%	10 717,60 €
21 - Immobilisations corporelles	289 500,00 €	57 170,79 €	19,75%	82 669,75 €
23 - Immobilisations en cours	10 931 320,30 €	1 466 221,38 €	13,41%	4 350 528,16 €
27 - Autres immobilisations financières	20 000,00 €	0,00 €	0,00%	
454101 - divers	50 000,00 €	0,00 €	0,00%	
454102 - operations 403b	15 000,00 €	11 019,27 €	73,46%	
458116 - M430-12 MONTSOULT	151 200,00 €	0,00 €	0,00%	126 000,00 €
458123 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	14 600,00 €	0,00 €	0,00%	3 600,00 €
458124 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	2 200,00 €	2 149,34 €	97,70%	
458127 - M241-86	400,00 €	356,59 €	89,15%	
458129 - M580-90 ST WITZ	47 250,00 €	0,00 €	0,00%	31 500,00 €
458130 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	0,00 €	0,00%	30 240,00 €
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	205 380,00 €	0,00 €	0,00%	204 060,00 €
458132 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	402 880,00 €	251 994,79 €	62,55%	150 885,21 €
458133 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	173 880,00 €	127 690,52 €	73,44%	26 580,30 €
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	280 980,00 €	0,00 €	0,00%	266 760,00 €
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	136 080,00 €	1 104,60 €	0,81%	16 560,00 €
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	136 080,00 €	0,00 €	0,00%	120 192,20 €
458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	79 400,00 €	0,00 €	0,00%	66 400,00 €

	BUDGET 2015	REALISE 2015	% de Réalisé	RAR
Investissement				
Recettes	18 102 419,00 €	5 471 643,57 €	30,23%	1 337 338,74 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	11 425 347,00 €	0,00 €	0,00%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	171 012,00 €	165 792,12 €	96,95%	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	0,00 €	0,00%	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 211 755,00 €	3 777 925,70 €	89,70%	433 829,30 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	146 409,46 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 600,00 €	20 575,46 €	99,88%	
23 - Immobilisations en cours	448 135,00 €	490 640,31 €	109,48%	
454201 - divers	50 000,00 €	0,00 €	0,00%	
454202 - operations 403b	15 000,00 €	0,00 €	0,00%	
458216 - M430-12 MONTSOULT	151 200,00 €	437 511,73 €	289,36%	
458223 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	14 600,00 €	67 295,21 €	460,93%	
458224 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	2 200,00 €	12 375,49 €	562,52%	
458226 - M612-83 LE THILLAY	0,00 €	204 587,28 €		
458227 - M241-86	400,00 €	356,59 €	89,15%	
458229 - M580-90 ST WITZ	47 250,00 €	0,00 €	0,00%	31 500,00 €
458230 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	9 668,27 €	31,97%	20 571,73 €
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	205 380,00 €	0,00 €	0,00%	204 060,00 €
458232 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	402 880,00 €	9 710,83 €	2,41%	150 885,21 €
458233 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	173 880,00 €	127 690,52 €	73,44%	26 580,30 €
458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	280 980,00 €	0,00 €	0,00%	266 760,00 €
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	136 080,00 €	1 104,60 €	0,81%	16 560,00 €
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	136 080,00 €	0,00 €	0,00%	120 192,20 €
458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	79 400,00 €	0,00 €	0,00%	66 400,00 €

Résultat Cumulé d'Investissement (déficit)= -1 343 012,97 €

CA 2015 Eaux Pluviales - GEMAPI - Dépenses d'Investissement



Les dépenses (par article budgétaire)

	BUDGET 2015	REALISE 2015	RAR
Investissement			
Dépenses	18 102 419,00 €	6 814 656,54 €	5 486 693,22 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté déficit	3 777 925,70 €	3 777 925,70 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté déficit	3 777 925,70 €	3 777 925,70 €	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	- €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	100 000,00 €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 050 000,00 €	1 028 112,52 €	
1641 - Emprunts en euros	1 050 000,00 €	1 028 112,52 €	
20 - Immobilisations incorporelles	208 103,00 €	90 911,04 €	
2031 - Frais d'études	179 903,00 €	73 080,60 €	10 717,60 €
2033 - Frais d'insertion	1 200,00 €	- €	
2051 - Concessions et droits similaires	27 000,00 €	17 830,44 €	
21 - Immobilisations corporelles	289 500,00 €	57 170,79 €	
2135 - Installat ^g générales, agencements, aménagements des construct ^g	6 000,00 €	2 120,95 €	
21532 - Réseaux d'assainissement	223 500,00 €	38 988,05 €	59 727,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	57 000,00 €	13 621,20 €	22 885,01 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00 €	2 440,59 €	57,74 €
23 - Immobilisations en cours	10 931 320,30 €	1 466 221,38 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	6 874 529,00 €	1 466 221,38 €	4 350 528,16 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	4 044 291,30 €	- €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	12 500,00 €	- €	
27 - Autres immobilisations financières	20 000,00 €	- €	
275 - Dépôts et cautionnements versés	20 000,00 €	- €	
454101 - divers	50 000,00 €	- €	
454101 - divers	50 000,00 €	- €	
454102 - opérations 403b	15 000,00 €	11 019,27 €	
454102 - opérations 403b	15 000,00 €	11 019,27 €	
458116 - M430-12 MONTSOULT	151 200,00 €	- €	
458116 - M430-12 MONTSOULT	151 200,00 €	- €	126 000,00 €
458123 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	14 600,00 €	- €	
458123 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	14 600,00 €	- €	3 600,00 €
458124 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	2 200,00 €	2 149,34 €	
458124 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	2 200,00 €	2 149,34 €	
458127 - M241-86	400,00 €	356,59 €	
458127 - M241-86	400,00 €	356,59 €	
458129 - M580-90 ST WITZ	47 250,00 €	- €	
458129 - M580-90 ST WITZ	47 250,00 €	- €	31 500,00 €
458130 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	- €	
458130 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	- €	30 240,00 €
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	205 380,00 €	- €	
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	205 380,00 €	- €	204 060,00 €
458132 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	402 880,00 €	251 994,79 €	
458132 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	402 880,00 €	251 994,79 €	150 885,21 €
458133 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	173 880,00 €	127 690,52 €	
458133 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	173 880,00 €	127 690,52 €	26 580,30 €
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	280 980,00 €	- €	
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	280 980,00 €	- €	266 760,00 €
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	136 080,00 €	1 104,60 €	
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	136 080,00 €	1 104,60 €	16 560,00 €
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	136 080,00 €	- €	
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	136 080,00 €	- €	120 192,20 €
458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	79 400,00 €	- €	
458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	79 400,00 €	- €	66 400,00 €

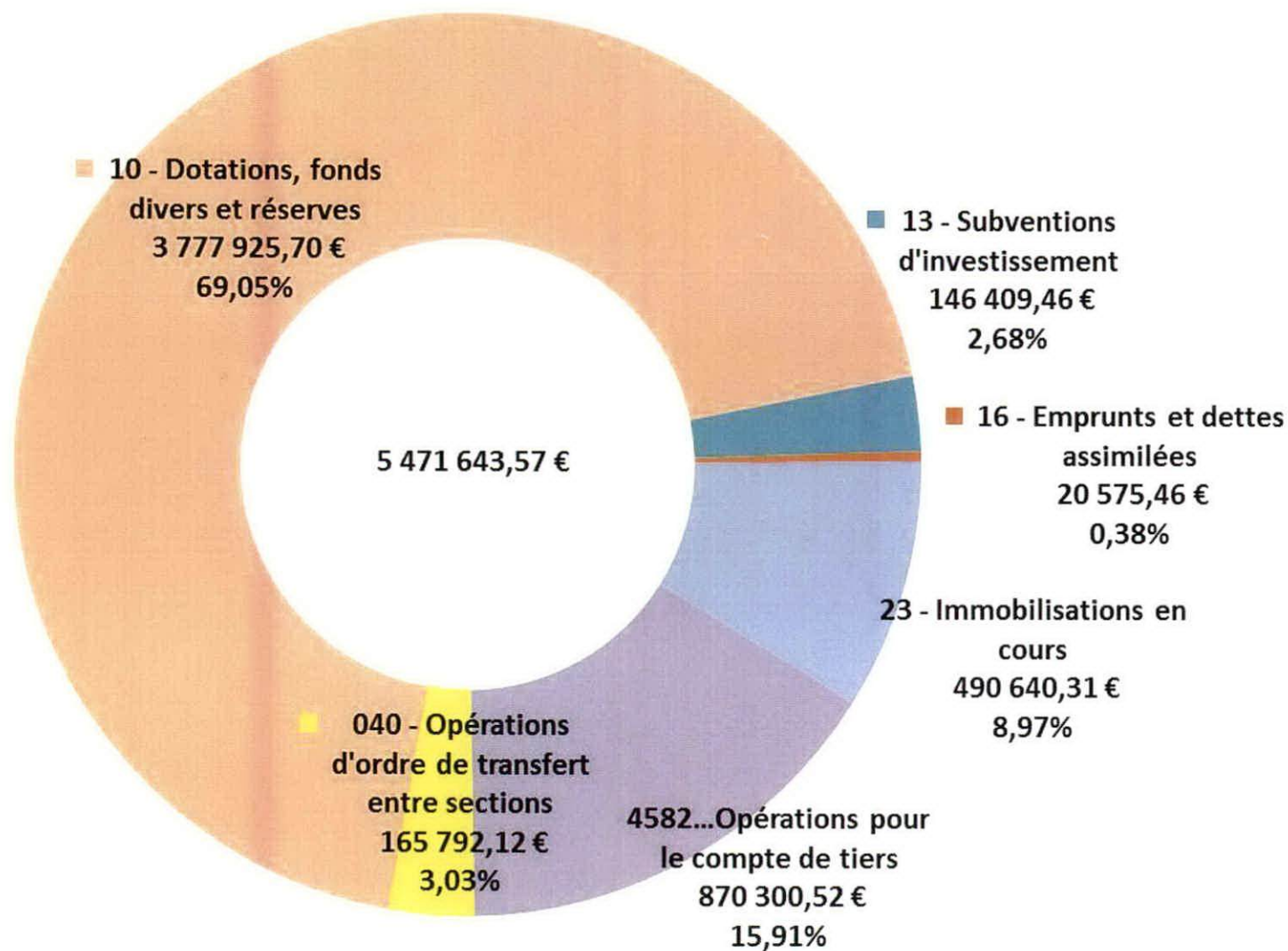
Le remboursement du capital de la dette s'élève à 1 028 112,52 €

Les principales dépenses d'investissement concernant les travaux relatifs au patrimoine intercommunal sont les suivantes :

	Budget 2015	Réalisé 2015	RAR
10DOM412	7 040,00 €	7 014,12 €	
Domont-BR-lesMarais			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	7 040,00 €	7 014,12 €	
10GO484	876 940,00 €	33 070,56 €	
GONESSE gestio hydrau le Vignois			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	876 940,00 €	33 070,56 €	843 869,44 €
10SARCE483	162 099,00 €	133 930,37 €	
SarcellesRéouverture Petit Rosne			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	162 099,00 €	133 930,37 €	69 026,52 €
11ECO363	928 460,00 €	755 902,21 €	
Travx hydro Luat Ecouen			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	928 460,00 €	755 902,21 €	147 908,57 €
11LOGO372C	815 050,00 €	9 640,58 €	
Louvr-gouss-BR-telegest-BOrville			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	815 050,00 €	9 640,58 €	554 657,62 €
12BAIL465B	45 600,00 €	- €	
BAILLET recalibr rû Montsoulst			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	45 600,00 €	- €	45 600,00 €
12BOUF463B	1 002 300,00 €	14 670,00 €	
BOUFFEMONT BR Charriere			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 002 300,00 €	14 670,00 €	989 304,00 €
12CHEN420	50 400,00 €	- €	
RECALIB RU MICHELETTE CHENNEVIER			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	50 400,00 €	- €	50 400,00 €
12LOUV475	28 980,00 €	- €	
RUE RHIN FERME SECRETAIN LOUVRES			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	28 980,00 €	- €	28 980,00 €
12VEM488	164 360,00 €	35 749,75 €	
COLLECT FR MAURIAC VEMARS			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	164 360,00 €	35 749,75 €	68 909,62 €
14ARN489	825 140,00 €	19 387,50 €	
Amouville - Garges Amé Petit Ro			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	825 140,00 €	19 387,50 €	784 096,00 €
14LOUV490	141 600,00 €	21 675,29 €	
LOUVRES DEVOIEMENT DU RESEAU DE LA GARE			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	141 600,00 €	21 675,29 €	29 051,59 €
15ARN489B	172 620,00 €	- €	
Amouville - parc amouville Est			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	172 620,00 €	- €	172 620,00 €

	Budget 2015	Réalisé 2015	RAR
⊖15ARN489C	160 020,00 €	- €	
⊖ Arnouville - pieds humides			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	160 020,00 €	- €	
⊖15LOUV491	4 200,00 €	4 184,64 €	
⊖ Réhab EU ctm de Louvres			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	4 200,00 €	4 184,64 €	
⊖15PUIS403B	26 320,00 €	24 089,49 €	
⊖ Bas retenue Puiseux en France			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	11 320,00 €	13 070,22 €	
454102 - operations 403b	15 000,00 €	11 019,27 €	
⊖15SARC492	17 080,00 €	1 407,60 €	
⊖ Sarcelles - reprise mur Copins			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	17 080,00 €	1 407,60 €	13 143,60 €
⊖15SARC494	56 700,00 €	- €	
⊖ Sarcelles - dalle place du marché			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	56 700,00 €	- €	55 680,00 €
⊖15THI495	200 000,00 €	- €	
⊖ LE THILLAY lutte/inondations milieu naturel EP			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	200 000,00 €	- €	200 000,00 €
⊖15VEM488A	393 240,00 €	1 188,00 €	
⊖ VEMAR lutte/inondations milieu naturel EP			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	393 240,00 €	1 188,00 €	238 852,00 €
⊖15VEM488B	18 520,00 €	- €	
⊖ VEMARS lutte/inondations milieu naturel EP			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	18 520,00 €	- €	17 980,40 €
⊖386B	- €	432,00 €	
⊖ gonnesse - BR ZAC entrée sud			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	432,00 €	
⊖467	- €	- €	
⊖ Bouffemont Réab coll r berthelot			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	- €	448,80 €
⊖ BOIS ORVIL	47 000,00 €	- €	
⊖ Bois d'Orville			
2031 - Frais d'études	7 000,00 €	- €	7 000,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	40 000,00 €	- €	40 000,00 €

CA 2015 Eaux Pluviales - GEMAPI - Recettes d'Investissement



Les recettes détail (par article budgétaire)

	BUDGET 2015	REALISE 2015	RAR
Investissement			
Recettes	18 102 419,00 €	5 471 643,57 €	1 337 338,74 €
- 021 - Virement de la section de fonctionnement	11 425 347,00 €	- €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	11 425 347,00 €	- €	
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	171 012,00 €	165 792,12 €	
28031 - Amortissements des frais d'études	85 501,00 €	85 500,71 €	
28033 - Amortissement de frais d'insertion	144,00 €	144,00 €	
28041481 - Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	28 167,00 €	28 166,49 €	
28041482 - Autres communes - Bâtiments et installations	4 564,00 €	- €	
28051 - Concessions et droits similaires	6 510,00 €	6 510,00 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	3 870,00 €	3 870,00 €	
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	39 041,00 €	39 040,29 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 215,00 €	1 850,80 €	
28188 - Autres immobilisations corporelles	- €	709,83 €	
- 041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	- €	
2031 - Frais d'études	100 000,00 €	- €	
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 211 755,00 €	3 777 925,70 €	
10222 - F.C.T.V.A.	433 829,30 €	- €	433 829,30 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	3 777 925,70 €	3 777 925,70 €	
- 13 - Subventions d'investissement	- €	146 409,46 €	
1323 - Départements	- €	100 217,40 €	
13248 - Autres communes	- €	46 192,06 €	
- 16 - Emprunts et dettes assimilées	20 600,00 €	20 575,46 €	
1641 - Emprunts en euros	20 600,00 €	20 575,46 €	
- 23 - Immobilisations en cours	448 135,00 €	490 640,31 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	448 135,00 €	490 640,31 €	

L'excédent capitalisé (article 1068) de 3 777 925,70 €.

La recette réalisée au 2315 correspond notamment pour 488 134,38 € au titre émis suite au jugement favorable dans l'affaire ROLAND.

Sur les opérations d'équipement, les subventions ont été reçues à hauteur de 870 300,52 €.

	BUDGET 2015	REALISE 2015	RAR
Investissement			
- 454201 - divers	50 000,00 €	- €	
454201 - divers	50 000,00 €	- €	
- 454202 - operations 403b	15 000,00 €	- €	
454202 - operations 403b	15 000,00 €	- €	
- 458216 - M430-12 MONTSOULT	151 200,00 €	437 511,73 €	
458216 - M430-12 MONTSOULT	151 200,00 €	437 511,73 €	
- 458223 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	14 600,00 €	67 295,21 €	
458223 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	14 600,00 €	67 295,21 €	
- 458224 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	2 200,00 €	12 375,49 €	
458224 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	2 200,00 €	12 375,49 €	
- 458226 - M612-83 LE THILLAY	- €	204 587,28 €	
458226 - M612-83 LE THILLAY	- €	204 587,28 €	
- 458227 - M241-86	400,00 €	356,59 €	
458227 - M241-86	400,00 €	356,59 €	
- 458229 - M580-90 ST WITZ	47 250,00 €	- €	
458229 - M580-90 ST WITZ	47 250,00 €	- €	31 500,00 €
- 458230 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	9 668,27 €	
458230 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	9 668,27 €	20 571,73 €
- 458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	205 380,00 €	- €	
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	205 380,00 €	- €	204 060,00 €
- 458232 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	402 880,00 €	9 710,83 €	
458232 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	402 880,00 €	9 710,83 €	150 885,21 €
- 458233 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	173 880,00 €	127 690,52 €	
458233 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	173 880,00 €	127 690,52 €	26 580,30 €
- 458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	280 980,00 €	- €	
458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	280 980,00 €	- €	266 760,00 €
- 458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	136 080,00 €	1 104,60 €	
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	136 080,00 €	1 104,60 €	16 560,00 €
- 458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	136 080,00 €	- €	
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	136 080,00 €	- €	120 192,20 €
- 458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	79 400,00 €	- €	
458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	79 400,00 €	- €	66 400,00 €

Il est proposé au Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU :

- **D'adopter** le compte administratif M14 de l'exercice 2015, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	7 767 737,11 €	5 471 643,57 €	13 239 380,68 €
Dépense	3 672 514,88 €	3 036 730,84 €	6 709 245,72 €
Résultat de l'exercice	4 095 222,23 €	2 434 912,73 €	6 530 134,96 €
Résultat antérieur	7 675 719,28 €	-3 777 925,70 €	3 897 793,58 €
Résultat total	11 770 941,51 €	-1 343 012,97 €	10 427 928,54 €

- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à ce compte administratif.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le compte administratif M14 de l'exercice 2015, et arrêté comme suit et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte administratif.

8. Affectation des résultats de l'année 2015 - eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI

L'instruction M14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2015 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du compte administratif eaux pluviales 2015

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	7 767 737,11 €	5 471 643,57 €	13 239 380,68 €
Dépense	3 672 514,88 €	3 036 730,84 €	6 709 245,72 €
Résultat de l'exercice	4 095 222,23 €	2 434 912,73 €	6 530 134,96 €
Résultat antérieur	7 675 719,28 €	-3 777 925,70 €	3 897 793,58 €
Résultat total	11 770 941,51 €	-1 343 012,97 €	10 427 928,54 €

Restes à réaliser	
Recettes	1 337 338,74 €
Dépenses	5 486 693,22 €
Solde	-4 149 354,48 €



Besoin de financement

5 492 367,45 €

A affecter en réserves	5 492 367,45 €
A reporter en fonctionnement	6 278 574,06 €

Solde de l'excédent

Le besoin de financement, soit 5 492 367,45 €, sera porté en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et prélevé sur l'excédent de fonctionnement (11 770 941,51€). Le solde, soit 6 278 574,06€ sera reporté en fonctionnement au 002.

Précision est apportée sur la différence entre budgétisation et fiscalisation. La fiscalisation apparaît sur la feuille d'impôts des usagers, tandis que la budgétisation est intégrée dans le budget de la commune.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'affecter** à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 5 492 367,45 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement
- **De reporter** en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 1 343 012,97 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- **De reporter** en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 6 278 574,06 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

Le Comité Syndical, l'unanimité des suffrages, affecte à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 5 492 367,45 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement, reporte en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 1 343 012,97 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement, reporte en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 6 278 574,06 € correspondant au solde de la section de fonctionnement, et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette affectation de résultat.

9. Fixation des centimes syndicaux de l'année 2016

Conformément aux objectifs exposés lors des orientations budgétaires du 10 février 2016, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget eaux pluviales, de procéder à l'augmentation des centimes syndicaux de 1 % par rapport à la masse des centimes perçue en 2015 (7 496 222 €). Le montant des centimes syndicaux 2016 sera donc de 7 571 184 €.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **De porter** le montant des centimes syndicaux pour 2016 à un montant de 7 571 184 €,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, fixe le montant des centimes syndicaux pour 2016, budget eaux pluviales GÉMAPI, à un montant de 7 571 184 € et donne tous les pouvoirs au Président concernant la fixation des centimes syndicaux.

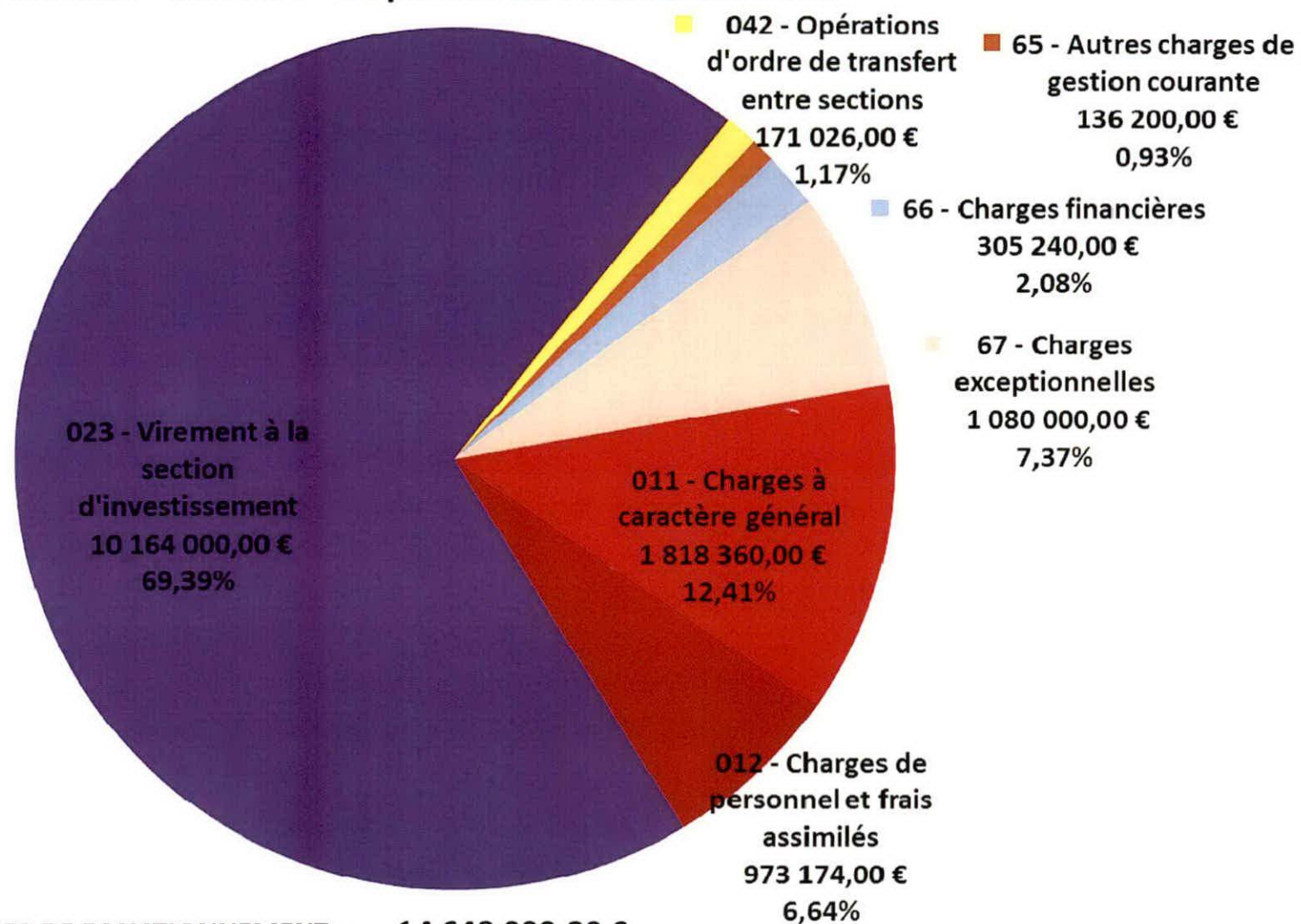
Commune	Population	Mode de Prélèvement	
		Fiscalisation	Budgétisation
Arnouville	14 247	474 943 €	
Attainville	1 794	59 805 €	
Baillet en France	2 041	68 039 €	
Bonneuil en France	829	27 636 €	
Bouffémont	6 153	205 119 €	
Bouqueval	327		10 901 €
CA PV (Andilly, Montmorency)	2 214		73 807 €
Chennevières lès Louvres	324	10 801 €	
Domont	15 579	519 347 €	
Ecouen	7 412	247 089 €	
Epiais lès Louvres	113	3 767 €	
Ezanville	9 536	317 895 €	
Fontenay en Parisis	1 940	64 673 €	
Garges lès Gonesse	10 946	364 900 €	
Gonesse	26 310	877 079 €	
Goussainville	31 487	1 049 661 €	
Le Mesnil-Aubry	922	30 736 €	
Le Plessis Gassot	68		2 267 €
Le Thillay	4 208	140 279 €	
Louvres	10 028	334 297 €	
Maffliers	328	10 934 €	
Mareil en France	700	23 335 €	
Moisselles	1 266	42 204 €	
Montsoult	3 446	114 877 €	
Piscop	786	26 202 €	
Puiseux en France	3 346	111 543 €	
Roissy en France	2 858		95 277 €
Saint Brice sous Forêt	14 599	486 677 €	
Saint Witz	2 605	86 841 €	
Sarcelles	19 170	639 058 €	
Vaud'herland	78	2 600 €	
Vémars	2 352	78 407 €	
Villaines sous Bois	712	23 735 €	
Villeron	792	26 402 €	
Villiers le Bel	27 599	920 051 €	
Total	227 115	7 388 932 €	182 252 €
		7 571 184,00 €	

10. Adoption du budget de l'année 2016 - eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI

La section de fonctionnement

	BUDGET 2015	REALISE 2015	BP 2016
Fonctionnement			
Dépenses	15 751 800,00 €	3 672 514,88 €	14 648 000,00 €
011 - Charges à caractère général	2 263 800,00 €	1 791 600,55 €	1 818 360,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	924 041,00 €	920 558,16 €	973 174,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	11 425 347,00 €	0,00 €	10 164 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	171 012,00 €	165 792,12 €	171 026,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	144 700,00 €	105 810,51 €	136 200,00 €
66 - Charges financières	465 600,00 €	457 696,78 €	305 240,00 €
67 - Charges exceptionnelles	357 300,00 €	231 056,76 €	1 080 000,00 €
Recettes	15 751 800,00 €	15 443 456,39 €	14 648 000,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté excédent	7 675 719,28 €	7 675 719,28 €	6 278 574,06 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 500,00 €	44 894,45 €	47 500,00 €
73 - Impôts et taxes	6 782 957,00 €	7 314 446,00 €	7 388 932,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 023 778,00 €	181 776,00 €	232 252,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	846,06 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	45,72 €	3 974,60 €	741,94 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	221 800,00 €	221 800,00 €	700 000,00 €

BP 2016 - Eaux Pluviales - GEMAPI Dépenses de Fonctionnement



TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 14 648 000,00 €

Les dépenses

	BUDGET 2015	REALISE 2015	BP 2016
Fonctionnement			
Dépenses	15 751 800,00 €	3 672 514,88 €	14 648 000,00 €
011 - Charges à caractère général	2 263 800,00 €	1 791 600,55 €	1 818 360,00 €
60611 - Eau et assainissement	300,00 €	0,00 €	300,00 €
60612 - Énergie - Électricité	20 000,00 €	17 001,89 €	20 000,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	2 900,00 €	2 833,37 €	1 500,00 €
61521 - Terrains	310 000,00 €	419 099,72 €	275 000,00 €
61523 - Voies et réseaux	1 632 000,00 €	1 005 158,34 €	0,00 €
615232 - Entretien et réparations réseaux	0,00 €	0,00 €	1 256 460,00 €
6156 - Maintenance	10 100,00 €	5 183,64 €	11 500,00 €
617 - Etudes et recherches	161 000,00 €	89 807,30 €	149 600,00 €
6226 - Honoraires	20 000,00 €	149 160,00 €	10 000,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
6228 - Divers	53 000,00 €	41 282,84 €	47 000,00 €
623 - libellé non renseigné	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6231 - Annonces et insertions	2 000,00 €	4 104,00 €	2 000,00 €
6262 - Frais de télécommunications	40 000,00 €	24 514,45 €	30 000,00 €
63512 - Taxes foncières	2 500,00 €	33 455,00 €	5 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	924 041,00 €	920 558,16 €	973 174,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	924 041,00 €	920 558,16 €	973 174,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	11 425 347,00 €	0,00 €	10 164 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	11 425 347,00 €	0,00 €	10 164 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	171 012,00 €	165 792,12 €	171 026,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	171 012,00 €	165 792,12 €	171 026,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	144 700,00 €	105 810,51 €	136 200,00 €
6531 - Indemnités	90 112,00 €	85 474,17 €	90 112,00 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	4 888,00 €	4 314,73 €	4 888,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	27 700,00 €	0,00 €	27 700,00 €
657363 - SPA	22 000,00 €	16 021,61 €	11 000,00 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
66 - Charges financières	465 600,00 €	457 696,78 €	305 240,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	365 000,00 €	360 097,11 €	315 042,44 €
66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	2 975,79 €	77 024,21 €	0,00 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	77 024,21 €	0,00 €	65 658,60 €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00 €	0,00 €	-75 461,04 €
6688 - Autres	20 600,00 €	20 575,46 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	357 300,00 €	231 056,76 €	1 080 000,00 €
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	221 800,00 €	221 800,00 €	0,00 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	6 756,76 €	700 000,00 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	133 000,00 €	0,00 €	380 000,00 €
6745 - Subventions aux personnes de droit privé	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €

L'article 61521, pour un montant de 275 000 € concerne l'entretien des ouvrages présents sur les bassins de retenue ;

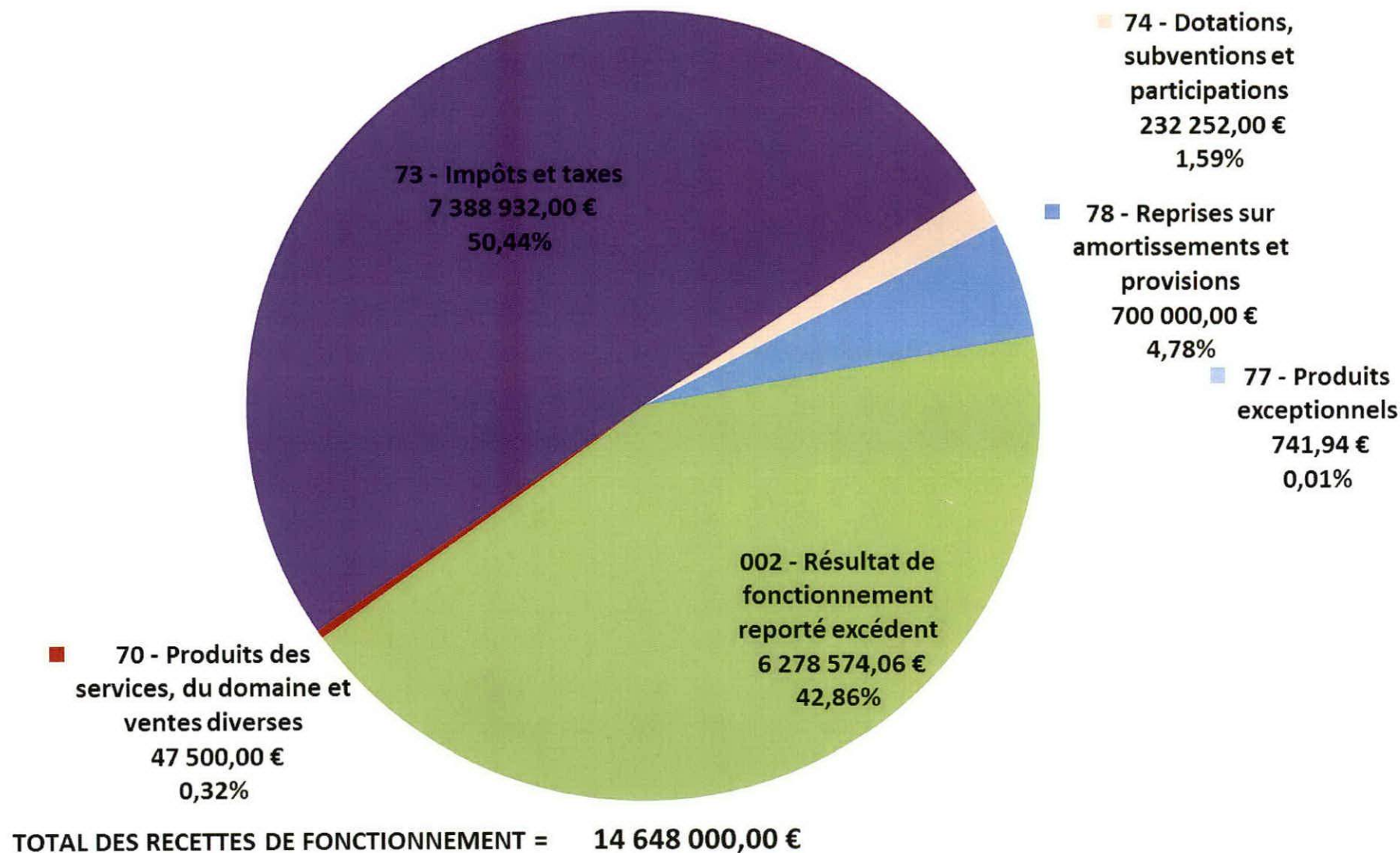
L'article 615232, pour un montant de 1 256 460 € regroupe les marchés d'entretien des réseaux, et notamment les prestations de curage, d'inspections télévisées, de bennes-déchets verts et de surveillance des réseaux et d'entretien des rivières et rus ;

Un chapitre 012 est en augmentation compte tenu de l'évolution mécanique de la masse salariale (GVT) et de l'augmentation de certaines charges patronales (CNRACL, IRCANTEC, Urssaf Vieillesse) ;

Un chapitre 67 à hauteur de 1 080 000 € comprenant notamment la dépense de l'accord transactionnel avec la SADIM, mais également des annulations de titres dans le cadre de la mise à plat des conventions d'entretiens.

Le virement de section s'élève à 10 164 000 €.

BP 2016 - Eaux Pluviales - GEMAPI Recettes de Fonctionnement



Les recettes

	BUDGET 2015	REALISE 2015	BP 2016
Fonctionnement			
Recettes	15 751 800,00 €	15 443 456,39 €	14 648 000,00 €
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté excédent	7 675 719,28 €	7 675 719,28 €	6 278 574,06 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté excédent	7 675 719,28 €	7 675 719,28 €	6 278 574,06 €
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 500,00 €	44 894,45 €	47 500,00 €
70841 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	47 500,00 €	44 894,45 €	47 500,00 €
- 73 - Impôts et taxes	6 782 957,00 €	7 314 446,00 €	7 388 932,00 €
73111 - Taxes foncières et d'habitation	6 781 457,00 €	7 245 943,00 €	7 388 932,00 €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	1 500,00 €	68 503,00 €	0,00 €
- 74 - Dotations, subventions et participations	1 023 778,00 €	181 776,00 €	232 252,00 €
74748 - Autres communes	950 000,00 €	108 827,00 €	158 445,00 €
74758 - Autres groupements	73 778,00 €	72 949,00 €	73 807,00 €
- 75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	846,06 €	0,00 €
758 - Produits divers de gestion courante	0,00 €	846,06 €	0,00 €
- 77 - Produits exceptionnels	45,72 €	3 974,60 €	741,94 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	3 974,60 €	741,94 €
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	45,72 €	0,00 €	0,00 €
7788 - Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- 78 - Reprises sur amortissements et provisions	221 800,00 €	221 800,00 €	700 000,00 €
7815 - Reprises sur prov. pour risques et charges	221 800,00 €	221 800,00 €	700 000,00 €

Les recettes sont marquées par une augmentation de 1 % des centimes syndicaux.

Une reprise sur provision pour financer notamment l'accord transactionnel.

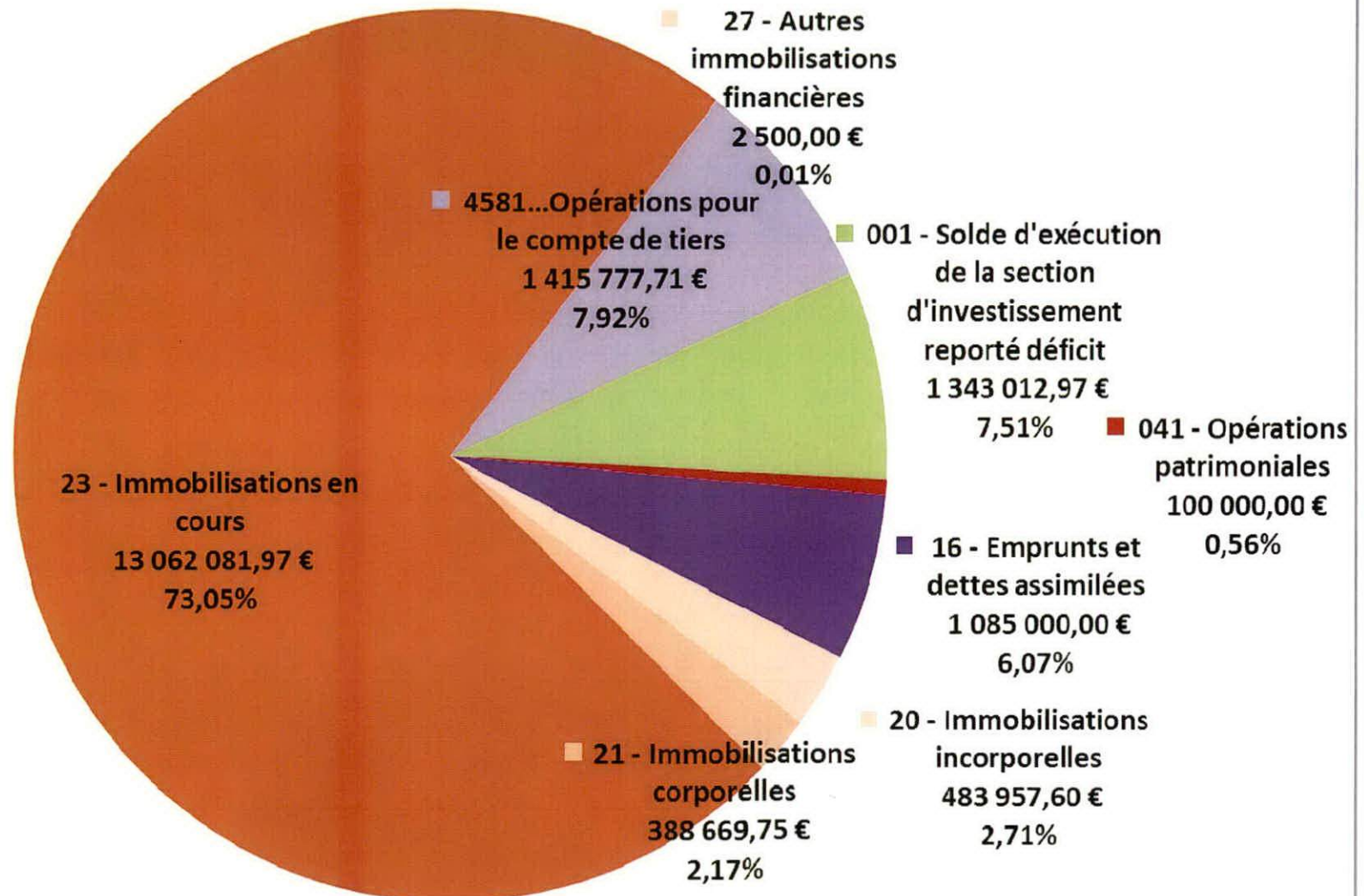
La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

	BUDGET 2015	REALISE 2015	BP 2016	Dont RAR
Investissement				
- Dépenses	18 102 419,00 €	6 814 656,54 €	17 881 000,00 €	5 486 693,22 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté déficit	3 777 925,70 €	3 777 925,70 €	1 343 012,97 €	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 050 000,00 €	1 028 112,52 €	1 085 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	208 103,00 €	90 911,04 €	483 957,60 €	10 717,60 €
21 - Immobilisations corporelles	289 500,00 €	57 170,79 €	388 669,75 €	82 669,75 €
23 - Immobilisations en cours	10 931 320,30 €	1 466 221,38 €	13 062 081,97 €	4 350 528,16 €
27 - Autres immobilisations financières	20 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €	
454101 - divers	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
454102 - operations 403b	15 000,00 €	11 019,27 €	0,00 €	
458116 - M430-12 MONTSOULT	151 200,00 €	0,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €
458123 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	14 600,00 €	0,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
458124 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	2 200,00 €	2 149,34 €	0,00 €	
458127 - M241-86	400,00 €	356,59 €	0,00 €	
458128 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	0,00 €	0,00 €	277 900,00 €	
458129 - M580-90 ST WITZ	47 250,00 €	0,00 €	31 500,00 €	31 500,00 €
458130 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	0,00 €	30 240,00 €	30 240,00 €
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	205 380,00 €	0,00 €	231 660,00 €	204 060,00 €
458132 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	402 880,00 €	251 994,79 €	150 885,21 €	150 885,21 €
458133 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	173 880,00 €	127 690,52 €	26 580,30 €	26 580,30 €
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	280 980,00 €	0,00 €	266 760,00 €	266 760,00 €
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	136 080,00 €	1 104,60 €	16 560,00 €	16 560,00 €
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	136 080,00 €	0,00 €	141 492,20 €	120 192,20 €
458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	79 400,00 €	0,00 €	66 400,00 €	66 400,00 €
458138 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	0,00 €	0,00 €	46 200,00 €	

	BUDGET 2015	REALISE 2015	BP 2016	Dont RAR
Recettes	18 102 419,00 €	5 471 643,57 €	17 881 000,00 €	1 337 338,74 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	11 425 347,00 €	0,00 €	10 164 000,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	171 012,00 €	165 792,12 €	171 026,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 211 755,00 €	3 777 925,70 €	6 169 464,56 €	433 829,30 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	146 409,46 €	0,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 600,00 €	20 575,46 €	0,00 €	
23 - Immobilisations en cours	448 135,00 €	490 640,31 €	0,00 €	
454201 - divers	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
454202 - operations 403b	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
458216 - M430-12 MONTSOULT	151 200,00 €	437 511,73 €	0,00 €	
458223 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	14 600,00 €	67 295,21 €	0,00 €	
458224 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	2 200,00 €	12 375,49 €	0,00 €	
458226 - M612-83 LE THILLAY	0,00 €	204 587,28 €	0,00 €	
458227 - M241-86	400,00 €	356,59 €	0,00 €	
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	0,00 €	0,00 €	277 900,00 €	
458229 - M580-90 ST WITZ	47 250,00 €	0,00 €	31 500,00 €	31 500,00 €
458230 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	9 668,27 €	20 571,73 €	20 571,73 €
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	205 380,00 €	0,00 €	231 660,00 €	204 060,00 €
458232 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	402 880,00 €	9 710,83 €	150 885,21 €	150 885,21 €
458233 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	173 880,00 €	127 690,52 €	26 580,30 €	26 580,30 €
458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	280 980,00 €	0,00 €	266 760,00 €	266 760,00 €
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	136 080,00 €	1 104,60 €	16 560,00 €	16 560,00 €
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	136 080,00 €	0,00 €	141 492,20 €	120 192,20 €
458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	79 400,00 €	0,00 €	66 400,00 €	66 400,00 €
458238 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	0,00 €	0,00 €	46 200,00 €	

BP 2016 - Eaux Pluviales - GEMAPI Dépenses d'Investissement



TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 17 881 000,00 €

Les dépenses

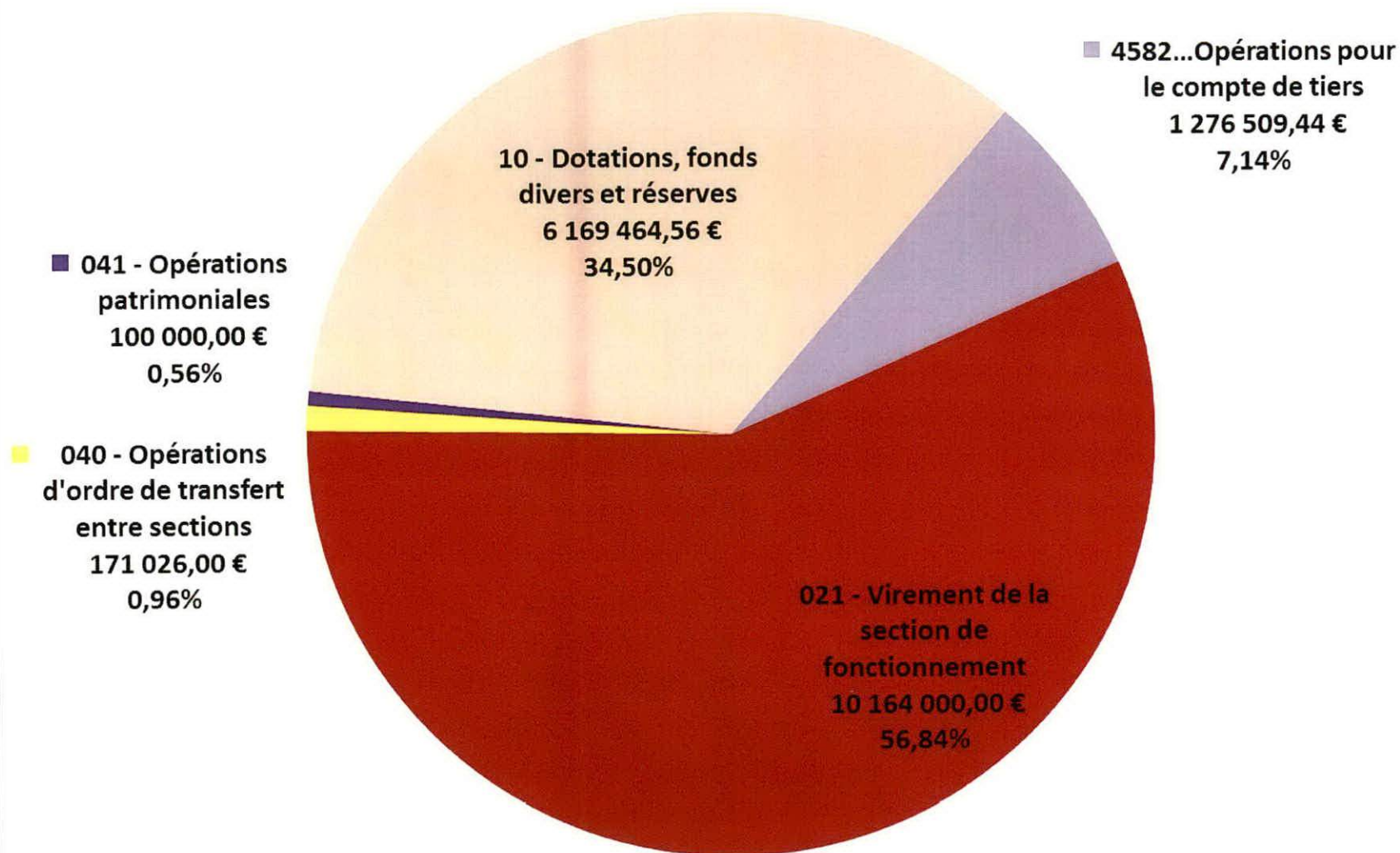
	BUDGET 2015	REALISE 2015	BP 2016	Dont RAR
Investissement				
Dépenses	18 102 419,00 €	6 814 656,54 €	17 881 000,00 €	5 486 693,22 €
- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté déficit	3 777 925,70 €	3 777 925,70 €	1 343 012,97 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté déficit	3 777 925,70 €	3 777 925,70 €	1 343 012,97 €	
- 041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	
- 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 050 000,00 €	1 028 112,52 €	1 085 000,00 €	
1641 - Emprunts en euros	1 050 000,00 €	1 028 112,52 €	1 085 000,00 €	
- 20 - Immobilisations incorporelles	208 103,00 €	90 911,04 €	483 957,60 €	
2031 - Frais d'études	179 903,00 €	73 080,60 €	478 957,60 €	10 717,60 €
2033 - Frais d'insertion	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	
2051 - Concessions et droits similaires	27 000,00 €	17 830,44 €	5 000,00 €	
- 21 - Immobilisations corporelles	289 500,00 €	57 170,79 €	388 669,75 €	
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	6 000,00 €	2 120,95 €	6 000,00 €	
21532 - Réseaux d'assainissement	223 500,00 €	38 988,05 €	309 727,00 €	59 727,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	57 000,00 €	13 621,20 €	69 885,01 €	22 885,01 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00 €	2 440,59 €	3 057,74 €	57,74 €
- 23 - Immobilisations en cours	10 931 320,30 €	1 466 221,38 €	13 062 081,97 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	6 874 529,00 €	1 466 221,38 €	6 608 228,16 €	4 350 528,16 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	4 044 291,30 €	0,00 €	6 453 853,81 €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
- 27 - Autres immobilisations financières	20 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €	
275 - Dépôts et cautionnements versés	20 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €	
- 454101 - divers	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
454101 - divers	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
- 454102 - opérations 403b	15 000,00 €	11 019,27 €	0,00 €	
454102 - opérations 403b	15 000,00 €	11 019,27 €	0,00 €	
- 458116 - M430-12 MONTSOULT	151 200,00 €	0,00 €	126 000,00 €	
458116 - M430-12 MONTSOULT	151 200,00 €	0,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €
- 458123 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	14 600,00 €	0,00 €	3 600,00 €	
458123 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	14 600,00 €	0,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
- 458124 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	2 200,00 €	2 149,34 €	0,00 €	
458124 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	2 200,00 €	2 149,34 €	0,00 €	
- 458127 - M241-86	400,00 €	356,59 €	0,00 €	
458127 - M241-86	400,00 €	356,59 €	0,00 €	
- 458128 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquín	0,00 €	0,00 €	277 900,00 €	
458128 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquín	0,00 €	0,00 €	277 900,00 €	
- 458129 - M580-90 ST WITZ	47 250,00 €	0,00 €	31 500,00 €	
458129 - M580-90 ST WITZ	47 250,00 €	0,00 €	31 500,00 €	31 500,00 €
- 458130 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	0,00 €	30 240,00 €	
458130 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	0,00 €	30 240,00 €	30 240,00 €
- 458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	205 380,00 €	0,00 €	231 660,00 €	
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	205 380,00 €	0,00 €	231 660,00 €	204 060,00 €
- 458132 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	402 880,00 €	251 994,79 €	150 885,21 €	
458132 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	402 880,00 €	251 994,79 €	150 885,21 €	150 885,21 €
- 458133 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	173 880,00 €	127 690,52 €	26 580,30 €	
458133 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	173 880,00 €	127 690,52 €	26 580,30 €	26 580,30 €
- 458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	280 980,00 €	0,00 €	266 760,00 €	
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	280 980,00 €	0,00 €	266 760,00 €	266 760,00 €
- 458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	136 080,00 €	1 104,60 €	16 560,00 €	
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	136 080,00 €	1 104,60 €	16 560,00 €	16 560,00 €
- 458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	136 080,00 €	0,00 €	141 492,20 €	
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	136 080,00 €	0,00 €	141 492,20 €	120 192,20 €
- 458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	79 400,00 €	0,00 €	66 400,00 €	
458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	79 400,00 €	0,00 €	66 400,00 €	66 400,00 €
- 458138 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	0,00 €	0,00 €	46 200,00 €	
458138 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	0,00 €	0,00 €	46 200,00 €	

Les opérations d'investissement sont les suivantes :

	Nouvelles propositions 2016	RAR 2015	TOTAL BP 2016
10GO484	20 000,00 €	843 869,44 €	863 869,44 €
10GONESSE gestio hydrau le Vignois			
2315	20 000,00 €	843 869,44 €	863 869,44 €
10SARCE483	0,00 €	69 026,52 €	69 026,52 €
10SarcellesRéouverture Petit Rosne			
2315	0,00 €	69 026,52 €	69 026,52 €
11ECO363	23 000,00 €	147 908,57 €	170 908,57 €
11Travx hydro Luat Ecouen			
2315	23 000,00 €	147 908,57 €	170 908,57 €
11LOGO372C	104 200,00 €	554 657,62 €	658 857,62 €
11Louvr-gouss-BR-telegest-BOrville			
2315	104 200,00 €	554 657,62 €	658 857,62 €
12BAIL465B	15 000,00 €	45 600,00 €	60 600,00 €
12BAILLET recalibr rû Montsout			
2315	15 000,00 €	45 600,00 €	60 600,00 €
12BOUF463B	80 000,00 €	989 304,00 €	1 069 304,00 €
12BOUFFEMONT BR Charriere			
2315	80 000,00 €	989 304,00 €	1 069 304,00 €
12CHEN420	0,00 €	50 400,00 €	50 400,00 €
12RECALIB RU MICHELETTE CHENNEVIER			
2315	0,00 €	50 400,00 €	50 400,00 €
12LOUV475	0,00 €	28 980,00 €	28 980,00 €
12RUE RHIN FERME SECRETAIN LOUVRES			
2315	0,00 €	28 980,00 €	28 980,00 €
12VEM488	50 000,00 €	68 909,62 €	118 909,62 €
12COLLECT FR MAURIAC VEMARS			
2315	50 000,00 €	68 909,62 €	118 909,62 €
14ARN489	0,00 €	784 096,00 €	784 096,00 €
14Arnouville - Garges Amé Petit Ro			
2315	0,00 €	784 096,00 €	784 096,00 €
14LOUV490	5 000,00 €	29 051,59 €	34 051,59 €
14LOUVRES DEVOIEMENT DU RESEAU DE LA GARE			
2315	5 000,00 €	29 051,59 €	34 051,59 €
15ARN489B	50 000,00 €	172 620,00 €	222 620,00 €
15Arnouville - parc arnouville Est			
2315	50 000,00 €	172 620,00 €	222 620,00 €
15SARC492	107 000,00 €	13 143,60 €	120 143,60 €
15Sarcelles - reprise mur Copins			
2315	107 000,00 €	13 143,60 €	120 143,60 €
15SARC494	0,00 €	55 680,00 €	55 680,00 €
15Sarcelles - dalle place du marché			
2315	0,00 €	55 680,00 €	55 680,00 €
15THI495	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
15LE THILLAY lutte/inondations milieu naturel EP			
2315	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
15VEM488A	0,00 €	238 852,00 €	238 852,00 €
15VEMAR lutte/inondations milieu naturel EP			
2315	0,00 €	238 852,00 €	238 852,00 €
15VEM488B	245 000,00 €	17 980,40 €	262 980,40 €
15VEMARS lutte/inondations milieu naturel EP			
2315	245 000,00 €	17 980,40 €	262 980,40 €

	Nouvelles propositions 2016	RAR 2015	TOTAL BP 2016
16DOM429J1	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €
Redimensionnement et réhabilitation du collecteur EP			
2315	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €
16LOUV419A	20 500,00 €	0,00 €	20 500,00 €
Réhabilitation collecteurs rue de Normandie et chemin de Marly			
2315	20 500,00 €	0,00 €	20 500,00 €
16MONTMOSTBR425	29 000,00 €	0,00 €	29 000,00 €
Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milie			
2315	29 000,00 €	0,00 €	29 000,00 €
16STBR478B	38 000,00 €	0,00 €	38 000,00 €
ST BRICE - FOCH - MARLIERE			
2315	38 000,00 €	0,00 €	38 000,00 €
16VEM488C	66 000,00 €	0,00 €	66 000,00 €
Travaux de régulation des bassins de Saint-Witz			
2315	66 000,00 €	0,00 €	66 000,00 €
16VEM488D	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €
Création d'aménagements de lutte contre les inondations			
2315	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €
16VEM488E	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Création d'aménagements de lutte contre les inondations			
2315	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
16VEM488F	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Création d'aménagements de lutte contre les inondations			
2315	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
457	0,00 €	448,80 €	448,80 €
Bouffemont Réab coll r berthelot			
2315	0,00 €	448,80 €	448,80 €
BASSIN COMBAT	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
Bassin Combattant à Sarcelles			
2315	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
BOIS ORVIL	127 240,00 €	47 000,00 €	174 240,00 €
Bois d'Orville			
2031	27 240,00 €	7 000,00 €	34 240,00 €
2315	100 000,00 €	40 000,00 €	140 000,00 €

BP 2016 - Eaux Pluviales - GEMAPI Recettes d'Investissement



TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT = 17 881 000,00 €

Les recettes

	BUDGET 2015	REALISE 2015	BP 2016	Dont RAR
Investissement				
- Recettes	18 102 419,00 €	5 471 643,57 €	17 881 000,00 €	1 337 338,74 €
- 021 - Virement de la section de fonctionnement	11 425 347,00 €	- €	10 164 000,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	11 425 347,00 €	- €	10 164 000,00 €	
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	171 012,00 €	165 792,12 €	171 026,00 €	
28031 - Amortissements des frais d'études	85 501,00 €	85 500,71 €	85 501,00 €	
28033 - Amortissement de frais d'insertion	144,00 €	144,00 €	144,00 €	
28041481 - Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	28 167,00 €	28 166,49 €	28 177,00 €	
28041482 - Autres communes - Bâtiments et installations	4 564,00 €	- €	4 564,00 €	
28051 - Concessions et droits similaires	6 510,00 €	6 510,00 €	6 514,00 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	3 870,00 €	3 870,00 €	3 870,00 €	
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	39 041,00 €	39 040,29 €	39 041,00 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 215,00 €	1 850,80 €	3 215,00 €	
28188 - Autres immobilisations corporelles	- €	709,83 €	- €	
- 041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	- €	100 000,00 €	
2031 - Frais d'études	100 000,00 €	- €	100 000,00 €	
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 211 755,00 €	3 777 925,70 €	6 169 464,56 €	
10222 - F.C.T.V.A.	433 829,30 €	- €	677 097,11 €	433 829,30 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	3 777 925,70 €	3 777 925,70 €	5 492 367,45 €	
- 13 - Subventions d'investissement	- €	146 409,46 €	- €	
1323 - Départements	- €	100 217,40 €	- €	
13248 - Autres communes	- €	46 192,06 €	- €	
- 16 - Emprunts et dettes assimilées	20 600,00 €	20 575,46 €	- €	
1641 - Emprunts en euros	20 600,00 €	20 575,46 €	- €	
- 23 - Immobilisations en cours	448 135,00 €	490 640,31 €	- €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	448 135,00 €	490 640,31 €	- €	
- 454201 - divers	50 000,00 €	- €	- €	
454201 - divers	50 000,00 €	- €	- €	
- 454202 - opérations 403b	15 000,00 €	- €	- €	
454202 - opérations 403b	15 000,00 €	- €	- €	

	BUDGET 2015	REALISE 2015	BP 2016	Dont RAR
Investissement				
- 458216 - M430-12 MONTSOULT	151 200,00 €	437 511,73 €	- €	
458216 - M430-12 MONTSOULT	151 200,00 €	437 511,73 €	- €	
- 458223 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	14 600,00 €	67 295,21 €	- €	
458223 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	14 600,00 €	67 295,21 €	- €	
- 458224 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	2 200,00 €	12 375,49 €	- €	
458224 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	2 200,00 €	12 375,49 €	- €	
- 458226 - M612-83 LE THILLAY	- €	204 587,28 €	- €	
458226 - M612-83 LE THILLAY	- €	204 587,28 €	- €	
- 458227 - M241-86	400,00 €	356,59 €	- €	
458227 - M241-86	400,00 €	356,59 €	- €	
- 458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	- €	- €	277 900,00 €	
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	- €	- €	277 900,00 €	
- 458229 - M580-90 ST WITZ	47 250,00 €	- €	31 500,00 €	
458229 - M580-90 ST WITZ	47 250,00 €	- €	31 500,00 €	31 500,00 €
- 458230 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	9 668,27 €	20 571,73 €	
458230 - M612-91 LE THILLAY	30 240,00 €	9 668,27 €	20 571,73 €	20 571,73 €
- 458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	205 380,00 €	- €	231 660,00 €	
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	205 380,00 €	- €	231 660,00 €	204 060,00 €
- 458232 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	402 880,00 €	9 710,83 €	150 885,21 €	
458232 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	402 880,00 €	9 710,83 €	150 885,21 €	150 885,21 €
- 458233 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	173 880,00 €	127 690,52 €	26 580,30 €	
458233 - M527-94 ROISSY EN FRANCE - Ch de Montmorency	173 880,00 €	127 690,52 €	26 580,30 €	26 580,30 €
- 458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	280 980,00 €	- €	266 760,00 €	
458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	280 980,00 €	- €	266 760,00 €	266 760,00 €
- 458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	136 080,00 €	1 104,60 €	16 560,00 €	
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	136 080,00 €	1 104,60 €	16 560,00 €	16 560,00 €
- 458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	136 080,00 €	- €	141 492,20 €	
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	136 080,00 €	- €	141 492,20 €	120 192,20 €
- 458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	79 400,00 €	- €	66 400,00 €	
458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	79 400,00 €	- €	66 400,00 €	66 400,00 €
- 458238 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	- €	- €	46 200,00 €	
458238 - M241-99 FONTENAY Digue Echelette	- €	- €	46 200,00 €	

Ceci exposé, il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2016 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :	
Recettes.....	14 648 000 €
Dépenses.....	14 648 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	17 881 000 €
Dépenses.....	17 881 000 €

- D'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à l'adoption de ce budget.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2016 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :	
Recettes.....	14 648 000 €
Dépenses.....	14 648 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	17 881 000 €
Dépenses.....	17 881 000 €

Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ce budget primitif.

23200 -EAUX USEES-SYNDMSIAH

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 423 101,00	33 085 341,00	59 508 442,00
Titres de recettes émis (b)	6 899 351,84	19 426 701,04	26 326 052,88
Réductions de titres (c)	60 720,98	0,00	60 720,98
Recettes nettes (d = b - c)	6 838 630,86	19 426 701,04	26 265 331,90
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	26 423 101,00	33 085 341,00	59 508 442,00
Mandats émis (f)	5 196 155,27	17 753 029,68	22 949 184,95
Annulations de mandats (g)	303 841,13	17 252,46	321 093,59
Dépenses nettes (h = f - g)	4 892 314,14	17 735 777,22	22 628 091,36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 946 316,72	1 690 923,82	3 637 240,54
(h - d) Déficit			

23200 -EAUX USEES-SYNDMSIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAUX USEES-SYNDM SIAH					
Investissement	0,00	0,00	1 946 316,72	5 036 851,48	6 983 168,20
Fonctionnement	0,00	0,00	1 690 923,82	15 336 795,11	17 027 718,93
Sous-Total	0,00	0,00	3 637 240,54	20 373 646,59	24 010 887,13
TOTAL III	0,00	0,00	3 637 240,54	20 373 646,59	24 010 887,13
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	3 637 240,54	20 373 646,59	24 010 887,13

L'article D.2343-5 du code général des collectivités territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget M49 – eaux usées est conforme au compte administratif.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** le compte de gestion M49- de l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif M49 – eaux usées du même exercice,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le compte de gestion M49 – de l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif M49 – eaux usées du même exercice, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ce compte de gestion.

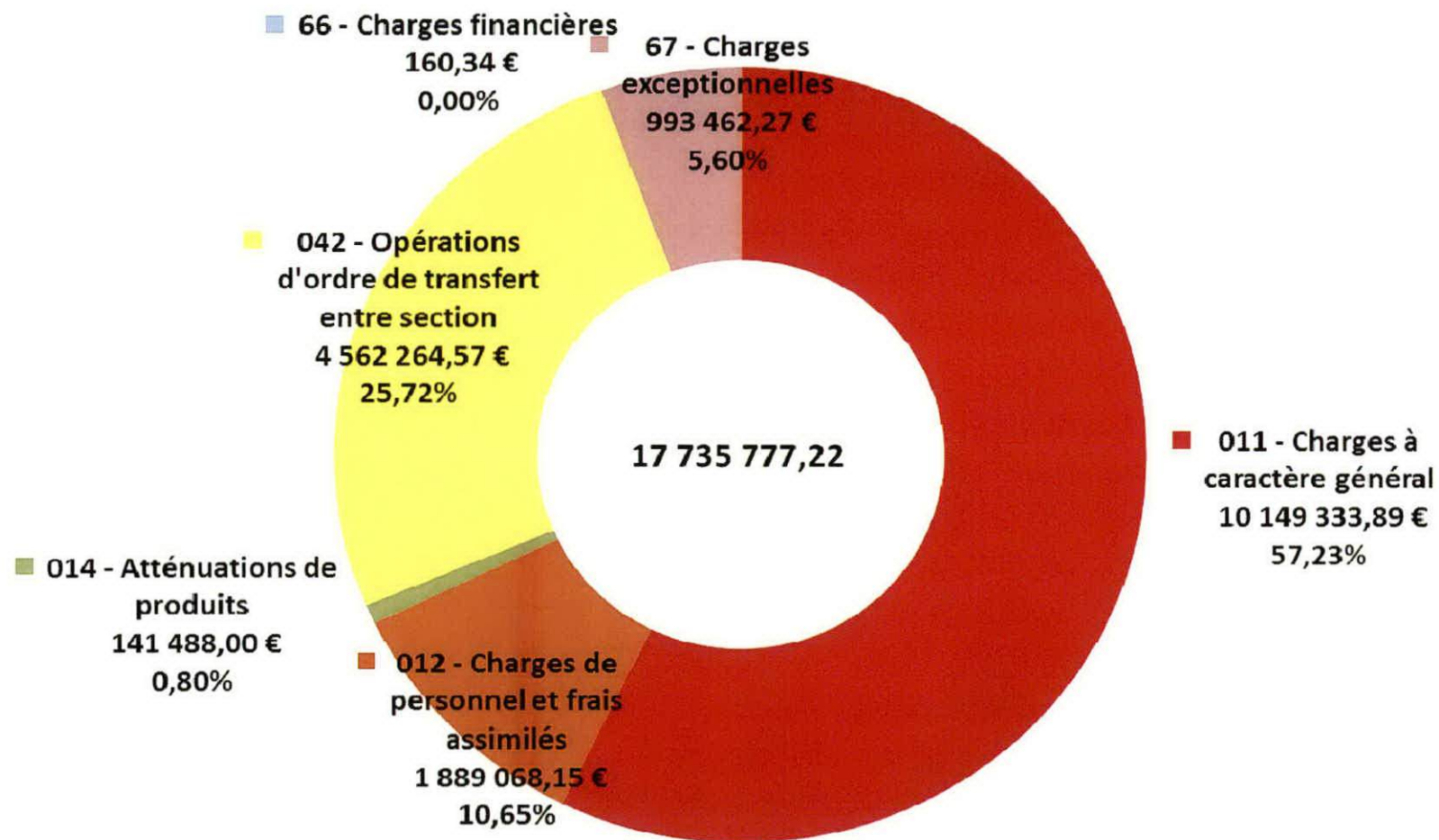
12. Approbation du compte administratif de l'année 2015 – eaux usées relatif à la compétence Assainissement

La section d'exploitation

Vue d'ensemble de la section d'exploitation

	Budget 2015	Réalisé 2015	% de Réalisé
FONCTIONNEMENT			
- Dépenses	33 085 341,00 €	17 735 777,22 €	53,61%
011 - Charges à caractère général	11 233 400,00 €	10 149 333,89 €	90,35%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 895 582,00 €	1 889 068,15 €	99,66%
014 - Atténuations de produits	141 488,00 €	141 488,00 €	100,00%
023 - Virement à la section d'investissement	14 134 467,00 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 577 679,00 €	4 562 264,57 €	99,66%
65 - Autres charges de gestion courante	52 525,00 €	- €	0,00%
66 - Charges financières	200,00 €	160,34 €	80,17%
67 - Charges exceptionnelles	1 050 000,00 €	993 462,27 €	94,62%
- Recettes	33 085 341,00 €	34 763 496,15 €	105,07%
002 - Résultat d'exploitation reporté excédent	15 336 795,11 €	15 336 795,11 €	100,00%
013 - Atténuations de charges	50 551,89 €	14 838,25 €	29,35%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	619 953,00 €	619 932,97 €	100,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	15 524 041,00 €	16 492 472,52 €	106,24%
74 - Subventions d'exploitation	1 524 000,00 €	2 058 963,21 €	135,10%
75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00 €	3 151,50 €	10,51%
77 - Produits exceptionnels	- €	237 342,59 €	

CA 2015 - Eaux Usées - Assainissement Dépenses d'Exploitation



Les dépenses (détail par article budgétaire)

	Budget 2015	Réalisé 2015
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	33 085 341,00 €	17 735 777,22 €
011 - Charges à caractère général	11 233 400,00 €	10 149 333,89 €
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie..)	5 500,00 €	2 206,33 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	18 000,00 €	14 676,91 €
6064 - Fournitures administratives	23 600,00 €	16 204,27 €
6066 - Carburants	40 150,00 €	40 719,54 €
6068 - Autres matières et fournitures	17 600,00 €	9 429,08 €
6135 - Locations mobilières	157 000,00 €	142 636,78 €
6137 - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	24 000,00 €	22 281,04 €
6152 - Entretien et réparations sur biens immobiliers	8 713 000,00 €	8 077 937,76 €
61551 - Matériel roulant	22 000,00 €	29 820,63 €
61558 - Autres biens mobiliers	3 000,00 €	- €
6156 - Maintenance	108 500,00 €	80 728,11 €
6161 - Multirisques	154 500,00 €	154 349,10 €
617 - Etudes et recherches	287 800,00 €	38 075,76 €
618 - Divers	113 800,00 €	114 559,28 €
6222 - Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	180 000,00 €	163 462,51 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	5 000,00 €	253,35 €
6226 - Honoraires	35 000,00 €	27 769,62 €
6228 - Divers	962 140,00 €	998 108,33 €
6231 - Annonces et insertions	15 200,00 €	20 196,00 €
6233 - Foires et expositions	41 500,00 €	470,40 €
6236 - Catalogues et imprimés	93 310,00 €	12 626,61 €
6237 - Publications	80 000,00 €	58 337,09 €
6238 - Divers	800,00 €	799,88 €
6244 - Transports administratifs	15 000,00 €	12 332,50 €
6256 - Missions	3 000,00 €	1 482,05 €
6257 - Réceptions	29 200,00 €	21 717,56 €
6261 - Frais d'affranchissement	25 500,00 €	28 337,99 €
6262 - Frais de télécommunications	35 400,00 €	34 360,22 €
6282 - Frais de gardiennage	10 000,00 €	13 981,90 €
63512 - Taxes foncières	400,00 €	- €
63513 - Autres impôts locaux	12 000,00 €	11 473,29 €
6354 - Droits d'enregistrement et de timbre	100,00 €	- €
6358 - Autres droits	700,00 €	- €
6378 - Autres taxes et redevances	700,00 €	- €

L'article 6135 comprend notamment les frais de location de véhicules pour un montant de 114 654,96 €.

L'article 6152 retrace notamment les frais suivants :

- Les frais de fonctionnement de la station : 7 221 016,58 €,
- Les frais d'entretien préventif/curatif/télégestion : 253 202,57 €,
- Une redevance versée au SIAAP : 335 329,74 €,
- Les frais de curage : 168 363,89 €,
- Les frais d'inspection télévisée : 96 931,86 €.

L'article 618 inclut les frais de formation des agents pour un montant de 48 700,70 €.

L'article 6222 porte sur les frais de recouvrement de la redevance assainissement.

L'article 6228 comprend le transport et compostage des boues pour un montant de 946 072,14 €.

	Budget 2015	Réalisé 2015
FONCTIONNEMENT		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 895 582,00 €	1 889 068,15 €
6211 - Personnel intérimaire	50 000,00 €	29 568,30 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	47 500,00 €	44 894,45 €
6331 - Versement de transport	15 024,00 €	16 535,40 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	4 553,00 €	4 567,51 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	15 376,00 €	15 875,76 €
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	2 731,00 €	2 740,59 €
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	1 288 055,00 €	1 307 291,48 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	184 069,00 €	191 022,10 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	211 366,00 €	208 443,67 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	17 412,00 €	16 066,09 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	3 803,00 €	2 788,36 €
6478 - Autres charges sociales diverses	7 841,00 €	6 242,86 €
648 - Autres charges de personnel	47 852,00 €	43 031,58 €
014 - Atténuations de produits	141 488,00 €	141 488,00 €
701249 - Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	141 488,00 €	141 488,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	14 134 467,00 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	14 134 467,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 577 679,00 €	4 562 264,57 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	4 577 679,00 €	4 562 264,57 €
65 - Autres charges de gestion courante	52 525,00 €	- €
6541 - Créances admises en non-valeur	49 525,00 €	- €
6542 - Créances éteintes	3 000,00 €	- €
66 - Charges financières	200,00 €	160,34 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	200,00 €	160,34 €
67 - Charges exceptionnelles	1 050 000,00 €	993 462,27 €
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	- €	80,00 €
6712 - Pénalités, amendes fiscales et pénales	- €	107,00 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	550 000,00 €	562 021,46 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	43 000,00 €	197,00 €
6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement	300 000,00 €	277 458,24 €
6743 - Subventions exceptionnelles de fonctionnement	157 000,00 €	147 000,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	- €	6 598,57 €

Le chapitre 012 sur les charges de personnel a été réalisé à hauteur de 99,65 % de la prévision budgétaire.

Le chapitre 014 fait référence au remboursement à l'agence de l'eau sur 3 ans de la redevance pour pollution d'origine domestique. L'année 2015 est la dernière année de remboursement.

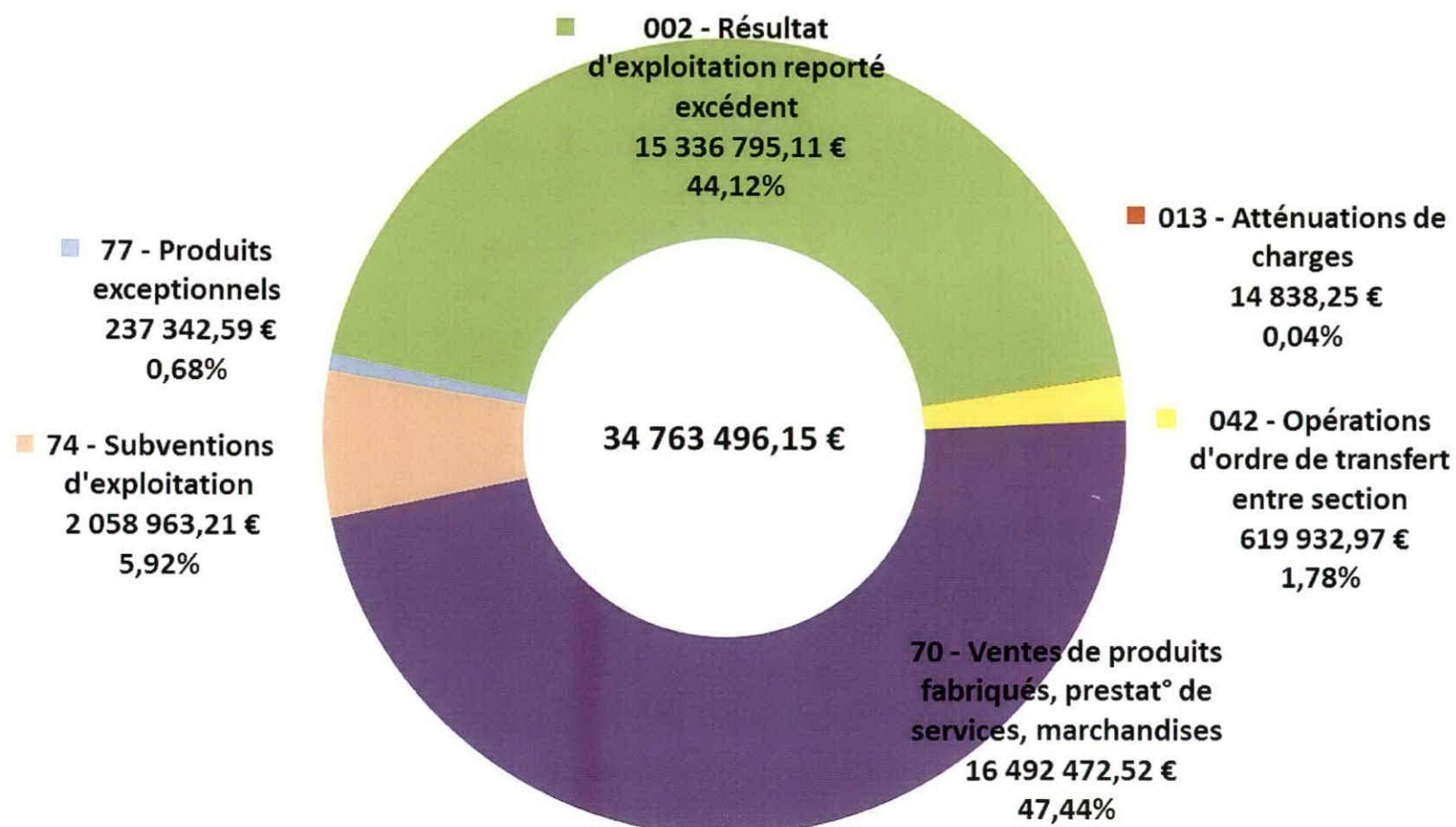
Dans le chapitre 67, on peut relever les éléments suivants :

L'article 6718 comprend le reversement aux communes de la PRE pour un montant de 427 532,11 € et du solde de la prime AQUEX de 2013 pour un montant de 134 489,35 €.

L'article 6742 retrace les subventions versées par le SIAH aux communes sur leurs travaux, et ce pour un montant total de 277 458,24 €.

L'article 6743 concerne une subvention due par l'ex SIERVOM à la Commune de MONTSOULT.

CA 2015 - Eaux Usées - Assainissement Recettes d'Exploitation



Les recettes (détail par article budgétaire)

	Budget 2015	Réalisé 2015
Recettes	33 085 341,00 €	34 763 496,15 €
002 - Résultat d'exploitation reporté excédent	15 336 795,11 €	15 336 795,11 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	15 336 795,11 €	15 336 795,11 €
013 - Atténuations de charges	50 551,89 €	14 838,25 €
64198 - Autres remboursements	50 551,89 €	9 510,07 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	619 953,00 €	619 932,97 €
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	619 953,00 €	619 932,97 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	15 524 041,00 €	16 492 472,52 €
70128 - Autres taxes et redevances	- €	62 880,09 €
704 - Travaux	200 000,00 €	36 328,22 €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	14 400 000,00 €	15 420 567,39 €
7068 - Autres prestations de services	- €	896,99 €
7084 - Mise à disposition de personnel facturée	924 041,00 €	971 799,83 €
74 - Subventions d'exploitation	1 524 000,00 €	2 058 963,21 €
741 - Primes d'épuration	1 524 000,00 €	2 058 963,21 €
75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00 €	3 151,50 €
758 - Produits divers de gestion courante	30 000,00 €	3 151,50 €
77 - Produits exceptionnels	- €	237 342,59 €
7711 - Dédits et pénalités perçus	- €	173 734,48 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	- €	47 198,46 €
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	- €	15 929,65 €
775 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	480,00 €

Les atténuations de charges (remboursements liés aux absences maladies des agents) ont été réalisées à hauteur de 14 838,25 €.

Le compte 70611 reflète le montant de la redevance assainissement qui s'élève à 15 420 567,39 €, soit 7,08 % de plus que la prévision budgétaire.

L'article 7084 traduit la refacturation au budget eaux pluviales des dépenses de personnel.

L'article 741 comprend la réalisation de 2 058 963,21 € de la prime pour épuration.

La recette exceptionnelle inscrite au 7718 est le résultat du jugement en faveur du SIAH dans le contentieux lancé en 2010 suite aux dommages de génie civil constatés sur les digesteurs de la station de dépollution.

La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

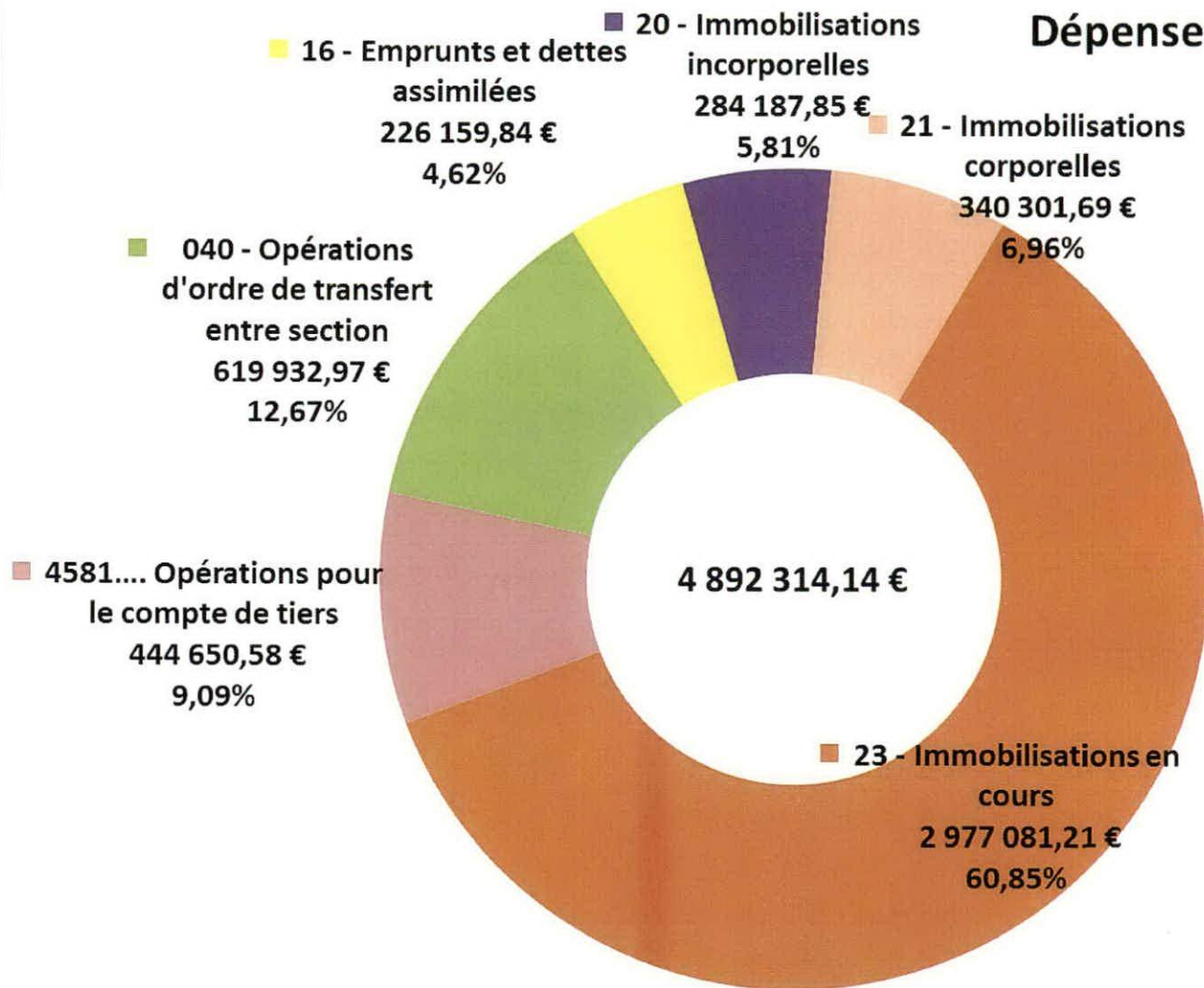
	Budget 2015	Réalisé 2015	% de Réalisé	dont RAR
INVESTISSEMENT				
- Dépenses	26 423 101,00 €	4 892 314,14 €		4 062 490,54 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	619 953,00 €	619 932,97 €	100,00%	
041 - Opérations patrimoniales	110 000,00 €	- €	0,00%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	230 000,00 €	226 159,84 €	98,33%	
20 - Immobilisations incorporelles	440 900,00 €	284 187,85 €	64,46%	40 647,00 €
21 - Immobilisations corporelles	472 500,00 €	340 301,69 €	72,02%	83 001,29 €
23 - Immobilisations en cours	22 467 190,00 €	2 977 081,21 €	13,25%	3 006 232,33 €
27 - Autres immobilisations financières	5 100,00 €	- €		
458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 200,00 €	984,50 €	44,75%	1 215,50 €
458123 - M430-12 MONTSOULT	95 990,00 €	54 828,79 €	57,12%	14 071,21 €
458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	9 100,00 €	1 243,50 €	13,66%	7 856,50 €
458132 - M633-77 12-11-41 VAUD'HERLAND SDA	12 701,00 €	- €	0,00%	
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 387,00 €	90,00 €		66 297,00 €
458144 - M580-90 SAINT WITZ	60 060,00 €	- €	0,00%	25 940,00 €
458145 - M241-88 FONTENAY EN PARISIS	191 520,00 €	- €	0,00%	
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 520,00 €	324,00 €	0,17%	191 196,00 €
458147 - M028-92 ATTAINVILLE	37 500,00 €	- €	0,00%	
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	72 660,00 €	- €	0,00%	60 070,00 €
458149 - M277-95 GONESSE	254 280,00 €	183 837,93 €	72,30%	70 442,07 €
458150 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	182 700,00 €	157 893,66 €	86,42%	21 116,04 €
458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	372 540,00 €	30 378,60 €	8,15%	342 161,40 €
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	376 320,00 €	2 893,80 €	0,77%	32 133,20 €
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	49 180,00 €	7 914,00 €	16,09%	14 034,20 €
458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	102 800,00 €	4 261,80 €		86 076,80 €

	Budget 2015	Réalisé 2015	% de Réalisé	dont RAR
- Recettes	26 423 101,00 €	11 875 482,34 €		1 259 502,53 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 036 851,48 €	5 036 851,48 €	44,94%	
021 - Virement de la section d'exploitation	14 134 467,00 €	- €	100,00%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 577 679,00 €	4 562 264,57 €	0,00%	
041 - Opérations patrimoniales	110 000,00 €	- €	99,66%	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	381 645,52 €	- €	0,00%	381 645,52 €
13 - Subventions d'investissement	- €	137 165,21 €	0,00%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €	- €		
20 - Immobilisations incorporelles	- €	2 048,00 €	0,00%	
23 - Immobilisations en cours	5 000,00 €	13 934,40 €		
458201 - M612-15 LE THILLAY	- €	70 702,66 €	278,69%	
458221 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 200,00 €	38 914,33 €		
458223 - M430-12 MONTSOULT	95 990,00 €	1 041 825,36 €	1768,83%	
458229 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	9 100,00 €	66 794,40 €	1085,35%	
458232 - M633-77 12-11-41 VAUD'HERLAND SDA	12 701,00 €	17 703,79 €	734,00%	
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 387,00 €	30 835,70 €	139,39%	35 551,30 €
458234 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	- €	19 845,55 €	46,45%	
458238 - M277-82A GONESSE source le vernois	- €	42 986,60 €		
458239 - M612-83 LE THILLAY	- €	511 185,98 €		
458241 - M492-85 LE PLESSIS GASSOT	- €	11 827,96 €		
458242 - M241-86 FONTENAY EN PARISIS	- €	4 969,38 €		
458244 - M580-90 SAINT WITZ	60 060,00 €	- €		25 940,00 €
458245 - M241-88 FONTENAY EN PARISIS	191 520,00 €	864,00 €	0,00%	
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 520,00 €	1 188,00 €	0,45%	190 332,00 €
458247 - M028-92 ATTAINVILLE	37 500,00 €	- €	0,62%	
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	72 660,00 €	8 530,50 €	0,00%	60 070,00 €
458249 - M277-95 GONESSE	254 280,00 €	51 702,61 €	11,74%	70 442,07 €
458250 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	182 700,00 €	157 893,66 €	20,33%	21 116,04 €
458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	372 540,00 €	4 952,40 €	86,42%	342 161,40 €
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	376 320,00 €	27 573,00 €	1,33%	32 133,20 €
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	49 180,00 €	8 661,00 €	7,33%	14 034,20 €
458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	102 800,00 €	4 261,80 €	17,61%	86 076,80 €

Résultat Cumulé d'investissement = 6 983 168,20 €

CA 2015 - Eaux Usées - Assainissement

Dépenses d'investissement



Les dépenses (par article budgétaire)

	Budget 2015	Réalisé 2015	RAR
INVESTISSEMENT			
Dépenses	26 423 101,00 €	4 892 314,14 €	4 062 390,54 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	619 953,00 €	619 932,97 €	
139111 - Agence de l'eau	4 000,00 €	3 980,94 €	
13912 - libellé non renseigné	413 216,00 €	413 216,00 €	
13913 - libellé non renseigné	10 596,00 €	10 595,10 €	
13914 - Communes	33 061,00 €	33 060,93 €	
13918 - Autres	159 080,00 €	159 080,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	110 000,00 €	- €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	110 000,00 €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	230 000,00 €	226 159,84 €	
1681 - Autres emprunts	230 000,00 €	226 159,84 €	
20 - Immobilisations incorporelles	440 900,00 €	284 187,85 €	
2031 - Frais d'études	392 400,00 €	245 139,36 €	38 509,40 €
2033 - Frais d'insertion	1 500,00 €	2 052,00 €	
2051 - Concessions et droits similaires	47 000,00 €	36 996,49 €	2 137,60 €
21 - Immobilisations corporelles	472 500,00 €	340 301,69 €	
21351 - Bâtiments d'exploitation	250 400,00 €	252 783,15 €	71 170,93 €
21355 - Bâtiments administratifs	21 200,00 €	- €	
21532 - Réseaux d'assainissement	111 500,00 €	50 036,70 €	10 773,28 €
2155 - Outillage industriel	30 000,00 €	1 694,10 €	756,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	50 000,00 €	24 089,73 €	
2184 - Mobilier	5 400,00 €	1 888,81 €	301,08 €
2188 - Autres	4 000,00 €	9 809,20 €	
23 - Immobilisations en cours	22 467 190,00 €	2 977 081,21 €	
2313 - Constructions	1 628 000,00 €	369 914,08 €	1 031 305,52 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	5 273 148,00 €	2 607 167,13 €	1 974 826,81 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	15 561 042,00 €	- €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	5 000,00 €	- €	
27 - Autres immobilisations financières	5 100,00 €	- €	
275 - Dépôts et cautionnements versés	5 100,00 €	- €	
458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 200,00 €	984,50 €	
458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 200,00 €	984,50 €	1 215,50 €
458123 - M430-12 MONTSOULT	95 990,00 €	54 828,79 €	
458123 - M430-12 MONTSOULT	95 990,00 €	54 828,79 €	14 071,21 €
458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	9 100,00 €	1 243,50 €	
458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	9 100,00 €	1 243,50 €	7 856,50 €
458132 - M633-77 12-11-41 VAUD'HERLAND SDA	12 701,00 €	- €	
458132 - M633-77 12-11-41 VAUD'HERLAND SDA	12 701,00 €	- €	
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 387,00 €	90,00 €	
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 387,00 €	90,00 €	66 297,00 €
458144 - M580-90 SAINT WITZ	60 060,00 €	- €	
458144 - M580-90 SAINT WITZ	60 060,00 €	- €	25 940,00 €
458145 - M241-88 FONTENAY EN PARISIS	191 520,00 €	- €	
458145 - M241-88 FONTENAY EN PARISIS	191 520,00 €	- €	
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 520,00 €	324,00 €	
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 520,00 €	324,00 €	191 196,00 €
458147 - M028-92 ATTAINVILLE	37 500,00 €	- €	
458147 - M028-92 ATTAINVILLE	37 500,00 €	- €	
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	72 660,00 €	- €	
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	72 660,00 €	- €	60 070,00 €
458149 - M277-95 GONESSE	254 280,00 €	183 837,93 €	
458149 - M277-95 GONESSE	254 280,00 €	183 837,93 €	70 442,07 €
458150 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	182 700,00 €	157 893,66 €	
458150 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	182 700,00 €	157 893,66 €	21 116,04 €
458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	372 540,00 €	30 378,60 €	
458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	372 540,00 €	30 378,60 €	342 161,40 €
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	376 320,00 €	2 893,80 €	
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	376 320,00 €	2 893,80 €	32 133,20 €
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	49 180,00 €	7 914,00 €	
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	49 180,00 €	7 914,00 €	14 034,20 €
458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	102 800,00 €	4 261,80 €	
458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	102 800,00 €	4 261,80 €	86 076,80 €

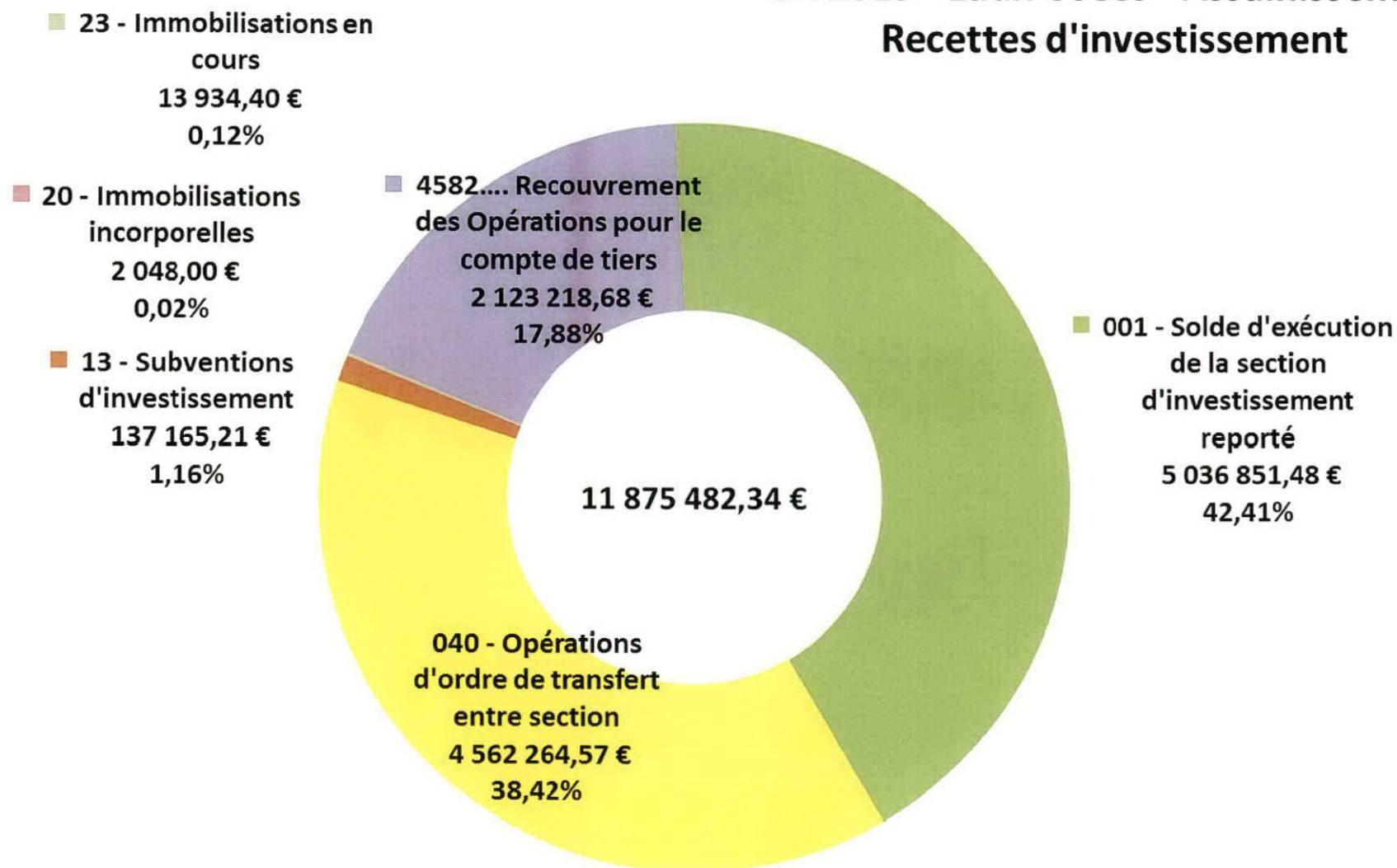
Le détail des opérations se présente comme suit :

	Budget 2015	Réalisé 2015	RAR
10ARN482C	26 448,00 €	26 448,00 €	
Am-latéral-cotage-daumier-réhEU			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	26 448,00 €	26 448,00 €	
10DOM481	1 200,00 €	0,00 €	
Dom-RFosettes-réhabcolIEU			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 200,00 €	0,00 €	
10THVA482J	313 600,00 €	310 259,12 €	
Th-Vaud-réhab_colIEU			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	313 600,00 €	310 259,12 €	
11DOG429JQ	14 490,00 €	0,00 €	
Piste Domont Goussainville			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	14 490,00 €	0,00 €	
11MOAT482G	31 500,00 €	0,00 €	
Mois-Att-Réh col EU-482G			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	31 500,00 €	0,00 €	31 500,00 €
11SI130903	0,00 €	409,50 €	
AUDIT ENERGETIQUE			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	409,50 €	
11STW482U	49 980,00 €	199,20 €	
482U SWtiz-reh-coll-EU			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	49 980,00 €	199,20 €	38 323,60 €
12-11-43	4 320,00 €	0,00 €	
FOURN TRX PROTECT Foudre			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	4 320,00 €	0,00 €	4 320,00 €
12-12-44	321 400,00 €	205 335,96 €	
CONFORM REJETS ENTREP SIAH			
2031 - Frais d'études	321 400,00 €	205 335,96 €	
12ARN482A	1 200,00 €	0,00 €	
482A ARNOUV REHAB COLLECT			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 200,00 €	0,00 €	
12BAIL465C	73 080,00 €	0,00 €	
REHAB COLLECT NOTRE DAME BAILLET			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	73 080,00 €	0,00 €	36 540,00 €
12DOM429J	272 150,00 €	125 088,96 €	
TETE RICHARD DOMONT			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	272 150,00 €	125 088,96 €	14 703,20 €
12GOUS429Q	50 400,00 €	3 292,87 €	
FOND DE GRISON GOUSSAINVILLE			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	50 400,00 €	3 292,87 €	47 107,13 €
12GOUS482S	25 200,00 €	0,00 €	
Gous réhab cerdan vinci4rues			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	25 200,00 €	0,00 €	25 200,00 €
12ROVA482K	321 300,00 €	2 257,08 €	
ROISSY VAUD'HERLAND			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	321 300,00 €	2 257,08 €	297 380,00 €
12SARC429G	25 200,00 €	0,00 €	
Sarcelles - promenade lac			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	25 200,00 €	0,00 €	25 200,00 €
12THI482I	7 900,00 €	0,00 €	
LE TILLAY REHAB COLLECT			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	7 900,00 €	0,00 €	7 854,00 €
12vbe429v2	10 800,00 €	0,00 €	
AVAL CHAMPS BACON CHOISEUL			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	10 800,00 €	0,00 €	
12VBEL429V	12 400,00 €	0,00 €	
VILLIERS LE BEL ROSTANT BY-PASS			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	12 400,00 €	0,00 €	

	Budget 2015	Réalisé 2015	RAR
13SIAHEXTSTEP	1 661 000,00 €	477 629,68 €	
Extension STEP			
2031 - Frais d'études	36 000,00 €	0,00 €	30 320,00 €
2033 - Frais d'insertion	0,00 €	1 188,00 €	
2313 - Constructions	1 625 000,00 €	366 952,48 €	1 031 305,52 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	109 489,20 €	2 970,00 €
14GON484B	46 620,00 €	0,00 €	
Réhab interco le vernois Gonesse			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	46 620,00 €	0,00 €	46 620,00 €
14LETHI482IJ	254 520,00 €	230 704,38 €	
LE THILLAY AVAL RUE DU 8 MAI1945			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	254 520,00 €	230 704,38 €	
14LOUV490	240 100,00 €	179 580,46 €	
Dévolement des réseaux EU - gare			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	240 100,00 €	179 580,46 €	26 539,42 €
14LOUV491	75 600,00 €	694,20 €	
Réhab EU ctm de Louvres			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	75 600,00 €	694,20 €	67 373,20 €
14ROI482K80	11 100,00 €	0,00 €	
Réhab interco Roissy ch de montm			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	11 100,00 €	0,00 €	11 100,00 €
14STBR478B	27 300,00 €	0,00 €	
Réhab interco St Brice Av Foch			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	27 300,00 €	0,00 €	29 607,60 €
14VEMWI486B	66 360,00 €	10 404,60 €	
Vernars - St Witz			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	66 360,00 €	10 404,60 €	54 947,40 €
15ARN489	847 560,00 €	0,00 €	
Arnouville - Ferme Lemoine			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	847 560,00 €	0,00 €	847 560,00 €
15BOUF463B	245 820,00 €	0,00 €	
463b			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	245 820,00 €	0,00 €	245 820,00 €
15ECOU363B	192 580,00 €	171 971,03 €	
Ecouen - Quartier Luat Ravier			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	192 580,00 €	171 971,03 €	5 412,12 €
15GON277-95	0,00 €	286 817,77 €	
Gonesse Rue de paris - reseau intercommunal			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	286 817,77 €	
15ROVA482K2	1 139 720,00 €	911 540,51 €	
Roissy - Vaud'herland 2			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 139 720,00 €	911 540,51 €	96 769,14 €
15SARC493	147 000,00 €	0,00 €	
Sarcelles - By pass			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	147 000,00 €	0,00 €	12 080,00 €
15SARC493A	11 100,00 €	10 842,60 €	
By-pass avenue du stade Sarcelle			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	11 100,00 €	10 842,60 €	
15SIAH501	3 000,00 €	2 961,60 €	
Canalisation de transfert - rejet extension step			
2313 - Constructions	3 000,00 €	2 961,60 €	
386B	600,00 €	594,00 €	
386B			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	600,00 €	594,00 €	

CA 2015 - Eaux Usées - Assainissement

Recettes d'investissement



Les recettes (par article budgétaire)

	Budget 2015	Réalisé 2015	RAR
INVESTISSEMENT			
Recettes	26 423 101,00 €	11 875 482,34 €	1 259 502,53 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 036 851,48 €	5 036 851,48 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 036 851,48 €	5 036 851,48 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	14 134 467,00 €	- €	
021 - Virement de la section d'exploitation	14 134 467,00 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 577 679,00 €	4 562 264,57 €	
2801 - Frais d'établissement	2 158,00 €	- €	
28031 - Amortissements des frais d'études	12 794,00 €	12 794,00 €	
28033 - Amortissement de frais d'insertion	1 012,00 €	1 011,28 €	
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	24 794,00 €	24 793,65 €	
281351 - Bâtiments d'exploitation	436 634,00 €	436 633,93 €	
281355 - Bâtiments administratifs	11 271,00 €	11 270,74 €	
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	1 094,00 €	1 094,00 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	4 043 359,00 €	4 043 043,14 €	
28154 - Matériel industriel	5 595,00 €	5 594,34 €	
28155 - Outillage industriel	4 096,00 €	4 095,04 €	
28181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	12 936,00 €	- €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	10 710,00 €	10 709,71 €	
28184 - Mobilier	5 178,00 €	5 177,62 €	
28188 - Autres	6 048,00 €	6 047,12 €	
041 - Opérations patrimoniales	110 000,00 €	- €	
2031 - Frais d'études	110 000,00 €	- €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	381 645,52 €	- €	
10222 - F.C.T.V.A.	381 645,52 €	- €	381 645,52 €
13 - Subventions d'investissement	- €	137 165,21 €	
1314 - Communes	- €	77 373,93 €	
13111 - Agence de l'eau	- €	- €	
1312 - Région	- €	36 494,23 €	
1313 - Département	- €	23 297,05 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €	- €	
1681 - Autres emprunts	100 000,00 €	- €	
20 - Immobilisations incorporelles	- €	2 048,00 €	
2033 - Frais d'insertion	- €	2 048,00 €	
23 - Immobilisations en cours	5 000,00 €	13 934,40 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	13 934,40 €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	5 000,00 €	- €	

Les subventions se montent à 137 165,21 €.

	Budget 2015	Réalisé 2015	RAR
= INVESTISSEMENT			
= Recettes	26 423 101,00 €	11 875 482,34 €	1 259 502,53 €
- 458201 - M612-15 LE THILLAY	- €	70 702,66 €	
458201 - M612-15 LE THILLAY	- €	70 702,66 €	
- 458221 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 200,00 €	38 914,33 €	
458221 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 200,00 €	38 914,33 €	
- 458223 - M430-12 MONTSOULT	95 990,00 €	1 041 825,36 €	
458223 - M430-12 MONTSOULT	95 990,00 €	1 041 825,36 €	
- 458229 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	9 100,00 €	66 794,40 €	
458229 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	9 100,00 €	66 794,40 €	
- 458232 - M633-77 12-11-41 VAUD'HERLAND SDA	12 701,00 €	17 703,79 €	
458232 - M633-77 12-11-41 VAUD'HERLAND SDA	12 701,00 €	17 703,79 €	
- 458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 387,00 €	30 835,70 €	
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 387,00 €	30 835,70 €	35 551,30 €
- 458234 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	- €	19 845,55 €	
458234 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	- €	19 845,55 €	
- 458238 - M277-82A GONESSE source le vignois	- €	42 986,60 €	
458238 - M277-82A GONESSE source le vignois	- €	42 986,60 €	
- 458239 - M612-83 LE THILLAY	- €	511 185,98 €	
458239 - M612-83 LE THILLAY	- €	511 185,98 €	
- 458241 - M492-85 LE PLESSIS GASSOT	- €	11 827,96 €	
458241 - M492-85 LE PLESSIS GASSOT	- €	11 827,96 €	
- 458242 - M241-86 FONTENAY EN PARISIS	- €	4 969,38 €	
458242 - M241-86 FONTENAY EN PARISIS	- €	4 969,38 €	
- 458244 - M580-90 SAINT WITZ	60 060,00 €	- €	
458244 - M580-90 SAINT WITZ	60 060,00 €	- €	25 940,00 €
- 458245 - M241-88 FONTENAY EN PARISIS	191 520,00 €	864,00 €	
458245 - M241-88 FONTENAY EN PARISIS	191 520,00 €	864,00 €	
- 458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 520,00 €	1 188,00 €	
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 520,00 €	1 188,00 €	190 332,00 €
- 458247 - M028-92 ATTAINVILLE	37 500,00 €	- €	
458247 - M028-92 ATTAINVILLE	37 500,00 €	- €	
- 458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	72 660,00 €	8 530,50 €	
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	72 660,00 €	8 530,50 €	60 070,00 €
- 458249 - M277-95 GONESSE	254 280,00 €	51 702,61 €	
458249 - M277-95 GONESSE	254 280,00 €	51 702,61 €	70 442,07 €
- 458250 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	182 700,00 €	157 893,66 €	
458250 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	182 700,00 €	157 893,66 €	21 116,04 €
- 458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	372 540,00 €	4 952,40 €	
458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	372 540,00 €	4 952,40 €	342 161,40 €
- 458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	376 320,00 €	27 573,00 €	
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	376 320,00 €	27 573,00 €	32 133,20 €
- 458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	49 180,00 €	8 661,00 €	
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	49 180,00 €	8 661,00 €	14 034,20 €
- 458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	102 800,00 €	4 261,80 €	
458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	102 800,00 €	4 261,80 €	86 076,80 €

Le recouvrement des opérations sous mandat a été réalisé pour un montant de 2 123 218,68 €.

Il est proposé au Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU :

- **D'adopter** le compte administratif M49 de l'exercice 2015, et arrêté comme suit :

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	19 426 701,04 €	6 838 630,86 €	26 265 331,90 €
Dépense	17 735 777,22 €	4 892 314,14 €	22 628 091,36 €
Résultat de l'exercice	1 690 923,82 €	1 946 316,72 €	3 637 240,54 €
Résultat antérieur	15 336 795,11 €	5 036 851,48 €	20 373 646,59 €
Résultat total	17 027 718,93 €	6 983 168,20 €	24 010 887,13 €

- **Et d'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à ce compte administratif.

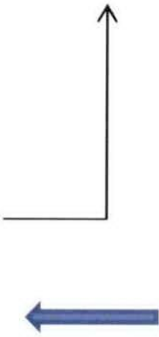
Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le compte administratif M49 de l'exercice 2015, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ce compte administratif

13. Affectation des résultats de l'année 2015 - eaux usées relatif à la compétence Assainissement

L'instruction M49 implique que le résultat excédentaire de la section d'exploitation soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2014 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	19 426 701,04 €	6 838 630,86 €	26 265 331,90 €
Dépense	17 735 777,22 €	4 892 314,14 €	22 628 091,36 €
Résultat de l'exercice	1 690 923,82 €	1 946 316,72 €	3 637 240,54 €
Résultat antérieur	15 336 795,11 €	5 036 851,48 €	20 373 646,59 €
Résultat total	17 027 718,93 €	6 983 168,20 €	24 010 887,13 €

Restes à réaliser		
Recettes	1 259 502,53 €	
Dépenses	4 062 490,54 €	
Solde	- 2 802 988,01 €	

A affecter en réserves	15 000 000,00€	Solde de l'excédent
A reporter en exploitation	2 027 718,93 €	

Besoin de financement actuel		0,00 €
Besoin de financement à venir pour l'extension de la station		

L'exécution de l'exercice 2015 ne fait pas apparaître actuellement de besoin de financement.

Pour autant en prévision de celui qui sera nécessaire pour l'extension de la station, il est proposé d'inscrire en recette d'investissement 15 000 000 € à l'article 1068 (autres réserves) et en recette de fonctionnement l'excédent d'exploitation restant (2 027 718,93 €) à l'article 002.

Paul-Edouard BOUQUIN s'interroge sur les conclusions à tirer sur la progression constante des recettes, sur l'aspect pérenne de cette dernière.

Anita MANDIGOU explique que tout dépend des constructions de logements prévus, et des projets qui sortent de terre. Si les projets prévus n'aboutissent pas, les recettes ne suivront pas, et les communes savent que ça se répercutera sur une augmentation de la taxe. A l'inverse, si des projets prévus et imprévus sortent de terre, les consommations suivront et le syndicat bénéficiera de recettes en plus.

Paul-Edouard BOUQUIN rappelle qu'il avait attiré l'attention sur le fait que la prévision ne tenait pas compte de l'évolution de la consommation d'eau. Les prix sont augmentés de 4%, avec une courbe qui ne prend pas en compte l'augmentation de la consommation alors que l'extension de la station de dépollution des eaux est faite pour accueillir les eaux usées liées à une augmentation de la population. Ce discours est contradictoire.

Éric CHANAL, Directeur Général, après autorisation du Président, confirme que dans les prévisions sont pris en compte deux facteurs : l'augmentation de la redevance et des volumes consommés. Jusqu'à présent était prise une valeur de 250 000 m³, valeur évaluée, jusqu'à deux ans les consommations étaient en chute de 1% par an. Depuis deux exercices, la tendance est à

l'augmentation, mais il y a une volonté de ne pas majorer les recettes, le syndicat préfère au contraire les minorer, et même si la courbe remonte, il n'est pas raisonnable de prévoir plus que 250 000 m³ tant qu'il n'y a pas nette confirmation de l'augmentation.

Antoine ESPIASSE indique qu'heureusement qu'il y a eu une incitation faite aux usagers de réduire leur consommation d'eau. L'augmentation constatée est liée aux nouveaux projets.

Guy MESSENGER s'appuie sur les prévisions d'un bureau d'études avec les projets attendus, non attendus, modifiés... Il ne s'est rien passé dans l'Est du Val d'Oise depuis des décennies. Malgré les prévisions pessimistes, le constat est que le développement du secteur va plus vite, et ça va dans le bon sens. Le syndicat va devoir emprunter de grosses sommes malgré la bonne santé de la structure, il faut une dizaine d'années pour construire une nouvelle station. Il faut ainsi anticiper, sinon quelque soient les projets, le syndicat serait dans l'obligation d'émettre des avis défavorables sur les projets car en saturation au niveau de la station de dépollution des eaux. Il faut s'assurer que lorsque les eaux usées arriveront, la station sera en capacité de les traiter. Le choix a été fait d'augmenter progressivement année après année pour que ce soit moins violent. Le SIAH est maintenant complètement désendetté, il va pouvoir emprunter sans souci dans de bonnes conditions.

Antoine ESPIASSE rappelle que l'effet négatif de ces projets est l'imperméabilisation et l'effet sur les inondations.

Guy MESSENGER explique que ces répercussions se font sur un autre budget.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- **De reporter** en section d'investissement en recette au 001 « résultat d'investissement reporté », 6 983 168,20 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- **De reporter** en section d'investissement en recette au 1068 « autres réserves », 15 000 000,00 €,
- **De reporter** en section d'exploitation en recette au 002 « résultat d'exploitation reporté », 2 027 718,93 € correspondant au résultat cumulé de la section d'exploitation,
- **Et de donner** tous pouvoirs au Président dans le cadre de cette affectation.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, reporte en section d'investissement en recette au 001 « résultat d'investissement reporté », 6 983 168,20 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement, reporte en section d'investissement en recette au 1068 « autres réserves », 15 000 000,00 €, reporte en section d'exploitation en recette au 002 « résultat d'exploitation reporté », 2 027 718,93 € correspondant au résultat cumulé de la section d'exploitation, et donne tous pouvoirs au Président dans le cadre de cette affectation.

14. Fixation de la redevance intercommunale d'eaux usées pour le transport et le traitement d'assainissement - Année 2016

Comme il a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires du 10 février 2016, il est proposé une augmentation de 0,05 € / m³ d'eau potable facturée, afin que le SIAH puisse faire face à ses besoins d'investissement à court et moyen terme.

Les recettes sont prévues au budget eaux usées, chapitre 70, article 70611.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **De décider** d'augmenter le montant de la redevance intercommunale de transport et de traitement d'assainissement des eaux usées, pour l'année 2016 de 0,05€ / m³ d'eau potable facturée portant ainsi son montant à 1,25 € / m³,
- **De prendre acte que** cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à traiter par la station de dépollution, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau,
- **De prendre acte que** les recettes sont prévues au budget eaux usées, chapitre 70, article 70611,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à la fixation de la redevance.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, décide d'augmenter le montant de la redevance intercommunale de transport et de traitement d'assainissement des eaux usées, pour l'année 2016 de 0,05€ / m³ d'eau potable facturée portant ainsi son montant à 1,25 € / m³, prend acte que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à traiter par la station de dépollution, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau, prend acte que les recettes sont prévues au budget eaux usées, chapitre 70, article 70611, et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

15. Fixation de la redevance d'entretien des réseaux d'eaux usées appartenant aux communes

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et ses articles R.2333-21 et suivants relatifs aux redevances d'assainissement, le Comité syndical doit, chaque année, fixer le montant de la redevance d'entretien des communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux au Syndicat.

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

Collectivités	Tarif par mètre cube d'eau potable facturée (en euros non soumis à TVA)
ATTAINVILLE	0,10
BAILLET-EN-FRANCE	0,10
BOUFFÉMONT	0,10
BOUQUEVAL	0,13
ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES	0,15
ÉZANVILLE	0,135
FONTENAY-EN-PARISIS	0,22
GONESSE	0,11
LE PLESSIS-GASSOT	0,20
MAREIL-EN-FRANCE	0,14
MOISSELLES	0,10
MONTSOULT	0,10
PISCOP	0,115
ROISSY-EN-FRANCE	0,11
SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	0,10
SAINT-WITZ	0,11
LE THILLAY	0,22
VILLAINES-SOUS-BOIS	0,10
VILLERON	0,13

Des communes demandent parfois plus de travaux que d'autres, n'ont pas le même linéaire, ce qui explique les coûts différents d'une commune à une autre.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **De fixer** les montants, comme indiqués ci-dessus, des redevances d'entretien pour les communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux d'eaux usées au Syndicat pour l'exercice 2016,

Collectivités	Tarif par mètre cube d'eau potable facturée (en euros non soumis à TVA)
ATTAINVILLE	0,10
BAILLET-EN-FRANCE	0,10
BOUFFÉMONT	0,10
BOUQUEVAL	0,13
ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES	0,15
ÉZANVILLE	0,135
FONTENAY-EN-PARISIS	0,22
GONESSE	0,11
LE PLESSIS-GASSOT	0,20
MAREIL-EN-FRANCE	0,14
MOISSELLES	0,10
MONTSOULT	0,10
PISCOP	0,115
ROISSY-EN-FRANCE	0,11
SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	0,10
SAINT-WITZ	0,11
LE THILLAY	0,22
VILLAINES-SOUS-BOIS	0,10
VILLERON	0,13

- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à la fixation de la redevance d'entretien.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, décide de fixer les montants, comme indiqués des redevances d'entretien des réseaux communaux d'eaux usées pour les communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux au Syndicat pour l'exercice 2016, et donne tous les pouvoirs au Président concernant la fixation de la redevance d'entretien.

16. Admissions en Non-Valeur (ANV) - eaux usées relatif à la compétence Assainissement

L'admission en non-valeur porte sur trois listes de titres du budget eaux usées. Le nombre de titres concernés est de cinq pour un montant total de 2 967,76 €.

Concernant les exercices de :

- L'année 2004, le titre 208 (1597,96 €) n'a pu être recouvré en raison d'une poursuite sans effet,
- L'année 2007, les titres 140 (735,11 €) et 044 (261,61 €) n'ont pu être recouverts en raison de poursuites sans effet,
- L'année 2008, les titres 02 (808,26 €) et 108 (564,82 €) n'ont pu être recouverts en raison de poursuites sans effet,

Le Syndicat estime que les poursuites exercées par le Trésor Public sont à ce jour infructueuses et qu'il est nécessaire de les admettre en non-valeur.

Les crédits sont prévus à l'article 6541 et à l'article 6542 du budget eaux usées.

Il est proposé au Comité Syndical:

- **D'admettre les titres en non-valeur** pour un montant total de 2 967,76 € en eaux usées,
- **De prendre acte** que les crédits sont prévus à l'article 6541 et à l'article 6542 du budget eaux usées,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à ces Admissions en Non-Valeur.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, admettre les titres en non-valeur pour un montant total de 2 967,76 € en eaux usées, prend acte que les crédits sont prévus à l'article 6541 et à l'article 6452 du budget eaux usées, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

17. Adoption du budget de l'année 2016 - eaux usées relatif à la compétence Assainissement

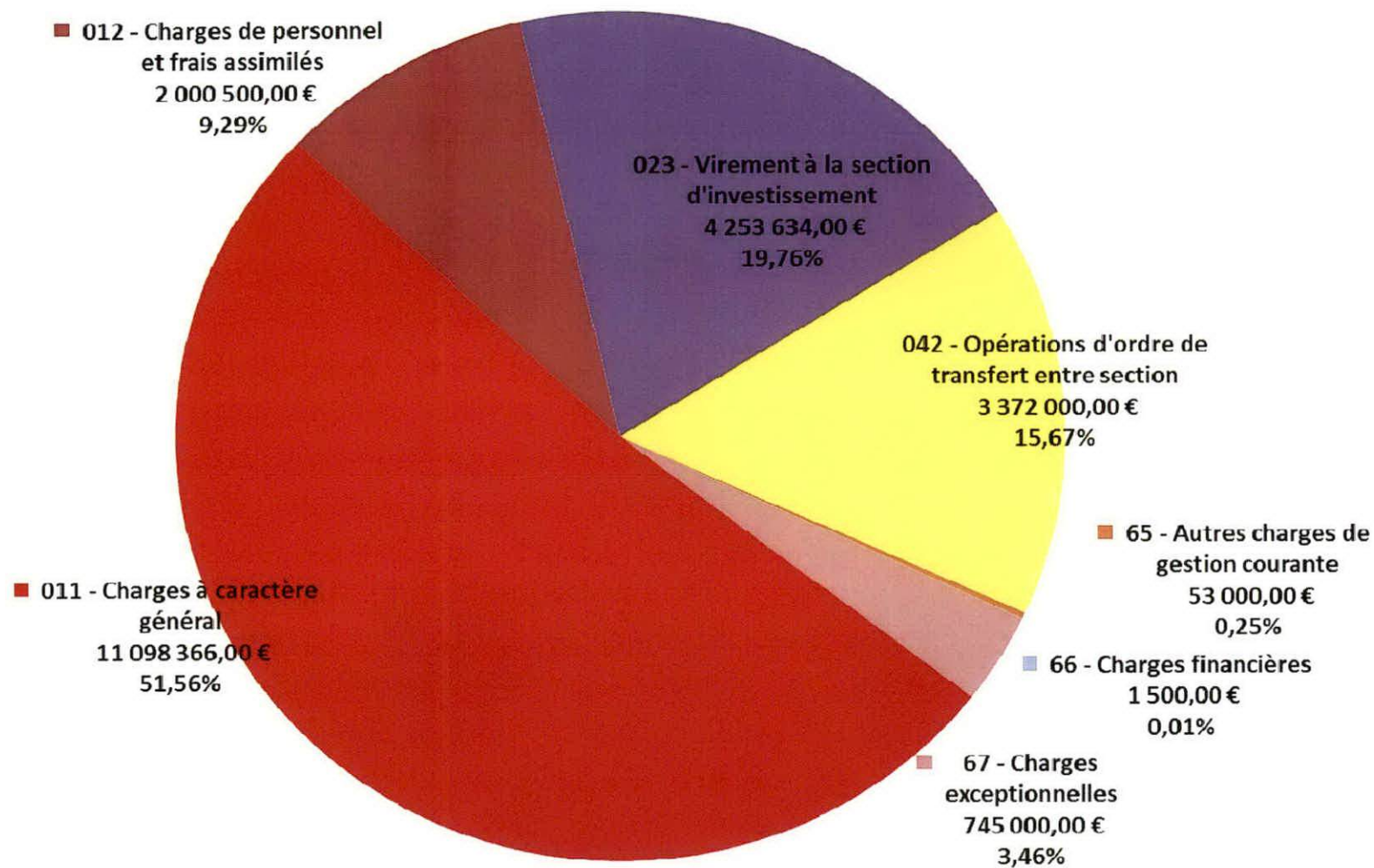
La section d'exploitation

Vue d'ensemble de la section d'exploitation

	Budget 2015	Réalisé 2015	BP 2016
FONCTIONNEMENT			
- Dépenses	33 085 341,00 €	17 735 777,22 €	21 524 000,00 €
011 - Charges à caractère général	11 233 400,00 €	10 149 333,89 €	11 098 366,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 895 582,00 €	1 889 068,15 €	2 000 500,00 €
014 - Atténuations de produits	141 488,00 €	141 488,00 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	14 134 467,00 €	- €	4 253 634,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 577 679,00 €	4 562 264,57 €	3 372 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	52 525,00 €	- €	53 000,00 €
66 - Charges financières	200,00 €	160,34 €	1 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 050 000,00 €	993 462,27 €	745 000,00 €
- Recettes	33 085 341,00 €	34 763 496,15 €	21 524 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté excédent	15 336 795,11 €	15 336 795,11 €	2 027 718,93 €
013 - Atténuations de charges	50 551,89 €	14 838,25 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	619 953,00 €	619 932,97 €	366 000,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	15 524 041,00 €	16 492 472,52 €	17 575 281,07 €
74 - Subventions d'exploitation	1 524 000,00 €	2 058 963,21 €	1 525 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00 €	3 151,50 €	30 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	237 342,59 €	- €

BP 2016 - Eaux Usées - Assainissement

Dépenses d'Exploitation



TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION = 21 524 000,00 €

Les dépenses (détail par article budgétaire)

	Budget 2015	Réalisé 2015	BP 2016
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	33 085 341,00 €	17 735 777,22 €	21 524 000,00 €
011 - Charges à caractère général	11 233 400,00 €	10 149 333,89 €	11 098 366,00 €
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie..)	5 500,00 €	2 206,33 €	3 800,00 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	18 000,00 €	14 676,91 €	10 000,00 €
6064 - Fournitures administratives	23 600,00 €	16 204,27 €	13 350,00 €
6066 - Carburants	40 150,00 €	40 719,54 €	40 150,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	17 600,00 €	9 429,08 €	14 000,00 €
6135 - Locations mobilières	157 000,00 €	142 636,78 €	159 000,00 €
6137 - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	24 000,00 €	22 281,04 €	24 000,00 €
6152 - Entretien et réparations sur biens immobiliers	8 713 000,00 €	8 077 937,76 €	- €
61521 - Entretien et réparations bâtiments publics	- €	- €	4 000,00 €
61523 - Entretien et réparations réseaux	- €	- €	578 000,00 €
61528 - Entretien et réparations autres biens immobiliers	- €	- €	7 935 000,00 €
61551 - Matériel roulant	22 000,00 €	29 820,63 €	22 000,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	3 000,00 €	- €	2 000,00 €
6156 - Maintenance	108 500,00 €	80 728,11 €	100 000,00 €
6161 - Multirisques	154 500,00 €	154 349,10 €	154 500,00 €
617 - Etudes et recherches	287 800,00 €	38 075,76 €	206 620,00 €
618 - Divers	113 800,00 €	114 559,28 €	180 000,00 €
6222 - Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	180 000,00 €	163 462,51 €	180 000,00 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	5 000,00 €	253,35 €	5 000,00 €
6226 - Honoraires	35 000,00 €	27 769,62 €	35 000,00 €
6228 - Divers	962 140,00 €	998 108,33 €	1 109 420,00 €
6231 - Annonces et insertions	15 200,00 €	20 196,00 €	19 650,00 €
6232 - Echantillons	- €	- €	1 800,00 €
6233 - Foires et expositions	41 500,00 €	470,40 €	- €
6236 - Catalogues et imprimés	93 310,00 €	12 626,61 €	10 000,00 €
6237 - Publications	80 000,00 €	58 337,09 €	156 676,00 €
6238 - Divers	800,00 €	799,88 €	- €
6244 - Transports administratifs	15 000,00 €	12 332,50 €	17 000,00 €
6256 - Missions	3 000,00 €	1 482,05 €	3 000,00 €
6257 - Réceptions	29 200,00 €	21 717,56 €	33 000,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	25 500,00 €	28 337,99 €	20 000,00 €
6262 - Frais de télécommunications	35 400,00 €	34 360,22 €	40 000,00 €
6282 - Frais de gardiennage	10 000,00 €	13 981,90 €	10 000,00 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	- €	- €	400,00 €
63512 - Taxes foncières	400,00 €	- €	- €
63513 - Autres impôts locaux	12 000,00 €	11 473,29 €	10 000,00 €
6354 - Droits d'enregistrement et de timbre	100,00 €	- €	- €
6358 - Autres droits	700,00 €	- €	- €
6378 - Autres taxes et redevances	700,00 €	- €	1 000,00 €

L'article 6152 avec la nouvelle nomenclature de 2016 est réparti en trois articles 61521, 61523 et 61528.

Ces articles retracent notamment les frais suivants :

- Les frais de fonctionnement de la station : 7 650 000 €,
- Les frais d'entretien préventif/curatif/télégestion : 170 000 €,
- Une redevance versée au SIAAP : 285 000 €,
- Les frais de curage : 288 000 €,
- Les frais d'inspection télévisée : 120 000 €.

L'article 618 inclut les frais de formation des agents pour un montant de 60 000 €, mais également 50 000 € pour le changement d'identité du SIAH et 11 500 € pour l'installation et l'entretien des ruches d'Abeille.

L'article 6222 porte sur les frais de recouvrement de la redevance assainissement.

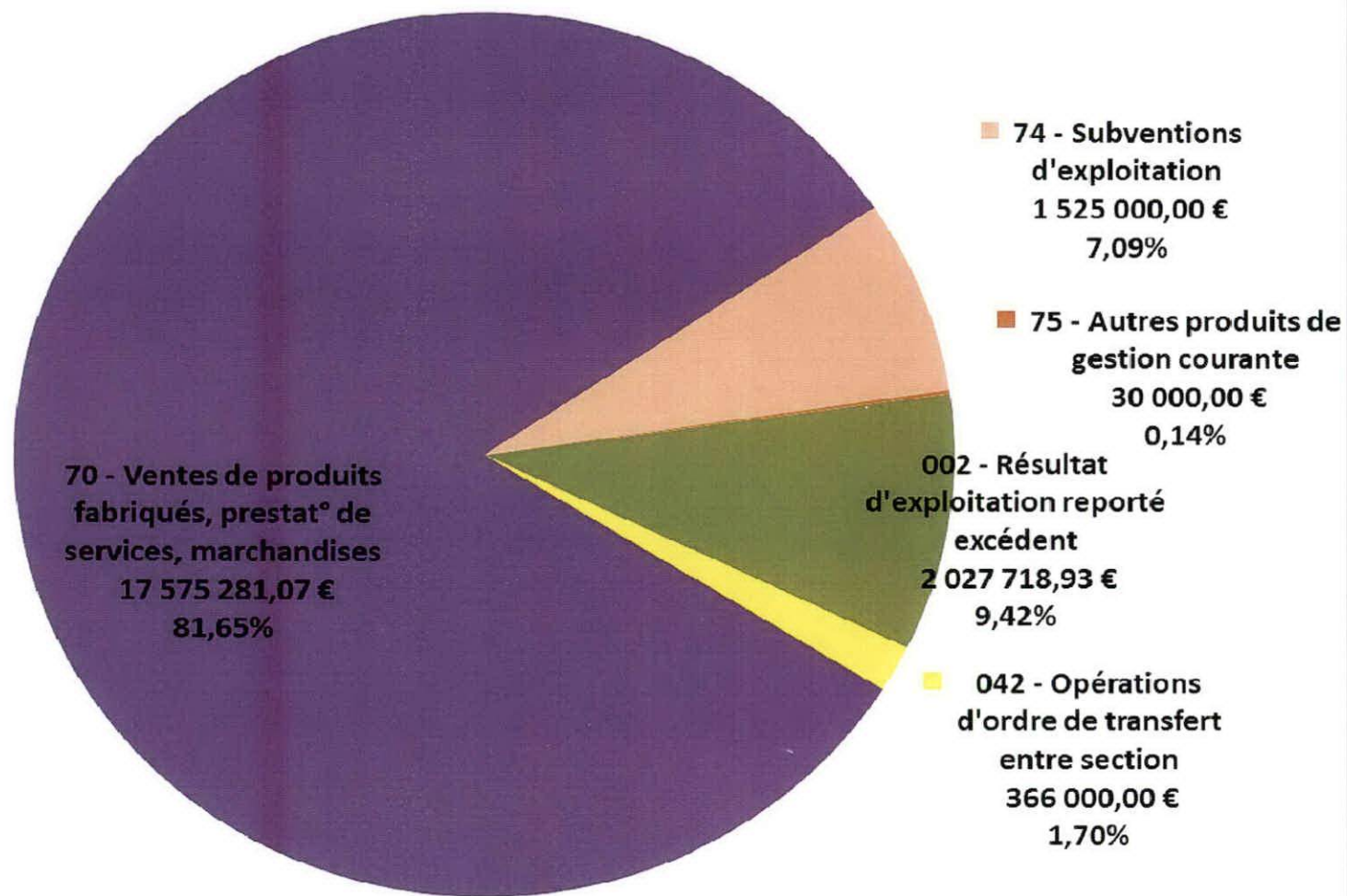
L'article 6228 comprend le transport et compostage des boues pour un montant de 1 034 904 €.

	Budget 2015	Réalisé 2015	BP 2016
FONCTIONNEMENT			
⇒ Dépenses	33 085 341,00 €	17 735 777,22 €	21 524 000,00 €
⇒ 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 895 582,00 €	1 889 068,15 €	2 000 500,00 €
6211 - Personnel intérimaire	50 000,00 €	29 568,30 €	50 000,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	47 500,00 €	44 894,45 €	47 500,00 €
6331 - Versement de transport	15 024,00 €	16 535,40 €	17 500,00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	4 553,00 €	4 567,51 €	5 000,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	15 376,00 €	15 875,76 €	16 700,00 €
6338 - Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	2 731,00 €	2 740,59 €	3 000,00 €
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	1 288 055,00 €	1 307 291,48 €	1 373 000,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	184 069,00 €	191 022,10 €	201 000,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	211 366,00 €	208 443,67 €	219 000,00 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	17 412,00 €	16 066,09 €	13 000,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	3 803,00 €	2 788,36 €	3 000,00 €
6478 - Autres charges sociales diverses	7 841,00 €	6 242,86 €	6 600,00 €
648 - Autres charges de personnel	47 852,00 €	43 031,58 €	45 200,00 €
⇒ 014 - Atténuations de produits	141 488,00 €	141 488,00 €	- €
701249 - Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	141 488,00 €	141 488,00 €	- €
⇒ 023 - Virement à la section d'investissement	14 134 467,00 €	- €	4 253 634,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	14 134 467,00 €	- €	4 253 634,00 €
⇒ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 577 679,00 €	4 562 264,57 €	3 372 000,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	4 577 679,00 €	4 562 264,57 €	3 372 000,00 €
⇒ 65 - Autres charges de gestion courante	52 525,00 €	- €	53 000,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	49 525,00 €	- €	50 000,00 €
6542 - Créances éteintes	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
⇒ 66 - Charges financières	200,00 €	160,34 €	1 500,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	200,00 €	160,34 €	1 500,00 €
⇒ 67 - Charges exceptionnelles	1 050 000,00 €	993 462,27 €	745 000,00 €
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	- €	80,00 €	- €
6712 - Pénalités, amendes fiscales et pénales	- €	107,00 €	- €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	550 000,00 €	562 021,46 €	300 000,00 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	43 000,00 €	197,00 €	45 000,00 €
6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement	300 000,00 €	277 458,24 €	400 000,00 €
6743 - Subventions exceptionnelles de fonctionnement	157 000,00 €	147 000,00 €	- €
678 - Autres charges exceptionnelles	- €	6 598,57 €	- €

Les charges de personnel sont en progression d'un peu plus de 5,50 % compte tenu de l'augmentation de certains taux de cotisations (CNRACL, Ircantec, Urssaf Vieillesse) et de l'objectif du renforcement des effectifs du SIAH comme indiqué dans le débat d'orientation budgétaire de février dernier.

BP 2016 - Eaux Usées - Assainissement

Recettes d'Exploitation



TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION = 21 524 000,00 €

Les recettes (détail par article budgétaire)

	Budget 2015	Réalisé 2015	BP 2016
FONCTIONNEMENT			
Recettes	33 085 341,00 €	34 763 496,15 €	21 524 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté excédent	15 336 795,11 €	15 336 795,11 €	2 027 718,93 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	15 336 795,11 €	15 336 795,11 €	2 027 718,93 €
013 - Atténuations de charges	50 551,89 €	14 838,25 €	- €
64198 - Autres remboursements	50 551,89 €	9 510,07 €	- €
6459 - Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	- €	5 328,18 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	619 953,00 €	619 932,97 €	366 000,00 €
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	619 953,00 €	619 932,97 €	366 000,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	15 524 041,00 €	16 492 472,52 €	17 575 281,07 €
70128 - Autres taxes et redevances	- €	62 880,09 €	- €
704 - Travaux	200 000,00 €	36 328,22 €	- €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	14 400 000,00 €	15 420 567,39 €	16 375 000,00 €
70613 - Participations pour assainissement collectif	- €	- €	200 000,00 €
7068 - Autres prestations de services	- €	896,99 €	- €
7084 - Mise à disposition de personnel facturée	924 041,00 €	971 799,83 €	1 000 281,07 €
74 - Subventions d'exploitation	1 524 000,00 €	2 058 963,21 €	1 525 000,00 €
741 - Primes d'épuration	1 524 000,00 €	2 058 963,21 €	1 525 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00 €	3 151,50 €	30 000,00 €
758 - Produits divers de gestion courante	30 000,00 €	3 151,50 €	30 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	237 342,59 €	- €
7711 - Dédits et pénalités perçus	- €	173 734,48 €	- €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	- €	47 198,46 €	- €
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	- €	15 929,65 €	- €
775 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	480,00 €	- €

Une augmentation du produit de la redevance d'assainissement de + 0,05 euros par mètre cube d'eau potable facturé par an, soit un montant de la redevance à 1,25 € le m³, et avec une augmentation annuelle du volume de 250 000 m³.

La section d'investissement

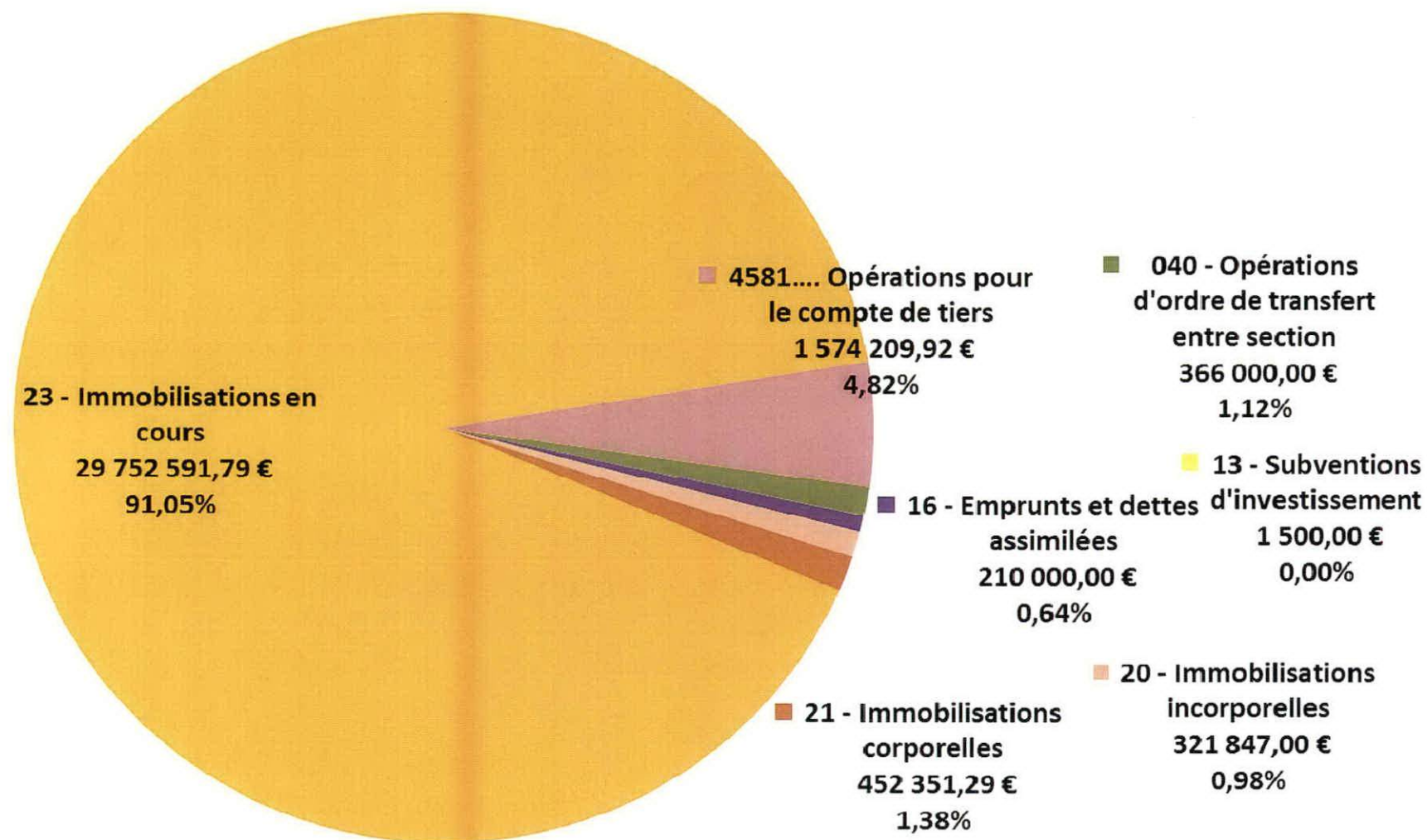
Vue d'ensemble de la section d'investissement

	Budget 2015	Réalisé 2015	BP 2016	dont RAR
INVESTISSEMENT				
- Dépenses	26 423 101,00 €	4 892 314,14 €	32 678 500,00 €	4 062 490,54 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	619 953,00 €	619 932,97 €	366 000,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	110 000,00 €	- €	- €	
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	1 500,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	230 000,00 €	226 159,84 €	210 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	440 900,00 €	284 187,85 €	321 847,00 €	40 647,00 €
21 - Immobilisations corporelles	472 500,00 €	340 301,69 €	452 351,29 €	83 001,29 €
23 - Immobilisations en cours	22 467 190,00 €	2 977 081,21 €	29 752 591,79 €	3 006 232,33 €
27 - Autres immobilisations financières	5 100,00 €	- €	3 800,00 €	
458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 200,00 €	984,50 €	1 215,50 €	1 215,50 €
458123 - M430-12 MONTSOULT	95 990,00 €	54 828,79 €	14 071,21 €	14 071,21 €
458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	9 100,00 €	1 243,50 €	7 856,50 €	7 856,50 €
458132 - M633-77 12-11-41 VAUD'HERLAND SDA	12 701,00 €	- €	- €	
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 387,00 €	90,00 €	66 297,00 €	66 297,00 €
458143 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	- €	- €	207 900,00 €	
458144 - M580-90 SAINT WITZ	60 060,00 €	- €	25 940,00 €	25 940,00 €
458145 - M241-88 FONTENAY EN PARISIS	191 520,00 €	- €	- €	
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 520,00 €	324,00 €	191 196,00 €	191 196,00 €
458147 - M028-92 ATTAINVILLE	37 500,00 €	- €	- €	
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	72 660,00 €	- €	60 070,00 €	60 070,00 €
458149 - M277-95 GONESSE	254 280,00 €	183 837,93 €	298 442,07 €	70 442,07 €
458150 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	182 700,00 €	157 893,66 €	21 116,04 €	21 116,04 €
458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	372 540,00 €	30 378,60 €	384 461,40 €	342 161,40 €
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	376 320,00 €	2 893,80 €	35 133,20 €	32 133,20 €
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	49 180,00 €	7 914,00 €	167 634,20 €	14 034,20 €
458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	102 800,00 €	4 261,80 €	89 076,80 €	86 076,80 €

	Budget 2015	Réalisé 2015	BP 2016	dont RAR
INVESTISSEMENT				
Recettes	26 423 101,00 €	11 875 482,34 €	32 678 500,00 €	1 259 502,53 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 036 851,48 €	5 036 851,48 €	6 983 168,20 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	14 134 467,00 €	- €	4 253 634,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 577 679,00 €	4 562 264,57 €	3 372 000,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	110 000,00 €	- €	- €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	381 645,52 €	- €	16 249 040,79 €	381 645,52 €
13 - Subventions d'investissement	- €	137 165,21 €	175 000,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €	- €	130 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	- €	2 048,00 €	- €	
23 - Immobilisations en cours	5 000,00 €	13 934,40 €	- €	
458201 - M612-15 LE THILLAY	- €	70 702,66 €	- €	
458221 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 200,00 €	38 914,33 €	- €	
458223 - M430-12 MONTSOULT	95 990,00 €	1 041 825,36 €	- €	
458229 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	9 100,00 €	66 794,40 €	- €	
458232 - M633-77 12-11-41 VAUD'HERLAND SDA	12 701,00 €	17 703,79 €	- €	
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 387,00 €	30 835,70 €	35 551,30 €	35 551,30 €
458234 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	- €	19 845,55 €	- €	
458238 - M277-82A GONESSE source le vigois	- €	42 986,60 €	- €	
458239 - M612-83 LE THILLAY	- €	511 185,98 €	- €	
458241 - M492-85 LE PLESSIS GASSOT	- €	11 827,96 €	- €	
458242 - M241-86 FONTENAY EN PARISIS	- €	4 969,38 €	- €	
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	- €	- €	207 900,00 €	
458244 - M580-90 SAINT WITZ	60 060,00 €	- €	25 940,00 €	25 940,00 €
458245 - M241-88 FONTENAY EN PARISIS	191 520,00 €	864,00 €	- €	
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 520,00 €	1 188,00 €	190 332,00 €	190 332,00 €
458247 - M028-92 ATTAINVILLE	37 500,00 €	- €	- €	
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	72 660,00 €	8 530,50 €	60 070,00 €	60 070,00 €
458249 - M277-95 GONESSE	254 280,00 €	51 702,61 €	298 442,07 €	70 442,07 €
458250 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	182 700,00 €	157 893,66 €	21 116,04 €	21 116,04 €
458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	372 540,00 €	4 952,40 €	384 461,40 €	342 161,40 €
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	376 320,00 €	27 573,00 €	35 133,20 €	32 133,20 €
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	49 180,00 €	8 661,00 €	167 634,20 €	14 034,20 €
458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	102 800,00 €	4 261,80 €	89 076,80 €	86 076,80 €

BP 2016 - Eaux Usées - Assainissement

Dépenses d'Investissement



TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 32 678 500,00 €

Les dépenses

	Budget 2015	Réalisé 2015	BP 2016	dont RAR
INVESTISSEMENT				
■ Dépenses	26 423 101,00 €	4 892 314,14 €	32 678 500,00 €	4 062 490,54 €
■ 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	619 953,00 €	619 932,97 €	366 000,00 €	
139111 - Agence de l'eau	4 000,00 €	3 980,94 €	4 000,00 €	
13912 - libellé non renseigné	413 216,00 €	413 216,00 €	158 875,00 €	
13913 - libellé non renseigné	10 596,00 €	10 595,10 €	10 596,00 €	
13914 - Communes	33 061,00 €	33 060,93 €	33 061,00 €	
13918 - Autres	159 080,00 €	159 080,00 €	159 468,00 €	
■ 041 - Opérations patrimoniales	110 000,00 €	- €	- €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	110 000,00 €	- €	- €	
■ 13 - Subventions d'investissement	- €	- €	1 500,00 €	
13111 - Agence de l'eau	- €	- €	1 500,00 €	
■ 16 - Emprunts et dettes assimilées	230 000,00 €	226 159,84 €	210 000,00 €	
1681 - Autres emprunts	230 000,00 €	226 159,84 €	210 000,00 €	
■ 20 - Immobilisations incorporelles	440 900,00 €	284 187,85 €	321 847,00 €	
2031 - Frais d'études	392 400,00 €	245 139,36 €	251 509,40 €	38 509,40 €
2033 - Frais d'insertion	1 500,00 €	2 052,00 €	1 500,00 €	
2051 - Concessions et droits similaires	47 000,00 €	36 996,49 €	68 837,60 €	2 137,60 €
■ 21 - Immobilisations corporelles	472 500,00 €	340 301,69 €	452 351,29 €	
21351 - Bâtiments d'exploitation	250 400,00 €	252 783,15 €	226 170,93 €	71 170,93 €
21355 - Bâtiments administratifs	21 200,00 €	- €	- €	
21532 - Réseaux d'assainissement	111 500,00 €	50 036,70 €	115 773,28 €	10 773,28 €
2155 - Outillage industriel	30 000,00 €	1 694,10 €	20 756,00 €	756,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	50 000,00 €	24 089,73 €	53 000,00 €	
2184 - Mobilier	5 400,00 €	1 888,81 €	5 651,08 €	301,08 €
2188 - Autres	4 000,00 €	9 809,20 €	31 000,00 €	
■ 23 - Immobilisations en cours	22 467 190,00 €	2 977 081,21 €	29 752 591,79 €	
2313 - Constructions	1 628 000,00 €	369 914,08 €	2 254 305,52 €	1 031 305,52 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	5 273 148,00 €	2 607 167,13 €	3 367 126,81 €	1 974 926,81 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	15 561 042,00 €	- €	24 131 159,46 €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	5 000,00 €	- €	- €	
■ 27 - Autres immobilisations financières	5 100,00 €	- €	3 800,00 €	
275 - Dépôts et cautionnements versés	5 100,00 €	- €	3 800,00 €	

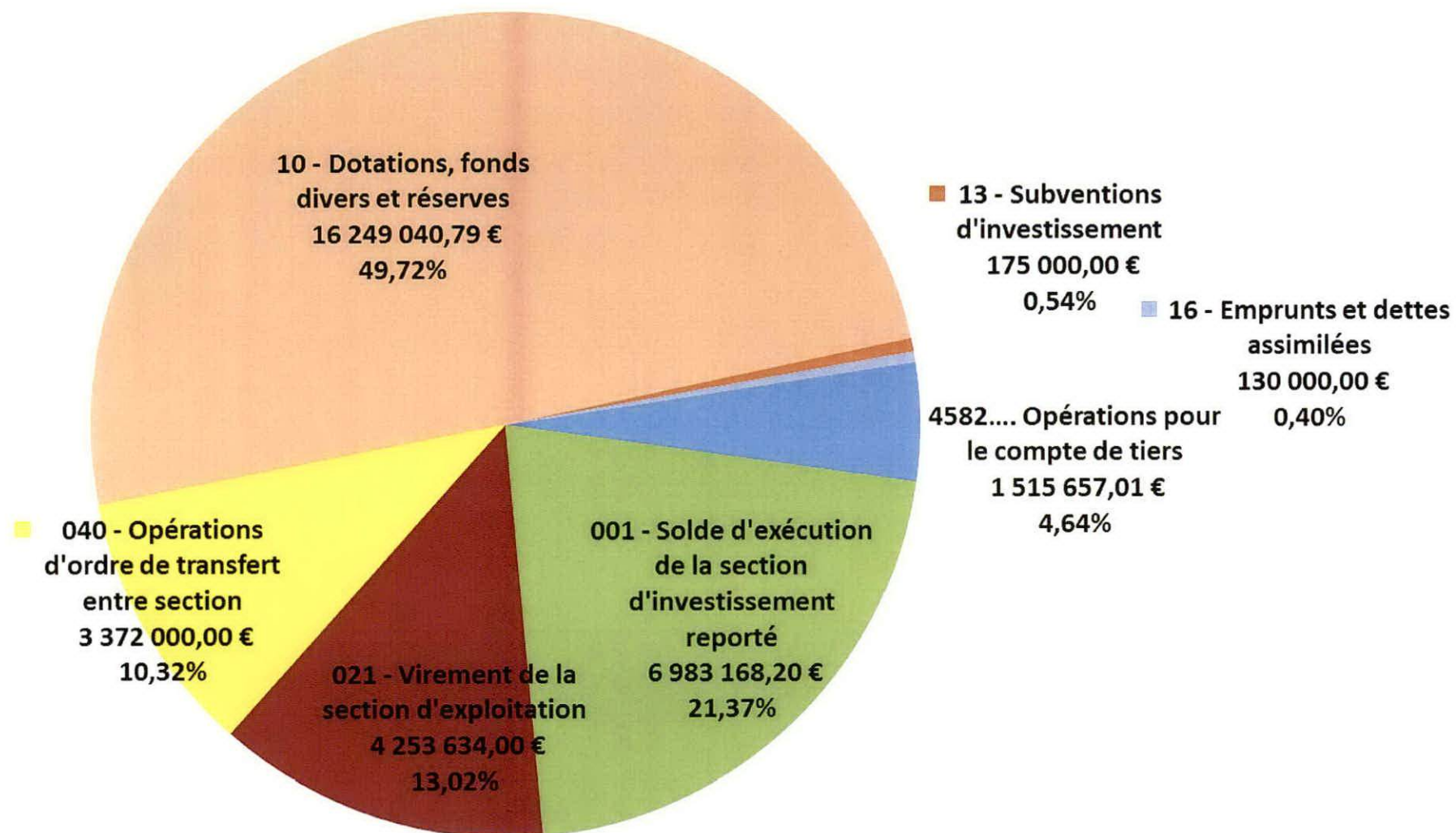
	Budget 2015	Réalisé 2015	BP 2016	dont RAR
INVESTISSEMENT				
↳ Dépenses	26 423 101,00 €	4 892 314,14 €	32 678 500,00 €	4 062 490,54 €
↳ 458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 200,00 €	984,50 €	1 215,50 €	
458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 200,00 €	984,50 €	1 215,50 €	1 215,50 €
↳ 458123 - M430-12 MONTSOULT	95 990,00 €	54 828,79 €	14 071,21 €	
458123 - M430-12 MONTSOULT	95 990,00 €	54 828,79 €	14 071,21 €	14 071,21 €
↳ 458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	9 100,00 €	1 243,50 €	7 856,50 €	
458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	9 100,00 €	1 243,50 €	7 856,50 €	7 856,50 €
↳ 458132 - M633-77 12-11-41 VAUD'HERLAND SDA	12 701,00 €	- €	- €	
458132 - M633-77 12-11-41 VAUD'HERLAND SDA	12 701,00 €	- €	- €	
↳ 458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 387,00 €	90,00 €	66 297,00 €	
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 387,00 €	90,00 €	66 297,00 €	66 297,00 €
↳ 458143 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	- €	- €	207 900,00 €	
458143 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	- €	- €	207 900,00 €	
↳ 458144 - M580-90 SAINT WITZ	60 060,00 €	- €	25 940,00 €	
458144 - M580-90 SAINT WITZ	60 060,00 €	- €	25 940,00 €	25 940,00 €
↳ 458145 - M241-88 FONTENAY EN PARISIS	191 520,00 €	- €	- €	
458145 - M241-88 FONTENAY EN PARISIS	191 520,00 €	- €	- €	
↳ 458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 520,00 €	324,00 €	191 196,00 €	
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 520,00 €	324,00 €	191 196,00 €	191 196,00 €
↳ 458147 - M028-92 ATTAINVILLE	37 500,00 €	- €	- €	
458147 - M028-92 ATTAINVILLE	37 500,00 €	- €	- €	
↳ 458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	72 660,00 €	- €	60 070,00 €	
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	72 660,00 €	- €	60 070,00 €	60 070,00 €
↳ 458149 - M277-95 GONESSE	254 280,00 €	183 837,93 €	298 442,07 €	
458149 - M277-95 GONESSE	254 280,00 €	183 837,93 €	298 442,07 €	70 442,07 €
↳ 458150 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	182 700,00 €	157 893,66 €	21 116,04 €	
458150 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	182 700,00 €	157 893,66 €	21 116,04 €	21 116,04 €
↳ 458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	372 540,00 €	30 378,60 €	384 461,40 €	
458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	372 540,00 €	30 378,60 €	384 461,40 €	342 161,40 €
↳ 458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	376 320,00 €	2 893,80 €	35 133,20 €	
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	376 320,00 €	2 893,80 €	35 133,20 €	32 133,20 €
↳ 458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	49 180,00 €	7 914,00 €	167 634,20 €	
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	49 180,00 €	7 914,00 €	167 634,20 €	14 034,20 €
↳ 458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	102 800,00 €	4 261,80 €	89 076,80 €	
458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	102 800,00 €	4 261,80 €	89 076,80 €	86 076,80 €

OPERATION / ARTICLE	Nouvelle proposition 2016	RAR 2015	TOTAL BP 2016
11MOAT482G	- €	31 500,00 €	31 500,00 €
Mois-Att-Réh col EU-482G			
2315	0,00 €	31 500,00 €	31 500,00 €
11STW482U	- €	38 323,60 €	38 323,60 €
482U SWtiz-reh-coll-EU			
2315	0,00 €	38 323,60 €	38 323,60 €
12-11-43	- €	4 320,00 €	4 320,00 €
FOURN TRX PROTECT Foudre			
2315	0,00 €	4 320,00 €	4 320,00 €
12-12-44	130 000,00 €	- €	130 000,00 €
CONFORM REJETS ENTREP SIAH			
2031	130 000,00 €	0,00 €	130 000,00 €
12ARN482A	- €	- €	- €
482A ARNOUV REHAB COLLECT			
2315	0,00 €	0,00 €	0,00 €
12BAIL465C	- €	36 540,00 €	36 540,00 €
REHAB COLLECT NOTRE DAME BAILLET			
2315	0,00 €	36 540,00 €	36 540,00 €
12DOM429J	1 000,00 €	14 703,20 €	15 703,20 €
TETE RICHARD DOMONT			
2315	1 000,00 €	14 703,20 €	15 703,20 €
12GOUS429Q	6 000,00 €	47 107,13 €	53 107,13 €
FOND DE GRISON GOUSSAINVILLE			
2315	6 000,00 €	47 107,13 €	53 107,13 €
12GOUS482S	- €	25 200,00 €	25 200,00 €
Gous réhab cerdan vinci4rues			
2315	0,00 €	25 200,00 €	25 200,00 €
12ROVA482K	- €	297 380,00 €	297 380,00 €
ROISSY VAUD'HERLAND			
2315	0,00 €	297 380,00 €	297 380,00 €
12SARC429G	- €	25 200,00 €	25 200,00 €
Sarcelles - promenade lac			
2315	0,00 €	25 200,00 €	25 200,00 €
12THI482I	21 000,00 €	7 854,00 €	28 854,00 €
LE TILLAY REHAB COLLECT			
2315	21 000,00 €	7 854,00 €	28 854,00 €

OPERATION / ARTICLE	Nouvelle proposition 2016	RAR 2015	TOTAL BP 2016
13SIAHEXTSTEP	1 223 000,00 €	1 064 595,52 €	2 287 595,52 €
Extension STEP			
2031	0,00 €	30 320,00 €	30 320,00 €
2313	1 223 000,00 €	1 031 305,52 €	2 254 305,52 €
2315	0,00 €	2 970,00 €	2 970,00 €
14GON484B	- €	46 620,00 €	46 620,00 €
Réhab interco le vinois Gonesse			
2315	0,00 €	46 620,00 €	46 620,00 €
14LOUV490	24 000,00 €	26 539,42 €	50 539,42 €
Dévoisement des réseaux EU - gare			
2315	24 000,00 €	26 539,42 €	50 539,42 €
14LOUV491	5 000,00 €	67 373,20 €	72 373,20 €
Réhab EU ctm de Louvres			
2315	5 000,00 €	67 373,20 €	72 373,20 €
14ROI482K80	27 400,00 €	11 100,00 €	38 500,00 €
Réhab interco Roissy ch de montm			
2315	27 400,00 €	11 100,00 €	38 500,00 €
14STBR478B	8 000,00 €	29 607,60 €	37 607,60 €
Réhab interco St Brice Av Foch			
2315	8 000,00 €	29 607,60 €	37 607,60 €
14VEMWI486B	433 600,00 €	54 947,40 €	488 547,40 €
Vernars - St Witz			
2315	433 600,00 €	54 947,40 €	488 547,40 €
15ARN489	- €	847 560,00 €	847 560,00 €
Arnouville - Ferme Lemoine			
2315	0,00 €	847 560,00 €	847 560,00 €
15BOUF463B	- €	245 820,00 €	245 820,00 €
463b			
2315	0,00 €	245 820,00 €	245 820,00 €
15ECOU363B	28 000,00 €	5 412,12 €	33 412,12 €
Ecouen - Quatier Luat Ravier			
2315	28 000,00 €	5 412,12 €	33 412,12 €
15ROVA482K2	6 000,00 €	96 769,14 €	102 769,14 €
Roissy - Vaud'herland 2			
2315	6 000,00 €	96 769,14 €	102 769,14 €
15SARC493	1 200,00 €	12 080,00 €	13 280,00 €
Sarcelles - By pass			
2315	1 200,00 €	12 080,00 €	13 280,00 €
15SARC493A	1 200,00 €	- €	1 200,00 €
By-pass avenue du stade Sarcelle			
2315	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €
16CANALTRAN500A	118 000,00 €	- €	118 000,00 €
Canalisation de transfert Bonneuil-Stains			
2315	118 000,00 €	0,00 €	118 000,00 €
16DOM429J1	95 000,00 €	- €	95 000,00 €
Réhabilitation et redimensionnement canalisations Tête Richard			
2315	95 000,00 €	0,00 €	95 000,00 €
16LOUV491A	6 800,00 €	- €	6 800,00 €
Louvres Réhab collecteurs rue de Normandie et chemin de Marly			
2315	6 800,00 €	0,00 €	6 800,00 €
16MONTMOSTB425	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
Rehabilitation canalisation ru du Fond des Aulnes			
2315	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €

BP 2016 - Eaux Usées - Assainissement

Recettes d'Investissement



TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT = 32 678 500,00 €

Les recettes (détail par article budgétaire)

	Budget 2015	Réalisé 2015	BP 2016	dont RAR
INVESTISSEMENT				
Recettes	26 423 101,00 €	11 875 482,34 €	32 678 500,00 €	1 259 502,53 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 036 851,48 €	5 036 851,48 €	6 983 168,20 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 036 851,48 €	5 036 851,48 €	6 983 168,20 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	14 134 467,00 €	- €	4 253 634,00 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	14 134 467,00 €	- €	4 253 634,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 577 679,00 €	4 562 264,57 €	3 372 000,00 €	
2801 - Frais d'établissement	2 158,00 €	- €	- €	
28031 - Amortissements des frais d'études	12 794,00 €	12 794,00 €	12 794,00 €	
28033 - Amortissement de frais d'insertion	1 012,00 €	1 011,28 €	1 012,00 €	
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	24 794,00 €	24 793,65 €	24 794,00 €	
281351 - Bâtiments d'exploitation	436 634,00 €	436 633,93 €	80 506,00 €	
281355 - Bâtiments administratifs	11 271,00 €	11 270,74 €	11 271,00 €	
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	1 094,00 €	1 094,00 €	1 094,00 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	4 043 359,00 €	4 043 043,14 €	3 212 479,00 €	
28154 - Matériel industriel	5 595,00 €	5 594,34 €	2 018,00 €	
28155 - Outillage industriel	4 096,00 €	4 095,04 €	4 096,00 €	
28181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	12 936,00 €	- €	- €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	10 710,00 €	10 709,71 €	10 710,00 €	
28184 - Mobilier	5 178,00 €	5 177,62 €	5 178,00 €	
28188 - Autres	6 048,00 €	6 047,12 €	6 048,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	110 000,00 €	- €	- €	
2031 - Frais d'études	110 000,00 €	- €	- €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	381 645,52 €	- €	16 249 040,79 €	
10222 - F.C.T.V.A.	381 645,52 €	- €	1 249 040,79 €	381 645,52 €
1068 - Excédents capitalisés	- €	- €	15 000 000,00 €	
13 - Subventions d'investissement	- €	137 165,21 €	175 000,00 €	
1314 - Communes	- €	77 373,93 €	- €	
13111 - Agence de l'eau	- €	- €	175 000,00 €	
1312 - Région	- €	36 494,23 €	- €	
1313 - Département	- €	23 297,05 €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €	- €	130 000,00 €	
1681 - Autres emprunts	100 000,00 €	- €	130 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	- €	2 048,00 €	- €	
2033 - Frais d'insertion	- €	2 048,00 €	- €	
23 - Immobilisations en cours	5 000,00 €	13 934,40 €	- €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	13 934,40 €	- €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	5 000,00 €	- €	- €	

	Budget 2015	Réalisé 2015	BP 2016	dont RAR
INVESTISSEMENT				
Recettes	26 423 101,00 €	11 875 482,34 €	32 678 500,00 €	1 259 502,53 €
458201 - M612-15 LE THILLAY	- €	70 702,66 €	- €	
458201 - M612-15 LE THILLAY	- €	70 702,66 €	- €	
458221 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 200,00 €	38 914,33 €	- €	
458221 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 200,00 €	38 914,33 €	- €	
458223 - M430-12 MONTSOULT	95 990,00 €	1 041 825,36 €	- €	
458223 - M430-12 MONTSOULT	95 990,00 €	1 041 825,36 €	- €	
458229 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	9 100,00 €	66 794,40 €	- €	
458229 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	9 100,00 €	66 794,40 €	- €	
458232 - M633-77 12-11-41 VAUD'HERLAND SDA	12 701,00 €	17 703,79 €	- €	
458232 - M633-77 12-11-41 VAUD'HERLAND SDA	12 701,00 €	17 703,79 €	- €	
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 387,00 €	30 835,70 €	35 551,30 €	
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 387,00 €	30 835,70 €	35 551,30 €	35 551,30 €
458234 - M241-68 FONTENAY EN PARISIS	- €	19 845,55 €	- €	
458234 - M241-68 FONTENAY EN PARISIS	- €	19 845,55 €	- €	
458238 - M277-82A GONESSE source le vignois	- €	42 986,60 €	- €	
458238 - M277-82A GONESSE source le vignois	- €	42 986,60 €	- €	
458239 - M612-83 LE THILLAY	- €	511 185,98 €	- €	
458239 - M612-83 LE THILLAY	- €	511 185,98 €	- €	
458241 - M492-85 LE PLESSIS GASSOT	- €	11 827,96 €	- €	
458241 - M492-85 LE PLESSIS GASSOT	- €	11 827,96 €	- €	
458242 - M241-86 FONTENAY EN PARISIS	- €	4 969,38 €	- €	
458242 - M241-86 FONTENAY EN PARISIS	- €	4 969,38 €	- €	
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquín	- €	- €	207 900,00 €	
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquín	- €	- €	207 900,00 €	
458244 - M580-90 SAINT WITZ	60 060,00 €	- €	25 940,00 €	
458244 - M580-90 SAINT WITZ	60 060,00 €	- €	25 940,00 €	25 940,00 €
458245 - M241-88 FONTENAY EN PARISIS	191 520,00 €	864,00 €	- €	
458245 - M241-88 FONTENAY EN PARISIS	191 520,00 €	864,00 €	- €	
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 520,00 €	1 188,00 €	190 332,00 €	
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	191 520,00 €	1 188,00 €	190 332,00 €	190 332,00 €
458247 - M028-92 ATTAINVILLE	37 500,00 €	- €	- €	
458247 - M028-92 ATTAINVILLE	37 500,00 €	- €	- €	
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	72 660,00 €	8 530,50 €	60 070,00 €	
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	72 660,00 €	8 530,50 €	60 070,00 €	60 070,00 €
458249 - M277-95 GONESSE	254 280,00 €	51 702,61 €	298 442,07 €	
458249 - M277-95 GONESSE	254 280,00 €	51 702,61 €	298 442,07 €	70 442,07 €
458250 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	182 700,00 €	157 893,66 €	21 116,04 €	
458250 - M527-94 ROISSY EN FRANCE	182 700,00 €	157 893,66 €	21 116,04 €	21 116,04 €
458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	372 540,00 €	4 952,40 €	384 461,40 €	
458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	372 540,00 €	4 952,40 €	384 461,40 €	342 161,40 €
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	376 320,00 €	27 573,00 €	35 133,20 €	
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	376 320,00 €	27 573,00 €	35 133,20 €	32 133,20 €
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	49 180,00 €	8 661,00 €	167 634,20 €	
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	49 180,00 €	8 661,00 €	167 634,20 €	14 034,20 €
458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	102 800,00 €	4 261,80 €	89 076,80 €	
458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	102 800,00 €	4 261,80 €	89 076,80 €	86 076,80 €

Ceci exposé, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2016 équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation:	
Recettes.....	21 524 000 €
Dépenses.....	21 524 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	32 678 500 €
Dépenses.....	32 678 500 €

- **Et d'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à ce budget.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2016 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation:	
Recettes.....	21 524 000 €
Dépenses.....	21 524 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	32 678 500 €
Dépenses.....	32 678 500 €

Adopte le tableau des effectifs du personnel annexé au budget primitif 2016, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à l'adoption au budget eaux usées.

23300 -SAGE-CROUENG V MER-SYNDMSIAH

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	279 006,21	70 074,85	349 081,06
Titres de recettes émis (b)	109 631,59	106 234,10	215 865,69
Réductions de titres (c)	0,00	53 405,38	53 405,38
Recettes nettes (d = b - c)	109 631,59	52 828,72	162 460,31
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	279 006,21	70 074,85	349 081,06
Mandats émis (f)	150 216,00	60 657,33	210 873,33
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	150 216,00	60 657,33	210 873,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	40 584,41	7 828,61	48 413,02

23300 -SAGE-CROUENG V MER-SYNDMSIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH					
Investissement	0,00	0,00	-40 584,41	-25 451,45	-66 035,86
Fonctionnement	0,00	25 451,45	-7 828,61	55 504,76	22 224,70
Sous-Total	0,00	25 451,45	-48 413,02	30 053,31	-43 811,16
TOTAL II	0,00	25 451,45	-48 413,02	30 053,31	-43 811,16
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	25 451,45	-48 413,02	30 053,31	-43 811,16

Un rapide rappel est fait de ce qu'est le SAGE, et des structures rassemblées en son sein (SIARE, SIAH et une partie de la DDE 93). Guy MESSENGER explique qu'il y a un décalage sur les versements des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Île de France.

L'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget M14 – SAGE est conforme au compte administratif.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** le compte de gestion M14 - de l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif M14 – SAGE Croult Enghien Vieille Mer du même exercice,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le compte de gestion M14 - de l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif M14 – SAGE Croult Enghien Vieille Mer du même exercice, et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

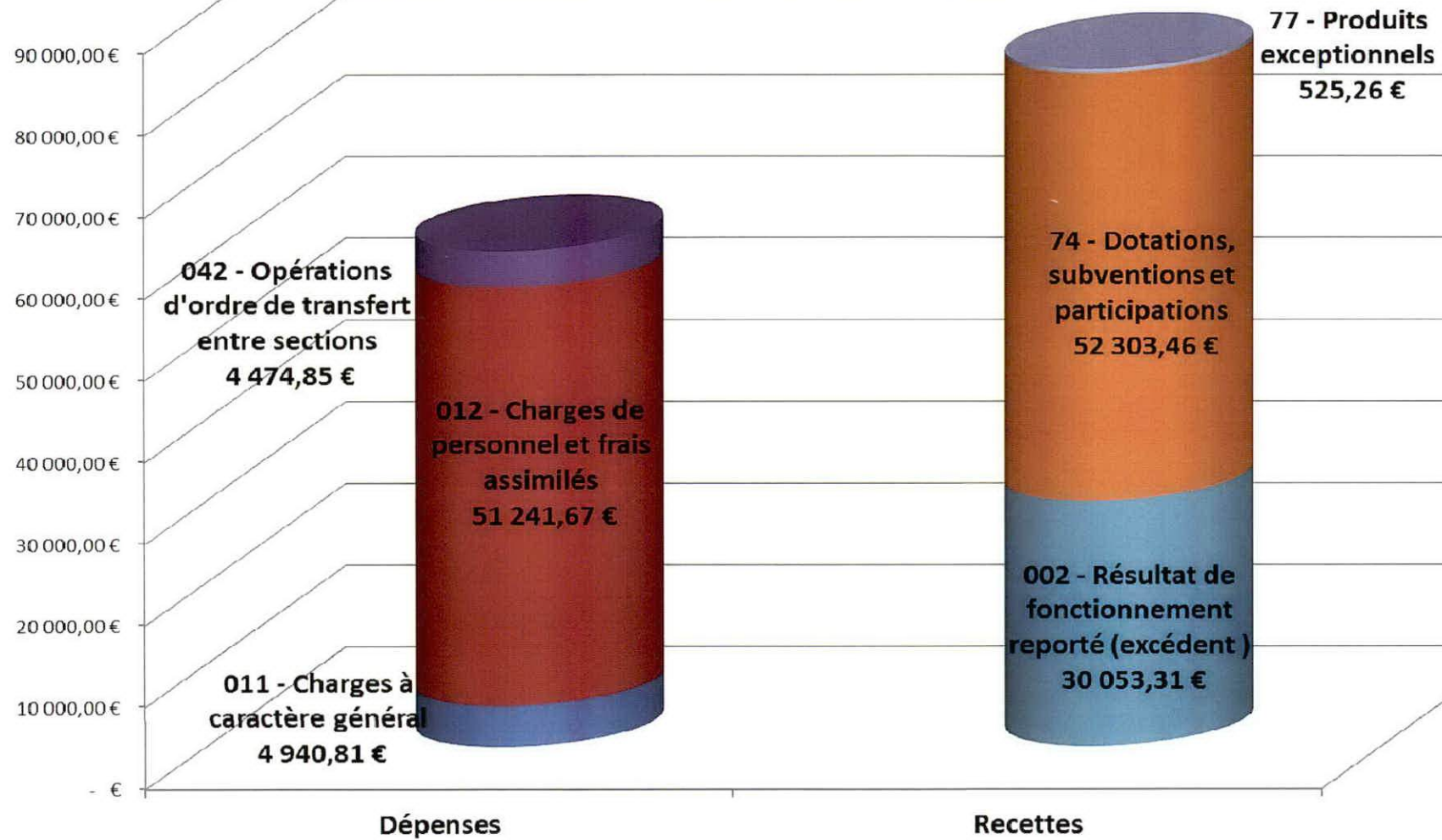
19. Approbation du compte administratif de l'année 2015 – SAGE Croult Enghien Vieille Mer

La section de fonctionnement

	BP 2015	Réalisé 2015
Fonctionnement		
- Dépenses	70 074,85 €	60 657,33 €
- 011 - Charges à caractère général	12 600,00 €	4 940,81 €
60622 - Carburants	1 400,00 €	161,17 €
60632 - Fournitures de petit équipement	200,00 €	- €
6064 - Fournitures administratives	700,00 €	- €
61551 - Matériel roulant	900,00 €	765,26 €
61558 - Autres biens mobiliers	300,00 €	- €
616 - Primes d'assurances	1 000,00 €	1 340,79 €
6184 - Versements à des organismes de formation	3 000,00 €	- €
6185 - Frais de colloques et séminaires	200,00 €	- €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00 €	- €
6226 - Honoraires	- €	28,86 €
6236 - Catalogues et imprimés	1 500,00 €	- €
6241 - Transports de biens	800,00 €	- €
6256 - Missions	600,00 €	2 019,59 €
6257 - Réceptions	1 100,00 €	230,50 €
6262 - Frais de télécommunications	400,00 €	394,64 €
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés	53 000,00 €	51 241,67 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	53 000,00 €	51 241,67 €
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 474,85 €	4 474,85 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	4 474,85 €	4 474,85 €
- Recettes	70 074,85 €	82 882,03 €
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	30 053,31 €	30 053,31 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	30 053,31 €	30 053,31 €
- 74 - Dotations, subventions et participations	40 021,54 €	52 303,46 €
74718 - Autres	32 800,00 €	41 827,00 €
7472 - Régions	- €	3 254,92 €
7473 - Départements	3 610,77 €	3 610,77 €
74751 - GFP de rattachement	3 610,77 €	3 610,77 €
- 77 - Produits exceptionnels	- €	525,26 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	- €	525,26 €

Résultat Cumulé en fonctionnement = 22 224,70 €

BUDGET SAGE - CA 2015 - section de fonctionnement

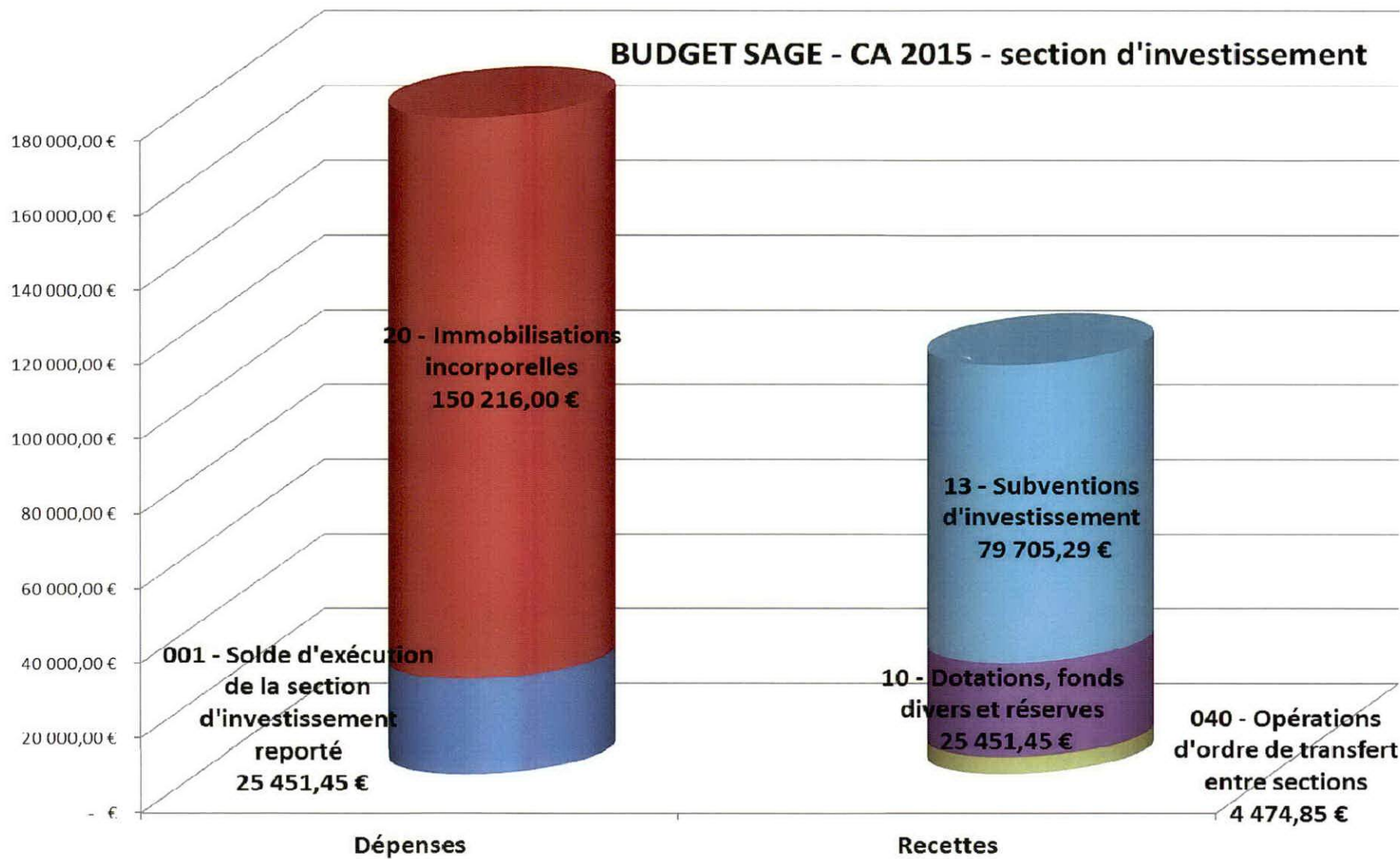


La section d'investissement

	BP 2015	Réalisé 2015	Dont RAR
= Investissement			
= Dépenses	279 006,21 €	175 667,45 €	
= 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	25 451,45 €	25 451,45 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	25 451,45 €	25 451,45 €	
= 20 - Immobilisations incorporelles	253 554,76 €	150 216,00 €	
2031 - Frais d'études	238 554,76 €	146 976,00 €	91 578,76 €
2051 - Concessions et droits similaires	15 000,00 €	3 240,00 €	11 760,00 €
= Recettes	279 006,21 €	109 631,59 €	
= 021	- €	- €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	
= 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 474,85 €	4 474,85 €	
28051 - Concessions et droits similaires	1 568,16 €	1 568,16 €	
28182 - Matériel de transport	2 490,00 €	2 490,00 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	416,69 €	416,69 €	
= 10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 451,45 €	25 451,45 €	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	25 451,45 €	25 451,45 €	
= 13 - Subventions d'investissement	249 079,91 €	79 705,29 €	
1311 - Etat et établissements nationaux	135 462,00 €	- €	135 462,00 €
1312 - Régions	67 434,07 €	33 521,45 €	33 912,62 €
1313 - Départements	23 091,92 €	23 091,92 €	
13151 - GFP de rattachement	23 091,92 €	23 091,92 €	

Résultat Cumulé d'investissement = - 66 035,86 €

BUDGET SAGE - CA 2015 - section d'investissement



Guy MESSENGER explique que le CREM sera un marché de l'ordre de 250 millions d'euros TTC, pris pour moitié sur la section de fonctionnement et pour moitié sur la section d'investissement. Le syndicat a pour le moment des réserves financières mais ça ne va pas durer.

Il est proposé au Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU :

- **D'adopter** le compte administratif M14 budget SAGE de l'exercice 2015, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	52 828,72 €	109 631,59 €	162 460,31 €
Dépense	60 657,33 €	150 216,00 €	210 873,33 €
Résultat de l'exercice	-7 828,61 €	-40 584,41 €	-48 413,02 €
Résultat antérieur	30 053,31 €	-25 451,45 €	4 601,86 €
Résultat total	22 224,70 €	-66 035,86 €	-43 811,16 €

Restes à réaliser	
Recettes	169 374,62 €
Dépenses	103 338,76 €
Solde	66 035,86 €

- **Et d'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à ce compte administratif.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU, adopte le compte administratif M14 budget SAGE de l'exercice 2015, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ce compte administratif.

20. Affectation des résultats de l'année 2015 – SAGE Croult Enghien Vieille Mer

L'instruction M14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2015 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du compte administratif SAGE 2015

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	52 828,72 €	109 631,59 €	162 460,31 €
Dépense	60 657,33 €	150 216,00 €	210 873,33 €
Résultat de l'exercice	-7 828,61 €	-40 584,41 €	-48 413,02 €
Résultat antérieur	30 053,31 €	-25 451,45 €	4 601,86 €
Résultat total	22 224,70 €	-66 035,86 €	-43 811,16 €

Restes à réaliser	
Recettes	169 374,62 €
Dépenses	103 338,76 €
Solde	66 035,86 €

Besoin de financement
0 €

A affecter en réserves	
A reporter en fonctionnement	22 224,70 €

Solde de l'excédent

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- **De reporter** en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 66 035,86 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- **De reporter** en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 22 224,70 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à cette affectation de résultats.

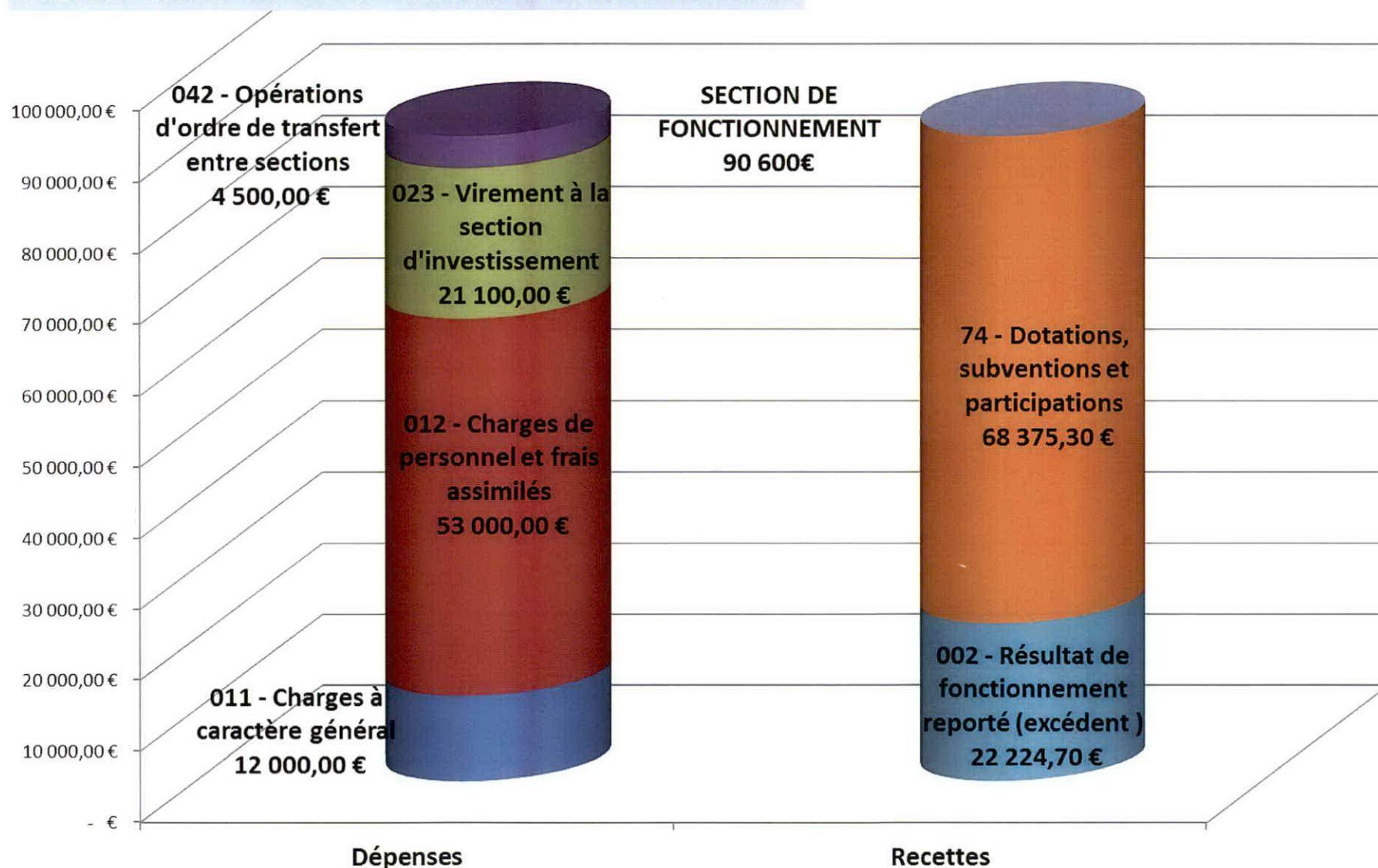
Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, reporte en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 66 035,86 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement, reporte en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 22 224,70 € correspondant au solde de la section de fonctionnement, et donne tous pouvoirs au Président concernant l'affectation de ces résultats.

21. Adoption du budget de l'année 2016 – SAGE Croult Enghien Vieille Mer

La section de fonctionnement

	BP 2015	Réalisé 2015	BP 2016
Fonctionnement			
- Dépenses	70 074,85 €	60 657,33 €	90 600,00 €
- 011 - Charges à caractère général	12 600,00 €	4 940,81 €	12 000,00 €
60622 - Carburants	1 400,00 €	161,17 €	800,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	200,00 €	- €	200,00 €
6064 - Fournitures administratives	700,00 €	- €	900,00 €
61551 - Matériel roulant	900,00 €	765,26 €	700,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	300,00 €	- €	300,00 €
616 - Primes d'assurances	1 000,00 €	1 340,79 €	1 400,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	3 000,00 €	- €	2 300,00 €
6185 - Frais de colloques et séminaires	200,00 €	- €	200,00 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00 €	- €	
6226 - Honoraires	- €	28,86 €	
623 - Publicités, publications , relations publiques	- €	- €	400,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
6241 - Transports de biens	800,00 €	- €	700,00 €
6256 - Missions	600,00 €	2 019,59 €	1 400,00 €
6257 - Réceptions	1 100,00 €	230,50 €	800,00 €
6262 - Frais de télécommunications	400,00 €	394,64 €	400,00 €
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés	53 000,00 €	51 241,67 €	53 000,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	53 000,00 €	51 241,67 €	53 000,00 €
- 023	- €	- €	21 100,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	21 100,00 €
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 474,85 €	4 474,85 €	4 500,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	4 474,85 €	4 474,85 €	4 500,00 €
- Recettes	70 074,85 €	82 882,03 €	90 600,00 €
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	30 053,31 €	30 053,31 €	22 224,70 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	30 053,31 €	30 053,31 €	22 224,70 €
- 74 - Dotations, subventions et participations	40 021,54 €	52 303,46 €	68 375,30 €
74718 - Autres	32 800,00 €	41 827,00 €	32 500,00 €
7472 - Régions	- €	3 254,92 €	
7473 - Départements	3 610,77 €	3 610,77 €	17 937,65 €
74751 - GFP de rattachement	3 610,77 €	3 610,77 €	17 937,65 €
- 77 - Produits exceptionnels	- €	525,26 €	
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	- €	525,26 €	

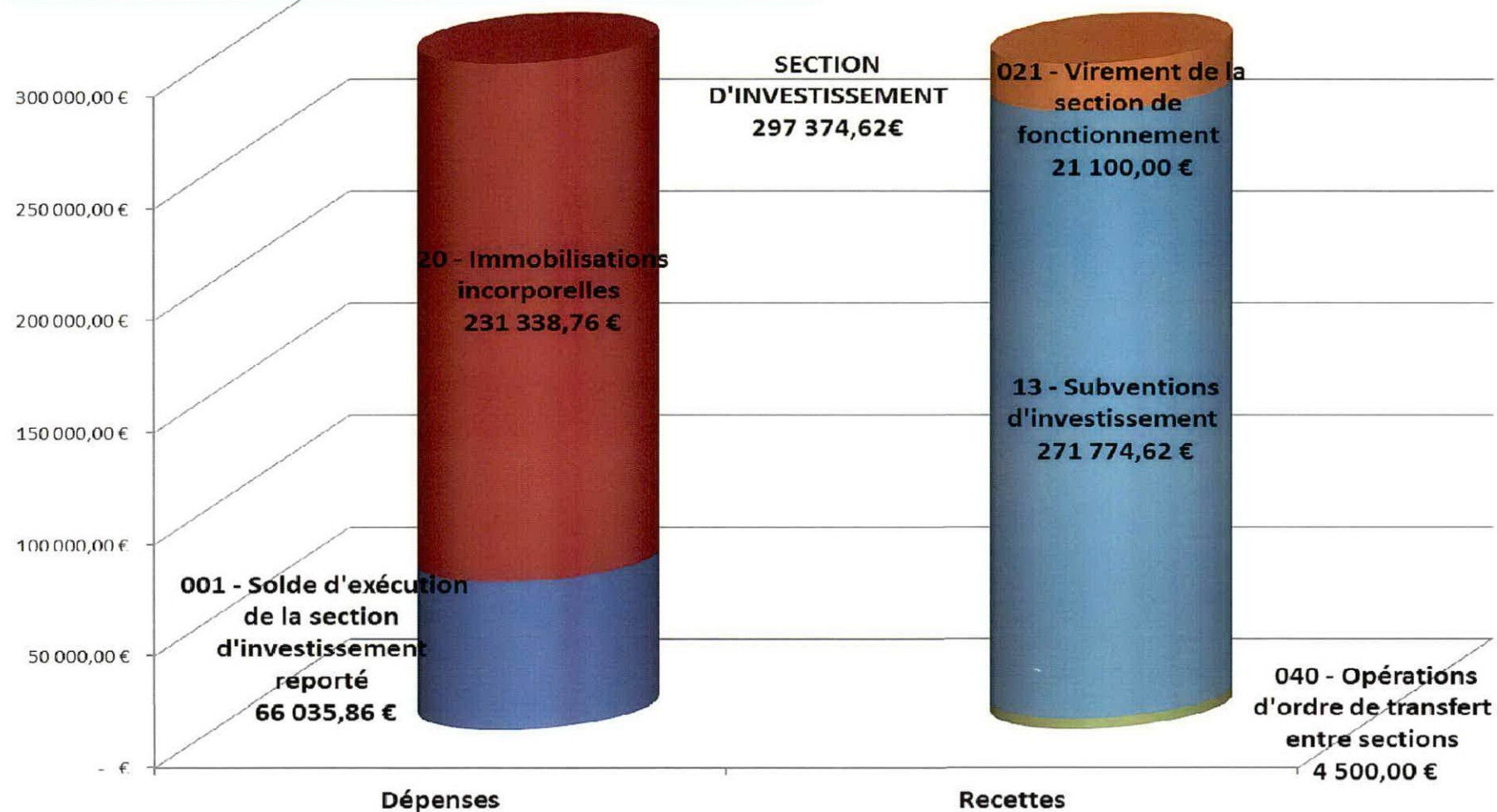
BUDGET SAGE - BP 2016 - section de fonctionnement



La section d'investissement

	BP 2015	Réalisé 2015	BP 2016	Dont RAR
- Investissement				
- Dépenses	279 006,21 €	175 667,45 €	297 374,62 €	
- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	25 451,45 €	25 451,45 €	66 035,86 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	25 451,45 €	25 451,45 €	66 035,86 €	
- 20 - Immobilisations incorporelles	253 554,76 €	150 216,00 €	231 338,76 €	
2031 - Frais d'études	238 554,76 €	146 976,00 €	219 578,76 €	91 578,76 €
2051 - Concessions et droits similaires	15 000,00 €	3 240,00 €	11 760,00 €	11 760,00 €
- Recettes	279 006,21 €	109 631,59 €	297 374,62 €	
- 021	- €	- €	21 100,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	21 100,00 €	
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 474,85 €	4 474,85 €	4 500,00 €	
28051 - Concessions et droits similaires	1 568,16 €	1 568,16 €	4 500,00 €	
28182 - Matériel de transport	2 490,00 €	2 490,00 €		
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	416,69 €	416,69 €		
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 451,45 €	25 451,45 €		
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	25 451,45 €	25 451,45 €		
- 13 - Subventions d'investissement	249 079,91 €	79 705,29 €	271 774,62 €	
1311 - Etat et établissements nationaux	135 462,00 €	- €	237 862,00 €	135 462,00 €
1312 - Régions	67 434,07 €	33 521,45 €	33 912,62 €	33 912,62 €
1313 - Départements	23 091,92 €	23 091,92 €		
13151 - GFP de rattachement	23 091,92 €	23 091,92 €		

BUDGET SAGE - BP 2016 - section d'investissement



Ceci exposé, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2016 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement:

Recettes..... 90 600 €

Dépenses..... 90 600 €

En section d'investissement :

Recettes..... 297 374,62 €

Dépenses..... 297 374,62 €

- **Et d'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2016 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement:

Recettes..... 90 600 €

Dépenses..... 90 600 €

En section d'investissement :

Recettes..... 297 374,62 €

Dépenses..... 297 374,62 €

Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs au budget de l'année 2016.

22. Facturation de la redevance intercommunale d'assainissement des Lotissements de l'Orme aux Roses et Ruelle aux Loups à MAFFLIERS – Avenant tripartite n° 2

Le Syndicat a chargé la SFDE de facturer et recouvrer une redevance assainissement auprès des communes suivantes : ARNOUVILLE, ATTAINVILLE, BAILLET-EN-FRANCE, BONNEUIL-EN-FRANCE, BOUFFÉMONT, DOMONT, ÉZANVILLE, GARGES-LÈS-GONESSE, GONESSE, LOUVRES, MOISSELLES, MONTSOULT, ROISSY-EN-FRANCE et VÉMARS par une convention de recouvrement en date du 5 septembre 2003.

Le Hameau de la Sucrierie, situé sur le territoire de la commune de MARLY-LA-VILLE, a fait l'objet d'une facturation au titre de la redevance intercommunale d'assainissement, pour le compte du Syndicat. Ce fut l'objet de l'avenant n° 1.

Il convient de faire en sorte que certains secteurs de la commune de MAFFLIERS fassent également l'objet d'une régularisation au titre de la facturation de la redevance intercommunale d'assainissement, pour le compte du Syndicat.

C'est l'objet de l'avenant n° 2.

Dans ces conditions, il est proposé au Comité du Syndicat :

- **D'approuver** l'avenant tripartite n° 2 à la convention de facturation de la redevance intercommunale d'assainissement,
- **De prendre acte** que les crédits sont inscrits au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 70, article 70611,
- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à l'avenant.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve l'avenant n° 2 à la convention de facturation de la redevance d'assainissement du SIAH, Syndicat Mixte du Croult et du Petit Rosne, prend acte que les crédits sont inscrits au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 70, article 70611, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à l'avenant tripartite n° 2.

C. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS **(GÉMAPI)**

Rapporteur : Jean-Luc HERKAT

23. Groupement de commande relatif aux travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieudit « Le Vignois » à GONESSE et ARNOUVILLE avec le Conseil Départemental du VAL D'OISE (Opération n° 484) – Signature de la convention de Groupement de commande – Travaux

Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des entités collectivités territoriales ou établissements publics locaux.

Les groupements de commande ont pour avantage de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les achats.

Ils font l'objet d'une convention constitutive qui est signée par leurs membres qui définit les modalités de fonctionnement du groupement. Cette convention désigne un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

La personne responsable du marché de chaque membre du groupement, pour ce qui la concerne, signe le marché et s'assure de sa bonne exécution.

L'article 8 du code des marchés publics prévoit que la commission d'appel d'offres peut être celle du coordonnateur du groupement.

Dans le cas présent, il s'agit de conclure une convention de groupement de commandes avec le Conseil Départemental du VAL D'OISE. Le SIAH sera coordonnateur du groupement.

Une convention a été soumise au vote du comité syndical du 10 février 2016. Suite aux échanges avec le Conseil Départemental, il s'avère que le SIAH doit revoir certaines modalités d'organisation, à savoir que la commission d'appel d'offres sera celle du SIAH.

D'autre part, la piste cyclable sera en grave liant, de 3 mètres de large sur 780 mètres linéaires environ. Le montant prévisionnel du projet de la piste qui est de 58 500 € HT sera intégré au marché public de travaux.

La délibération n° 2016-07 sera donc abrogée.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** la convention relative au Groupement de commande concernant les travaux de réalisation d'une piste cyclable dans le cadre des travaux de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieudit « Le Vignois » à GONESSE et ARNOUVILLE avec le Conseil Départemental du VAL D'OISE (Opération n° 484),
- **De prendre acte** que les crédits sont prévus au budget Eaux Pluviales relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 23, article 2315,
- **De prendre acte** que la délibération n° 2016-07 est abrogée,

- **Et d'autoriser** le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes relatifs à ce groupement de commande.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve la convention relative au Groupement de commande concernant les travaux de réalisation d'une piste cyclable dans le cadre des travaux de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieudit « Le Vignois » à GONESSE et ARNOUVILLE avec le Conseil Départemental du VAL D'OISE (Opération n° 484), prend acte que les crédits sont prévus au budget eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 23, article 2315, prend acte que la délibération n° 2016-07 est abrogée, et autorise le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes relatifs à ce groupement de commande.

D. ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Didier GUÉVEL

24. Extension de la station de dépollution – Réalisation du diagnostic archéologique – Signature de la convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP)

L'Institut national de recherches archéologiques préventives a reçu mission de réaliser les opérations d'archéologie préventive prescrites par l'Etat. A ce titre, il est opérateur.

Dans le cadre du projet d'extension de la station de dépollution et en application des textes, un diagnostic archéologique doit être réalisé.

L'emprise du diagnostic se situe sur le territoire de la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE et en particulier sur les parcelles AA 29, AA 48, AA 49 et AA 50, libres de toute occupation. La surface d'emprise est de 44 543 m².

Ce diagnostic est conditionné à la signature d'une convention entre le SIAH, propriétaire des parcelles sur lesquelles va se dérouler le diagnostic, et l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) qui, dans le cas où les collectivités territoriales n'ont pas de service archéologique agréé, réalise les diagnostics sous l'égide de la DRAC qui notifie l'arrêté préfectoral de prescription de diagnostic archéologique.

La convention annexée détaille les modalités d'exécution du diagnostic archéologique : délais de réalisation, délais de remise du rapport, mise à disposition et restitution du terrain, indications des matériels, équipements et moyens...

Trois grandes étapes y sont détaillées :

- les conditions de mise en œuvre de l'opération,
- le délai de réalisation des fouilles,
- les conditions de remise du rapport.

Si le diagnostic archéologique est négatif, il n'y a aucune prescription supplémentaire. Les parcelles sont libérées de toute contrainte archéologique.

Si le diagnostic met à jour la présence d'éléments du patrimoine archéologique, une prescription postérieure au diagnostic est émise par le Préfet de Région, dans un délai maximal de trois mois à compter de la réception du rapport de diagnostic.

Un élu s'interroge sur ce qu'il se passe si quelque chose de précieux est découvert.

Guy MESSENGER répond que les travaux sont bloqués.

Un élu demande le coût de ce diagnostic.

Guy MESSENGER explique que chaque opération oblige à des fouilles archéologiques préventives ; c'est subventionné et le coût est d'environ 200 000 euros.

Un élu s'interroge sur le fait de faire ces fouilles plus tôt, afin de ne pas risquer d'être bloqués.

Guy MESSENGER répond que ces fouilles rentrent dans une procédure bien précise. Avant c'est trop tôt, après c'est trop tard.

Jean-Luc HERKAT rappelle que toute la zone autour du Bourget a été fouillée par l'INRAP, en construisant Eurocopter, des vestiges ont été retrouvés.

Un élu raconte que la commune de Tremblay a trouvé des thermes Gallo-Romaines, et que le Louvre a pris les mosaïques.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** la convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) permettant la réalisation d'un diagnostic archéologique sur le site de la station de dépollution,
- **De prendre acte** que cette convention est conclue à titre gratuit,
- **Et d'autoriser** le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes relatifs à cette convention.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve la convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) permettant la réalisation d'un diagnostic archéologique sur le site de la station de dépollution, prend acte que cette convention est conclue à titre gratuit et autorise le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes relatifs à cette convention.

Rapporteur : Alain BOURGEOIS

25. Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Rue Louis de Broglie et Rue Jacques Robert à la ZAE de Villemer à LE THILLAY (Opération n° 612-MOM-98) – Convention de Maîtrise d'Ouvrage Mandatée – Travaux

Dans le cadre du programme d'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, des inspections télévisées ont été réalisées en septembre 2014, rues Louis Broglie et Jacques Robert, sur le territoire de la commune de LE THILLAY.

L'analyse de l'inspection télévisuelle met en évidence que les collecteurs d'eaux usées sont en mauvais état sur tout le linéaire, avec de nombreuses fissures, des défauts d'assemblage avec joints apparents et dépôts importants. Les collecteurs eaux pluviales sont dégradées avec quelques fissures, des défauts d'étanchéité et présentent plusieurs déplacements d'assemblage et de déformations.

Le SIAH envisage de réhabiliter par l'intérieur les collecteurs d'eaux usées en grès de diamètre 200 millimètres, sur 810 mètres linéaires et les collecteurs d'eaux pluviales en béton armé de diamètre 400 millimètres, 500 millimètres et 600 millimètres, sur un linéaire de 438 mètres. Ces travaux prévoient de manière préalable au chemisage l'hydro curage et le fraisage de tous les défauts dans les canalisations.

Il est précisé que la mission du SIAH ne donnera pas lieu à rémunération.

Le conseil municipal, réuni le 9 décembre 2015, a voté pour la passation de cette convention de travaux avec le SIAH.

Les crédits sont prévus aux budgets eaux pluviales chapitre 458, article 458136 en dépense, chapitre 458, article 458236 en recette et aux budgets eaux usées chapitre 458, article 458153 en dépense, chapitre 458 article 458253 en recette.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** la convention de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 667 relative à la réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis Broglie et rue Jacques Robert a la ZAE de Villemer à LE THILLAY (Opération n° 612-MOM-98),
- **De prendre acte que** les crédits sont prévus aux budgets eaux pluviales chapitre 458, article 458136 en dépense, chapitre 458, article 458236 en recette et aux budgets eaux usées chapitre 458, article 458153 en dépense, chapitre 458 article 458253 en recette.
- **De prendre acte que** la mission du SIAH, comme maître d'ouvrage délégué et en tant que maître d'œuvre, ne donnera pas lieu à rémunération,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à cette convention.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve la convention de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 667 relative à la réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis Broglie et rue Jacques Robert a la ZAE de Villemer à LE THILLAY (Opération n° 612-MOM-98), prend acte que les crédits sont prévus aux budgets eaux pluviales chapitre 458, article 458136 en dépense, chapitre 458, article 458236 en recette et aux budgets eaux usées chapitre 458, article 458153 en dépense, chapitre 458 article 458253 en recette. Prend acte que la mission du SIAH, comme maître d'ouvrage délégué et en tant que maître d'œuvre, ne donnera pas lieu à rémunération, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette convention.

26. Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Rue Louis de Broglie et Rue Jacques Robert à la ZAE de Villemer à LE THILLAY (Opération n° 612-MOM-98) - Lancement de la procédure d'attribution du marché public

Dans le cadre du programme d'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, des inspections télévisées ont été réalisées en septembre 2014, rues Louis Broglie et Jacques Robert, sur le territoire de la commune de LE THILLAY.

L'analyse de l'inspection télévisuelle met en évidence que les collecteurs d'eaux usées sont en mauvais état sur tout le linéaire, avec de nombreuses fissures, des défauts d'assemblage avec joints apparents et dépôts importants. Les collecteurs eaux pluviales sont dégradés avec quelques fissures, des défauts d'étanchéité et présentent plusieurs déplacements d'assemblage et de déformations.

Le SIAH envisage de réhabiliter par l'intérieur les collecteurs d'eaux usées en grès de diamètre 200 millimètres, sur 810 mètres linéaires et les collecteurs d'eaux pluviales en béton armé de diamètre 400 millimètres, 500 millimètres et 600 millimètres, sur un linéaire de 438 mètres. Ces travaux prévoient de manière préalable au chemisage l'hydro curage et le fraisage de tous les défauts dans les canalisations.

Il est précisé que la mission du SIAH ne donnera pas lieu à rémunération.

Le Conseil Municipal, réuni le 9 décembre 2015, a voté pour la passation de cette convention de travaux avec le SIAH.

Les crédits sont prévus aux budgets eaux pluviales chapitre 458, article 458136 en dépense, chapitre 458, article 458236 en recette et aux budgets eaux usées chapitre 458, article 458153 en dépense, chapitre 458 article 458253 en recette.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** le lancement de la procédure d'attribution du marché public relative à la réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis Broglie et rue Jacques Robert a la ZAE de Villemer à LE THILLAY (Opération n° 612-MOM-98),
- **De prendre acte que** les crédits sont prévus aux budgets eaux pluviales chapitre 458, article 458136 en dépense, chapitre 458, article 458236 en recette et aux budgets eaux usées chapitre 458, article 458153 en dépense, chapitre 458 article 458253 en recette.
- **De prendre acte que** la mission du SIAH, comme maître d'ouvrage délégué et en tant que maître d'œuvre, ne donnera pas lieu à rémunération,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs au lancement ce de marché public.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le lancement de la procédure d'attribution du marché public relative à la réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis Broglie et rue Jacques Robert a la ZAE de Villemer à LE THILLAY (Opération n° 612-MOM-98), prend acte que les crédits sont prévus aux budgets eaux pluviales chapitre 458, article 458136 en dépenses, chapitre 458, article 458236 en recettes et aux budgets eaux usées chapitre 458, article 458153 en dépenses, chapitre 458 article 458253 en recettes, prend acte que la mission du SIAH, comme maître d'ouvrage délégué et en tant que maître d'œuvre, ne donnera pas lieu à rémunération, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs au lancement ce de marché public.

Rapporteur : Marie-Claude CALAS

27. Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ – Rue Gué Malaye – (Opération n° 486 B) – Demande de subvention

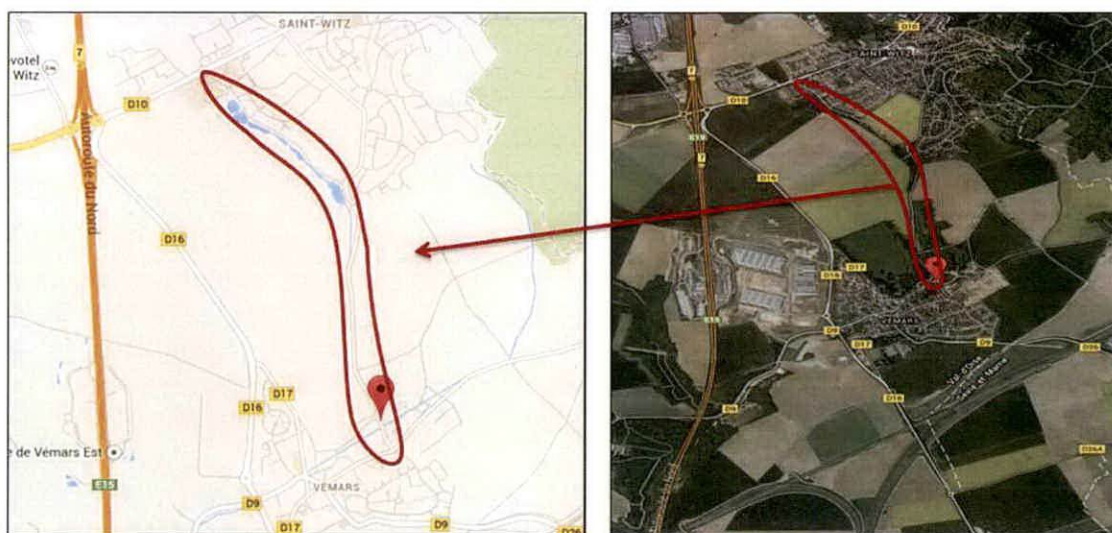
Dans le cadre de l'entretien, des inspections télévisées ont été réalisées en mars 2014 sur le collecteur d'eaux usées intercommunal de diamètre 200 mm, situé chemin des bassins, chemin vicinal ordinaire n° 2 de VÉMARS, Rue Jeanne d'Arc et Rue Gué Malaye entre VÉMARS et SAINT-WITZ.

L'analyse de l'inspection télévisuelle met en évidence que les collecteurs d'eaux usées présentent des défauts tels que des fissures, plusieurs déplacements d'assemblage, pénétration de racines et plusieurs déformations.

Le SIAH envisage de réhabiliter ce collecteur d'eaux usées actuel sur une longueur de 2346 mètres linéaires entre les regards Usw30 et Uvm20. Ce dossier est décomposé en 2 lots, le lot n°1 concerne les travaux de comblement et la pose du collecteur d'eaux usées intercommunal de diamètre 200 mm sur 59 mètres linéaires ainsi que la remise en état de deux regards enterrés, et lot n°2 pour les travaux de réhabilitation par l'intérieur par chemisage continu sur 1148 mètres linéaires.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE
Opération 486B
REHABILITATION DU COLLECTEUR INTERCOMMUNAL D'EAUX USEES
ENTRE VEMARS ET SAINT WITZ
Ru GUE MALAYE

 Localisation des travaux



Il est demandé au Comité Syndical :

- **D'autoriser** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ – Ru Gué Malaye – (Opération n° 486 B),
- **De prendre acte** que le montant total des travaux estimé est de 370 000 € HT,
- **De prendre acte** que les crédits seront inscrits au budget Eaux Usées relatif à la compétence Assainissement, lorsque les subventions seront notifiées,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ – Rue Gué Malaye – (Opération n° 486 B), prend acte que le montant total des travaux estimé est de 370 000 € HT, prend acte que les crédits seront inscrits au budget Eaux Usées relatif à la compétence Assainissement, lorsque les subventions seront notifiées, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

**28. Prestations de vidange de chambres et bassins de dessablement et curage de canalisations
(Marché O17) - Lancement de la procédure d'attribution du marché public**

Il est nécessaire d'autoriser le Président à signer le marché public de prestations de service de vidange de chambres et de bassins de dessablement et curage des canalisations, pour une année reconductible trois fois de façon expresse. Le marché débutera le 1^{er} janvier 2017 et se terminera le 31 décembre 2020.

Les prestations comprendront :

- Le curage des canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées,
- Les vidanges des chambres et des bassins de dessablement,
- Le pompage et de la destruction d'effluents pollués,
- Le fraisage des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Les prestations s'appliqueront pour les ouvrages intercommunaux et les ouvrages communaux faisant l'objet de conventions.

Compte tenu du caractère aléatoire de ces services, il est nécessaire de préciser que le marché sera à bons de commande. Les crédits seront inscrits au budget eaux pluviales, chapitre 011, article 61523 et au budget eaux usées, chapitre 011, article 61523.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'autoriser** le Président à lancer la procédure d'attribution du marché public,
- **D'autoriser** le Président à signer le marché public de prestations de service de vidange de chambres et de bassins de dessablement et le curage des canalisations (Marché O 17), dès son attribution, par la commission d'appel d'offres, avec son titulaire,
- **De Prendre acte que** le montant global du marché est de 2 940 000 € HT,
- **De Prendre acte que** les crédits seront inscrits au budget eaux pluviales, chapitre 011, article 61523 et au budget eaux usées, chapitre 011, article 61523,
- **Et donner** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de ce marché.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le projet de marché public de travaux de vidange de chambres et de bassins de dessablement et curage des canalisations (marché O 17), prend acte que le montant global du marché est de 2 940 000 € HT, prend acte que crédits seront inscrits au budget eaux pluviales, chapitre 011, article 61523 et au budget eaux usées, chapitre 011, article 61523, autorise le Président à lancer la procédure d'attribution du marché public et à signer le marché dès son attribution, par la commission d'appel d'offres, avec son titulaire, et donne tout pouvoir au Président dans l'exécution de ce lancement de procédure de marché public.

E. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES – FONCIÈRES ET JURIDIQUES

Rapporteur : Michèle BACHY

**29. Renouvellement de la flotte automobile en location longue durée de véhicules particuliers
et utilitaires légers et prestations associées, avec l'Union des Groupements d'Achats
Publics (UGAP) - Signature de la convention**

L'Union des groupements d'achats publics (UGAP) met à disposition des acheteurs publics une large gamme de produits et de services sélectionnés dans le respect du Code des marchés publics.

L'UGAP est un établissement public industriel et commercial créé en 1985 et placé sous la double tutelle du ministre chargé du budget et des finances, d'une part, et de l'éducation nationale, d'autre part.

Elle est aujourd'hui la seule centrale d'achat public « généraliste » française et constitue un acteur spécifique de l'achat public, dont le rôle et les modalités d'intervention sont définis par le code des marchés publics et l'ordonnance du 6 juin 2005, ces deux textes ayant transposé les dispositions des directives communautaires.

Le recours à la centrale d'achat, elle-même soumise au code des marchés publics pour toutes ses procédures, dispense ses clients de toute mise en concurrence et publicité préalables. Ceci étant, toute personne publique peut choisir de conduire sa propre procédure. L'UGAP opère donc dans un contexte d'autonomie de choix de ses clients, qui l'oblige à rechercher la satisfaction maximale de ceux-ci avec les titulaires de ses marchés.

Parmi ses services, l'UGAP propose aux acheteurs publics les prestations de location de longue durée de véhicules particuliers et utilitaires et prestations associées.

A noter que la flotte automobile du SIAH fait l'objet d'un marché public de prestations de service de location et de maintenance. Ce marché public prendra fin au 22 octobre 2016.

Il convient donc de procéder soit à une nouvelle passation de marché public via la gestion d'une procédure en propre par le SIAH, soit, via l'UGAP, centrale d'achat, de procéder par procédure groupée.

Afin d'accéder à la banque de données de véhicules avec, en particulier, le prix, il est au préalable nécessaire de signer la convention client d'exécution des prestations.

Il est bien préciser que cette convention n'oblige pas le SIAH à commander les véhicules à l'UGAP. Le SIAH souhaite dans un premier temps étudier l'opportunité de commander via l'UGAP ou de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert.

Un élu demande le nombre de véhicules prévus.

22 véhicules sont prévus.

Dans ces conditions, **il est proposé au Comité Syndical :**

- **D'autoriser** le Président à signer la convention avec l'UGAP,
- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à cette convention.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à signer la convention avec l'UGAP.

30. Marché public de prestations topographiques : Lot 1 : Relevé topographique - mise à jour des bases - Lot 2 : Foncier - Mission Géomètre Expert (Marché n° 01-16-08) - Lancement de la procédure d'attribution du marché public

Le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne regroupe 35 communes de l'Est du VAL D'OISE.

La superficie du bassin versant du Croult s'élève à 193 km², dont 71 km² drainés par le Petit Rosne. Les terres agricoles représentent 60 % de cette superficie.

Les réseaux d'assainissement intercommunaux des eaux usées et des eaux pluviales suivent approximativement le même parcours que la topologie du réseau hydrographique.

Les bases des réseaux intercommunaux, et des réseaux des 19 communes que gère le Syndicat en entretien seront à disposition du titulaire du présent marché, pour les mettre à jour, et les compléter.

Le linéaire de réseaux intercommunaux d'eaux usées est de **193 (Cent quatre-vingt-treize) kilomètres**, et le linéaire des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales est de **110 (Cent dix) kilomètres et de 46 (quarante-six) kilomètres de fossés**.

Le linéaire de réseaux communaux d'eaux usées est **363 (trois cent soixante-trois) kilomètres**, et le linéaire des réseaux communaux d'eaux pluviales est de **347 (trois cent quarante-sept) kilomètres et de 36 (trente-six) kilomètres de fossés**.

Ce marché en 2 lots et à bons de commande est décomposé de la façon suivante :

Le lot n°1 « Relevé topographique – mise à jour des bases » concerne la réalisation des prestations topographiques, les mises à jour de bases de données des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales intercommunaux, des communes gérées par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne, des industriels et foncière.

Le lot n°2 « Foncier – Mission Géomètre Expert » concerne la réalisation des prestations et de recherches foncières par un Géomètre Expert, les plans de servitude, documents d'arpentages, bornages, plans et états parcellaires des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales intercommunaux, des communes gérées par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne.

Le SIAH développe ses bases pour la gestion de ses réseaux, des servitudes nécessaires pour l'accès pour l'entretien préventif et curatif sur son intégralité pour gérer au mieux les pollutions, et acquisition de parcelles en tout ou partie pour la réalisation de ses ouvrages.

Levé topographique et foncier :

- Levé topographique au 1/200ème et/ou 1/500ème à diverses échelles et pour travaux d'urgence ;
- Découpage des communes ;
- Saisie des réseaux, maîtrise des linéaires ;
- Plan parcellaire, état parcellaire et extrait cadastral, plan de servitude, d'arpentage et bornage ;

Modélisation de projet de terrassement :

- Projet, contrôle des cubatures ;
- Avant-projet sommaire des terrassements avec calculs des cubatures, profils et coupes ;
- Profils et coupes ;

Suivi et contrôle des travaux :

- Implantation des ouvrages ;
- Contrôle des digues et bassins de retenue ;
- Vérification de cubatures des terrassements sur site pendant travaux ;
- Dossier de récolement ;

Mise à jour du SIG :

- Mise à jour des bases de données du SIG (Réseaux, Industriels et Foncières).

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'autoriser** le Président à lancer la procédure d'attribution du marché public,
- **De prendre acte que** les crédits sont prévus au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 23, article 2315,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à ce marché.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à lancer la procédure d'attribution du marché public, prend acte que les crédits sont prévus au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 23, article 2315, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ce marché.

F. RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Guy MESSAGER

31. Création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe a été créé afin de gérer la comptabilité du SIAH.
Ce poste sera pourvu par un agent par voie de mutation, qui a un grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.
C'est la raison pour laquelle il convient de créer un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.
L'emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe sera supprimé au prochain Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **De créer** le poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, décide de créer le poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi.

32. Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de permettre la mise à jour du tableau dès qu'intervient un changement dans les effectifs.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation projetée au 23 mars 2016, avec prise d'effet anticipée de la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
Emplois de Direction					
Directeur Général	A	1	1		
Directeur Général Adjoint	A	2	2		
Total Emplois de Direction		3	3		

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
Filière Administrative					
Directeur Territorial	A	1	1		
Attaché	A	2	1	1	
Rédacteur	B	1	1		
Adjoint adm. 1 ^{ère} classe	C	6	5		1
Adjoint adm. 2 ^{ème} classe	C	5	3	2	
Total Filière Administrative		15	11	3	1

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
Filière Technique					
ingénieur en chef de classe normale	A	1	1		
ingénieur principal	A	1	1		
Ingénieur	A	4	2	1	1
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2		
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	10	2	6	2
Technicien	B	3	3		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	6	5	1	
Total Filière Technique		27	16	8	3

Total général		45	30	11	4
----------------------	--	-----------	-----------	-----------	----------

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** le tableau des effectifs ci-dessus en vigueur au 23 mars 2016,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le tableau des effectifs en vigueur au 23 mars 2016 et autorise le Président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

QUESTIONS ORALES

Rapporteur : Guy MESSAGER

G. INFORMATIONS

Rapporteur : Guy MESSAGER

33. Comptes rendus des réunions du Bureau des Élus

34. Loi MAPTAM/loi NOTRe - Redéfinition de l'intérêt communautaire - phase 1

Les dispositions combinées de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) induisent la création de la compétence GÉstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI) et la redéfinition de l'exercice de la compétence assainissement.

En effet, le législateur a souhaité renforcer l'échelon intercommunal dans l'exercice de ces politiques publiques, que ce soit au niveau des compétences attribuées, que sur le plan géographique.

Les communautés se voient affectées de compétences désormais obligatoires et qui étaient auparavant facultatives (assainissement) ou d'une nouvelle compétence (GÉMAPI).

Les dates de prise de ces compétences sont fixées au plus tard au 1^{er} janvier 2020 pour l'assainissement et au 1^{er} janvier 2018 pour la GÉMAPI.

A noter que des fusions de communautés ont été prescrites dans le cadre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) et sont actuellement en cours au plan fonctionnel.

C'est dans ce contexte croisé de redéfinition de la carte intercommunale que le SIAH, Syndicat Mixte des Vallées du Croult et du Petit Rosne, a attribué deuxième semestre 2015 un « marché d'étude de redéfinition des compétences du SIAH » au groupement FCL/ATC Environnement.

La phase 1 de cette étude a consisté à établir un état des lieux de la GÉMAPI et de la gestion de l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire, concernant les ouvrages et réseaux publics (maîtrise d'ouvrage communale) mais aussi privés (aménageurs).

La démarche première a permis d'identifier les potentialités en matière d'élargissement des compétences du SIAH, tant au niveau technique que financier.

Le bureau d'étude a débuté la phase 2 qui a pour objet de déterminer les scénarii possibles de mise à disposition des réseaux et ouvrages d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales et de GÉMAPI des structures compétentes et personnes privées.

Cette phase d'une durée de quatre mois devrait permettre aux élus de prendre les décisions stratégiques pour l'avenir du SIAH courant 2016.

Ces décisions politiques seront le fruit d'une analyse collaborative entre les élus des communautés situées sur le territoire du SIAH et les élus du SIAH.

35. Point sur la procédure d'attribution du marché public de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM)

Guy MESSAGER fait un point d'avancement sur le dossier

36. Affaire SADIM

Guy MESSAGER fait un point d'avancement sur le dossier SADIM.

PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL LE MERCREDI 22 JUIN 2016
L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Gérard SAINTE-BEUVE

Signé

Délégué de la commune de
LE THILLAY

Guy MESSAGER

Président du Syndicat
Maire honoraire de LOUVRES

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire du présent acte affiché le 27/6/2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-259500221-20160627-2016-224-PV-AU
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016